

UNIVERSITE SAAD DAHLAB DE BLIDA

Faculté des Lettres et des Sciences Sociales
Département de Sociologie

MEMOIRE DE MAGISTER

Spécialité : Démographie

APPROCHE DEMO-ECONOMIQUE DU MARCHE DU TRAVAIL EN ALGERIE : SITUATION PRESENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Par

Mme NEMIRI-YAICI Farida

Devant le jury composé de

D. MATOUK	Maître de Conférence, U. de Blida	Président
K. REZIG	Maître de Conférence, U. de Blida	Examineur
R. SAADI	Chargé de Cours, U. de Blida	Examineur
A. ZAKANE	Maître de Conférence, INPS d'Alger	Rapporteur

Blida, Avril 2005

RESUME

L'objet de notre travail porte sur les déterminants structurels du marché du travail en Algérie selon une approche démo-économique. L'opportunité de cette étude se justifie par le fait que les données récentes relatives au marché du travail en Algérie montrent une dégradation qui a commencé à être perceptible suite à la crise économique de 1986, elle s'est accentuée avec la mise en application des programmes d'ajustement structurels conclus avec les instances internationales en vue du rétablissement des grands équilibres macro-économiques et macro-financiers internes et externes.

Le marché du travail va encore connaître des mutations profondes et un déséquilibre entre l'offre et la demande de travail compte tenu des évolutions démographiques, mais aussi à cause du ralentissement des investissements créateurs d'emplois. Du côté de l'offre, l'accroissement de l'offre de travail en Algérie est dû essentiellement à un début de transition démographique précoce, puis à une période nataliste donnant lieu à un boom démographique durant les décennies 1970-1980, mais également à d'autres facteurs illustrant des changements dans les comportements d'activité, tels que l'accession des femmes au travail, l'âge légal de fin de scolarité ainsi que l'âge à la retraite, etc. Du côté de la demande, les tendances baissières sur le marché du travail se sont accentuées. En effet, l'absence d'investissements nouveaux aussi bien dans le secteur public que privé, ainsi que les licenciements issus des restructurations des entreprises publiques non performantes et la dissolution d'un certain nombre d'entreprises locales ont eu pour conséquence immédiate une recrudescence des taux de chômage. A titre de comparaison, les taux de chômage durant la période post ajustement avoisinent les taux de chômage de la période post indépendance.

Face à cette situation, les autorités du pays ont mis en place de nombreux dispositifs alternatifs d'emploi et d'insertion professionnelle grâce à des fonds spéciaux dégagés par l'Etat afin d'atténuer les grandes distorsions apparues du le marché de l'emploi. Malgré la multiplicité de ces dispositifs, leur contribution dans la résorption du chômage s'est avérée limitée. Au contraire, les tendances passées ne changent pas significativement posant ainsi le problème du chômage comme une donnée structurelle dont le traitement impose une véritable politique de main d'œuvre impliquant certainement des liens avec d'autres politiques notamment les politiques d'éducation et de formation professionnelle et/ou des politiques démographiques à proprement parler.

Tout au long de ce travail, nous avons souligné que les facteurs explicatifs des évolutions observées sur le marché du travail sont à la fois d'ordre démographique et économique, ce qui justifie notre approche démo-économique dans l'identification et l'analyse des facteurs responsables de l'offre et de la demande de travail en Algérie.

REMERCIEMENTS

Plusieurs personnes m'ont aidée à réaliser ce travail. Je les remercie sincèrement.

Mes remerciements s'adressent d'abord à Monsieur Ahmed Zakane, Docteur d'Etat en Sciences Economiques et Maître de conférence à l'Institut National de la Planification et de la Statistique (INPS) d'Alger, qui a bien voulu dirigé ce travail. Je le remercie infiniment pour sa disponibilité, sa patience et sa collaboration.

Mes remerciements s'adressent aussi au Docteur Mahieddine Abdelaziz, Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Sociales de l'Université de Blida, Docteur Matouk Djamel, Président du Conseil scientifique, Monsieur Kacimi Nasser, Responsable de la Post-graduation et Docteur Rezig Kamel, Maître de conférence à la Faculté des Sciences Economiques et des Sciences de gestion de la même université, pour leur aide, soutien et compréhension .

Je remercie également vivement mes enseignants de post-graduation, tout particulièrement Madame Milès et Monsieur Saadi Rabah, sans qui notre cursus théorique n'aurait jamais abouti.

J'exprime encore mes remerciements à mes collègues de la Banque d'Algérie pour leurs encouragements et soutien ainsi qu'à Madame Djellato Fatiha, Responsable de la bibliothèque de la Faculté des Sciences Economiques de l'Université de Blida, pour avoir accompagné ce travail, dans son ultime phase, dans les démarches administratives. Parmi les collègues de la banque, je citerai particulièrement Mademoiselle Ghozali Nassima et Monsieur Bessal Mustapha.

Je tiens enfin à exprimer ma gratitude envers mon mari, Docteur Yaïci Farid, Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Université de Béjaïa, qui a bien voulu relire mon travail et lui apporter les corrections de forme.

TABLE DES MATIERES

RESUME

REMERCIEMENTS

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ILLUSTRATIONS, GRAPHIQUES ET TABLEAUX

INTRODUCTION	7
1 L'APPROCHE ECONOMIQUE DU MARCHE DU TRAVAIL	12
1.1 Introduction	12
1.2 Les controverses idéologiques et théoriques des auteurs classiques	12
1.3 L'approche macro-économique ou l'analyse néo-classique	18
1.4 L'approche micro-économique du marché du travail	20
1.5 Les limites sociales des nouvelles théories relatives au marché du travail	22
1.6 Conclusion	24
2 L'APPROCHE DEMO-ECONOMIQUE DU MARCHE DU TRAVAIL	25
2.1 Introduction	25
2.2 Les premières analyses démo-économiques du lien population-emploi	25
2.3 L'analyse du marché du travail dans le cadre de la théorie du déséquilibre	27
2.4 L'apport des analyses partielles explicatives du fonctionnement du marché du travail	33
2.5 Conclusion	41
3 LA SITUATION ACTUELLE DU MARCHE DU TRAVAIL	43
3.1 Introduction	43
3.2 Les concepts liés au marché du travail	43
3.3 Les sources de données	47
4 LES EVOLUTIONS DU MARCHE DU TRAVAIL EN ALGERIE	49
4.1 Introduction	49
4.2 Evolution du marché du travail en Algérie de l'indépendance à la veille des réformes structurelles	49
4.3 Situation du marché du travail depuis les réformes structurelles	59
4.4 Conclusion	68
5 L'EVOLUTION DU SECTEUR INFORMEL DANS LE MARCHE DE L'EMPLOI EN ALGERIE	69

5.1 Introduction	69
5.2 Définition et mesures de l'économie informelle	69
5.3 Evolution de l'emploi informel : stratégies-relais des sans emplois	70
5.4 Conclusion	73
6 LES FACTEURS DEMOGRAPHIQUES RESPONSABLES DE L'EVOLUTION DE L'OFFRE DE TRAVAIL.	74
6.1 Introduction	74
6.2 La croissance démographique de la population algérienne	74
6.3 Les déterminants de l'évolution démographique	80
6.4 Les politiques démographiques	90
6.5 Conclusion	92
7 LES FACTEURS ECONOMIQUES RESPONSABLES DU RALENTISSEMENT DE LA CREATION D'EMPLOI	93
7.1 Introduction	93
7.2 Rétrospective sur les décennies précédant la récession économique	93
7.3 Les effets du programme d'ajustement structurel sur l'emploi	96
7.4 Les politiques d'emploi	102
7.5 Evaluation générale des dispositifs d'emploi	106
7.6 Conclusion	106
8 DECOMPOSITION DE LA VARIATION DE LA POPULATION ACTIVE SELON L'INCIDENCE DEMOGRAPHIQUE ET L'INCIDENCE DES TAUX D'ACTIVITE DE L'ECONOMIE	107
8.1 Introduction	107
8.2 Décomposition des variations de la population active algérienne	107
8.3 La relation formation-emploi	119
8.4 Conclusion	121
CONCLUSION	124

LISTE DES ILLUSTRATIONS, GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Figure 1.1 : Courbe d'offre et de demande	21
Figure 2.1 : Courbe du taux de salaire	36
Figure 2.2 : Chronologie et filiation des théories démo-économiques	40
Figure 4.1 : Evolution du taux de chômage	53
Figure 4.2 : Evolution de la population active, de l'emploi et du chômage	61
Figure 8.1 : Evolution des taux d'activité de 1950 à 2010	117
Figure 8.2 : Evolution des taux d'activité selon le genre	118
Figure 8.3 : Nombre d'entrants pour 10 sortants du marché du travail en Algérie de 1950 à 2010	119
Tableau 4.1 : Evolution de la population active entre 1967 et 1977	50
Tableau 4.2 : Situation de l'emploi hors hydrocarbures entre 1967 et 1977	51
Tableau 4.3 : Evolution de la population active, non active et occupée entre 1977 et 1987	51
Tableau 4.4: Evolution du taux de chômage	53
Tableau 4.5 : Répartition de l'effectif des chômeurs par groupes d'âges	54
Tableau 4.6 : Evolution de la population totale, active et occupée pour le sexe féminin selon les recensements généraux de la population	55
Tableau 4.7 : Taux bruts de l'activité féminine	56
Tableau 4.8 : Les composantes de la population active aux différents recensements	56
Tableau 4.9 : Répartition de la population en chômage par sexe selon l'enquête de main d'œuvre de septembre 2003	57
Tableau 4.10 : Evolution de l'offre et de la demande d'emploi en Algérie de 1970 à 1994	58
Tableau 4.11 : Evolution de la population active, de l'emploi et du chômage de 1995 à 2002	61
Tableau 4.12 : Evolution de la structure d'âge de la population algérienne	62
Tableau 4.13 : Répartition de la population occupée selon la situation dans la profession	63
Tableau 4.14 : Répartition de la population occupée selon le secteur d'activité et selon la strate	64
Tableau 4.15 : Structure de l'emploi (urbain et rural)	64
Tableau 4.16: Répartition de la population occupée selon le sexe et la strate	65
Tableau 4.17 : Répartition de la population occupée selon le niveau de la formation et les taux d'activité féminin	65
Tableau 4.18 : Répartition de la population active et de la population occupée selon la structure d'âge	66
Tableau 4.19 : Répartition de la population active, occupée et en chômage selon les tranches d'âge	67
Tableau 4.20 : Evolution des demandes et des offres d'emploi selon l'ANEM	68
Tableau 5.1 : L'emploi agricole et l'emploi informel au Maghreb	71
Tableau 5.2 : Evolution de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel en Algérie de 1992 à 2001	72
Tableau 5.3 : Productivité apparente du secteur informel	72
Tableau 6.1 : Taux brut de natalité, de mortalité et d'accroissement naturel depuis 1900 à 1989	78

Tableau 6.2 : Taux brut de natalité, de mortalité et d'accroissement naturel de 1990 à 2002	78
Tableau 6.3 : Mouvement naturel de la population de 1900 à 2002	79
Tableau 6.4 : Evolution de la mortalité générale de 1990 à 1997	80
Tableau 6.5 : Evolution des dépenses publiques de santé de 1991 à 1998	81
Tableau 6.6 : Taux de couverture en infrastructures	81
Tableau 6.7 : Taux de couverture en personnel médical	82
Tableau 6.8 : Taux de couverture en personnel paramédical	82
Tableau 6.9 : Evolution du taux de couverture vaccinale	83
Tableau 6.10 : Evolution de la mortalité infantile par sexe de 1970 à 2000	83
Tableau 6.11 : Evolution du taux global de fécondité et de l'indice synthétique de fécondité entre 1980 et 1992	85
Tableau 6.12 : Evolution des taux de fécondité par groupes d'âge	86
Tableau 6.13 : Nombre d'enfants moyen par femme et par groupe d'âge aux recensements de 1987 et 1998	86
Tableau 6.14 : Evolution de la prévalence contraceptive selon différentes enquêtes	87
Tableau 6.15 : Evolution de l'âge moyen au mariage	88
Tableau 6.16 : Proportions d femmes mariée	89
Tableau 6.17 : Structure d'âge de la population algérienne de 1966 à 1998	90
Tableau 6.18 : Taux de fécondité légitime entre 1970 et 1986 par groupes d'âge	90
Tableau 7.1 : Formation brute du capital fixe/Produit intérieur brut	94
Tableau 7.2 : Exécution des plans de développement	95
Tableau 7.3 : Evolution de la production industrielle	99
Tableau 7.4 : Evolution de la situation de trésorerie des entreprises	100
Tableau 7.5 : Répartition des entreprises dissoutes par secteur d'activité et par secteur juridique en 1998	101
Tableau 7.6 : Bilan des effectifs compressés par secteur d'activité en 1998	102
Tableau 8.1 : Décomposition des variations de la population active en valeur de 1966 à 2010	109
Tableau 8.2 : Décomposition des variations de la population active en pourcentage de 1966 à 2010	109
Tableau 8.3 : Décomposition des variations de la population active en valeur de 1966 à 1977	112
Tableau 8.4 : Décomposition des variations de la population active en valeur de 1977 à 1987	113
Tableau 8.5 : Décomposition des variations de la population active en valeur de 1987 à 1997	114
Tableau 8.6 : Décomposition des variations de la population active en valeur de 1997 à 2002	115
Tableau 8.7 : Décomposition des variations de la population active en valeur de 2002 à 2020	116
Tableau 8.8 : Taux d'activité selon l'âge	117
Tableau 8.9 : Taux d'activité selon le genre	118
Tableau 8.10 : Evolution du nombre d'entrants pour 10 sortants en Algérie de 1950 à 2010	119
Tableau 8.11 : Structure des effectifs des élèves par cycle et par sexe	120

INTRODUCTION

Dès l'indépendance de l'Algérie, le premier objectif social des pouvoirs publics algériens visait à accorder une importance primordiale à l'emploi. En effet, une politique de création massive d'emploi a été préconisée puis appliquée dans le secteur public afin d'endiguer l'ampleur du chômage légué par le colonialisme, ce qui a permis la création de 100 000 emplois permanents en moyenne annuellement durant la période allant de la fin des années 1960 à la fin des années 1970 et de 140 000 emplois environ par an au cours de la première moitié des années 1980 [1].

Cette politique, menée dans un cadre de planification centralisée, s'est caractérisée par un taux d'investissement élevé dans le secteur économique public à forte composante industrielle (40 à 45 % au cours des années 1970 et 33 % au cours de la première moitié des années 1980), entraînant de ce fait une baisse régulière du taux de chômage passant de 33 % en 1966 à 22 % en 1977 et à 18 % en 1985 [1].

Mais, dès le début des années 1980, on enregistre un recul continu du taux d'investissement qui se rapproche graduellement de celui de la fin des années 1960. Les difficultés, voire l'assèchement des financements extérieurs, accélèrent cette tendance .

A partir de 1986, la baisse drastique des prix du pétrole brut, qui passent de 30 dollars le baril à moins de la moitié en quelques mois seulement, va conduire à une crise multidimensionnelle, à savoir une crise politique, sociale et économique, ce qui n'est pas sans conséquences sur le marché du travail. Le marché du travail va alors connaître des mutations profondes entraînant un ralentissement des investissements créateurs d'emplois nouveaux, avec un rythme moyen de 83 500 emplois par an pour la période 1985-1989 [1].

Après, les premières tentatives d'auto-ajustement durant la période allant de 1986 à 1989 et en dépit d'un certain désengagement de l'Etat en matière d'emploi, les déséquilibres sur le marché du travail persistent. Cet échec a conduit les autorités du pays à signer avec le Fonds Monétaire International (FMI) deux accords, l'un de « stand by » et l'autre de « confirmation », visant le rééchelonnement de la dette extérieure algérienne et le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques.

Ainsi, la dégradation du marché du travail va s'accélérer avec les mesures adoptées dans le cadre des différents programmes d'ajustement structurel imposés par le Fonds tels que les restructurations et/ou privatisations des entreprises publiques, les licenciements du personnel, la liquidation de celles jugées structurellement non rentables et non performantes et enfin la mise en retraite anticipée des travailleurs.

Ce ralentissement de la création d'emplois a provoqué un déséquilibre entre l'offre et la demande d'emploi sur le marché du travail, compte tenu de l'évolution démographique et du nombre important des arrivants sur le marché (demande additionnelle considérable évaluée à 250 000, voire 300 000 nouveaux arrivants) constitué en grande partie de jeunes primo-demandeurs d'emplois et sans qualification.

Cet accroissement de l'offre de travail est dû essentiellement à un début « d'une transition précoce[2] », puis à une période nataliste donnant lieu à un « boom » démographique spectaculaire durant les décennies 1970 et 1980 mais également à d'autres facteurs comportementaux dérivant de considérations sociologiques ou institutionnelles tels que les taux d'activité (notamment des femmes) et la ré-allocation du facteur travail entre les régions et les secteurs d'activité. En effet, les taux d'activité illustrent des changements dans les comportements d'activité selon le genre et à différents âges. Ces derniers sont eux-mêmes souvent induits par des normes juridiques et sociales tels que l'âge légal de fin de scolarité, de la retraite, etc.

Depuis l'indépendance, le taux d'accroissement naturel de la population a été en moyenne supérieur à 3 %, avec des pointes allant de 3,3 % à 3,4 % pour les années 1970 [1]. Cette forte croissance démographique, parmi les plus élevées au monde, est d'abord la conséquence d'un recul net de la mortalité, qui a commencé au lendemain de la seconde guerre mondiale, grâce à l'amélioration de la situation sanitaire de la population algérienne, et qui s'est poursuivi après l'indépendance du pays grâce à une politique de santé publique active.

Actuellement, bien que l'on note un fléchissement du taux d'accroissement démographique, passant de 2,1 % en 2001 à un niveau encore plus modéré de 1,69 % en 2003, il n'en demeure pas moins que le taux d'accroissement de la population active reste encore élevé, l'accroissement annuel moyen de la population active pour la période 1997-2000 étant de 3,15 % et le taux de chômage se situant à 23,7 % en 2003 alors qu'il était de 27,3 % en 2001 [3].

Du point de vue de la théorie économique pure, la flexibilité des salaires et de l'emploi contribue à une meilleure efficacité du marché du travail et à un bas niveau du taux de chômage. Néanmoins, le taux de chômage résulte également d'autres facteurs importants comme la démographie. A ce propos, A. Derguini [4] note que « s'il faut déréglementer le marché du travail pour lutter contre le chômage et permettre un meilleur ajustement des offres et des demandes de travail, il faut savoir où cette déréglementation doit s'arrêter, sur quoi régler l'activité économique, autrement la déréglementation manquerait d'objet ». En d'autres termes, souligne-t-il encore, « la déréglementation n'est jamais première, n'est jamais structurelle, elle vise à faire émerger un ordre performant, à distinguer les règles performantes des règles obsolètes ».

Ainsi, l'analyse des déterminants du marché du travail en Algérie se pose avec acuité. Elle découle à la fois de la transition de l'économie nationale d'un mode de gestion centralisé et administré vers un mode de gestion basé sur les lois et normes du marché, mais surtout de la spécificité du marché algérien du travail du fait que ses déterminants structurels sont à la fois d'ordre démographique et économique.

Deux mouvements concourent à modifier l'évolution de la population active : les mouvements démographiques, d'une part, et les comportements d'activité, d'autre part. En effet, si l'on néglige les flux migratoires internationaux qui contribuent aussi à la détermination de l'offre de travail, cette dernière sera déterminée par le rythme d'accroissement de la population active ainsi que par d'autres facteurs institutionnels tels que l'âge de la retraite, la durée de la scolarité et les ajustements de la formation professionnelle, entre autres, tandis que la demande de travail est tributaire de la capacité de l'économie à produire des postes de travail.

Par ailleurs, de la durée de la scolarisation et des formations professionnelles qui sont supposées absorber en partie les effectifs éjectés après l'échec scolaire et de la limite de l'âge à la retraite dépendent les flux d'entrée et de sortie d'activité. Ainsi, les déterminants structurels de l'emploi et du chômage dépendent aussi bien des politiques actives de main d'œuvre que des politiques de formation et des politiques démographiques proprement dites.

Dans toute économie, les divers programmes de main d'œuvre sont en relation avec d'autres programmes et d'autres politiques, notamment avec les programmes d'éducation et de formation professionnelle, pour améliorer la qualité du capital humain et le préparer à entrer sur le marché du travail. En effet, la qualité de la main d'œuvre disponible est également essentielle. Le travail n'étant pas une « entité homogène » [5], sa qualification et, par conséquent, les modalités régissant la formation de la main d'œuvre contribuent à déterminer l'équilibre du marché de l'emploi.

Quant aux politiques démographiques, elles concernent avant tout l'intervention de l'Etat en matière de démographie. Ces politiques de population sont constituées de l'ensemble des mesures qui visent à agir sur le taux d'accroissement, la structure et la répartition spatiale de la population.

Poser ainsi le problème revient à aborder la question de l'emploi en Algérie sur un double plan économique et démographique afin de cerner les facteurs explicatifs de l'évolution du marché du travail, sachant que les facteurs économiques n'expliquent pas seuls cette évolution.

A cet effet, notre principal apport dans cette recherche réside (et c'est là que se situe l'originalité de notre travail !) dans notre tentative de déterminer la part de l'incidence sur l'évolution du marché du travail due à la croissance démographique et celle due aux taux d'activité de l'économie, la technique consistant à exogénéiser (ou à supposer constante) l'une des deux variables précitées en laissant endogène l'autre (ou à la laisser osciller), puis à supposer l'inverse.

Pour ce faire, notre démarche nous conduit à structurer notre travail en huit chapitres. Elle réunit à la fois les processus historiques, l'analyse théorique et l'étude empirique. Elle essaie aussi d'établir des liens entre les politiques d'emploi et les politiques d'éducation et de formation professionnelle en vue d'une meilleure adéquation du couple formation-emploi.

Les deux premiers chapitres seront consacrés à l'étude du marché du travail du point de vue théorique.

Le premier chapitre étudiera l'approche économique du marché du travail. Il se subdivise en quatre sections. La première section abordera l'analyse classique du marché du travail. La seconde section présentera l'analyse macro-économique du marché du travail. La troisième section portera sur l'analyse micro-économique ou l'analyse néo-classique du marché du travail. La quatrième section montrera les limites sociales des nouvelles théories relatives au marché du travail.

Le second chapitre étudiera l'approche démo-économique du marché du travail. Il se subdivise en trois sections. La première section présentera les premières analyses démo-économiques du lien entre la population et l'emploi. La seconde section effectuera l'analyse du marché du travail dans le cadre de la théorie du déséquilibre. La troisième section sera

consacrée au régime keynésien et à la croissance démographique neutre ou favorable. La quatrième section mettra en exergue l'apport des analyses partielles explicatives du fonctionnement du marché du travail.

Les trois chapitres suivants seront consacrés à l'analyse rétrospective du marché du travail en Algérie. Cette analyse tentera de faire l'état des lieux du marché de l'emploi et du chômage, d'abord sur la période précédant les réformes structurelles, puis sur la période post-ajustement. Ensuite, sera abordée la question de l'emploi informel, devenue incontournable surtout après l'application des programmes d'ajustement structurel.

Ainsi, le troisième chapitre étudiera les concepts et sources de données relatifs au marché du travail. Il se subdivise en deux sections. La première section présentera les concepts liés au marché du travail. La seconde section sera consacrée aux sources de données utilisées dans l'étude du marché du travail.

Le quatrième chapitre étudiera les évolutions du marché du travail en Algérie. Il se subdivise également en deux sections. La première section examinera l'évolution du marché du travail en Algérie de l'indépendance à la veille des réformes structurelles. La seconde section analysera la situation du marché du travail depuis les réformes structurelles et ses évolutions récentes.

Le cinquième chapitre étudiera la part du secteur informel dans le marché du travail en Algérie. Il comporte deux sections. La première section présentera les définitions et mesures liées à l'économie informelle et à l'emploi informel. La seconde section présentera les évolutions du secteur informel et de l'emploi informel. Cette étude sera menée dans une approche considérant l'émergence et le développement de l'emploi informel comme « des stratégies de l'emploi par l'informel » dans les pays qui ont suivi des programmes d'ajustement structurel.

Les trois derniers chapitres seront consacrés à l'analyse des déterminants de l'offre et de la demande de travail en Algérie et à une décomposition des variations de la population active en deux composantes, la première composante détermine l'incidence de l'évolution de la démographie et la seconde composante traduit les changements intervenus dans les comportements d'activité.

Ainsi, le sixième chapitre étudiera les facteurs démographiques responsables de l'évolution de l'offre de travail. Il comporte trois sections. La première section analysera la croissance démographique de la population algérienne. La seconde section examinera les déterminants de l'évolution démographique. La troisième section étudiera les politiques démographiques.

Le septième chapitre analysera les facteurs économiques déterminant la demande de travail. Son objet est de cerner les facteurs économiques responsables de ralentissement de la demande de travail durant ces dernières décennies. Ce chapitre comporte également trois sections.

La première section sera consacrée à l'étude rétrospective des décennies précédant la récession économique. La seconde section évaluera les effets du programme d'ajustement structurel sur l'emploi. La troisième section appréciera les politiques d'emploi en Algérie.

Le huitième chapitre se veut une tentative d'analyse des variations de la population active algérienne en deux composantes ; la première va déterminer la part de l'évolution de la population active due à l'incidence de l'évolution démographique, toutes choses étant égales par ailleurs, et la seconde composante va déterminer l'incidence due aux taux d'activité. C'est à travers cette dernière composante que nous pourrions isoler l'effet dû aux changements dans les comportements d'activité.

Ce chapitre va comporter deux sections. Dans la première section, nous nous inspirerons de la méthodologie développée dans l'ouvrage de D. Millot et E. Triby [6] pour une décomposition des variations de la population active algérienne en deux composantes (incidence démographique et incidence des taux d'activité). Dans la seconde section, nous mettrons en évidence quelques politiques en relation directe avec le marché de l'emploi tels que les programmes de l'éducation et de formation professionnelle qui pourraient contribuer dans une large mesure à faire baisser les pressions actuelles exercées sur le marché de l'emploi.

Par ailleurs, nous demeurons convaincus que notre travail, qui se veut jusque là une synthèse et une réflexion, d'une part, de l'étude du marché du travail sur une double point de vue théorique et empirique et, d'autre part, de l'analyse des déterminants de l'offre et de la demande de travail en Algérie ainsi que de l'examen de ses perspectives d'avenir, pourrait être prolongé et approfondi dans la cadre d'une recherche future plus longue et plus ardue.

En effet, une approche démo-économique du marché du travail est significative et représentative mais d'autres éléments de réflexion, que nous avons d'ailleurs esquissé dans notre modeste recherche, notamment dans le dernier chapitre de notre travail, pourraient venir enrichir l'étude.

CHAPITRE 1

L'APPROCHE ECONOMIQUE DU MARCHE DU TRAVAIL

1.1 Introduction

Ce chapitre comporte donc quatre sections : l'analyse classique (Section 1), l'analyse micro-économique (Section 2), l'analyse macro-économique du marché du travail (Section 3) et les limites sociales des nouvelles théories relatives au marché du travail (Section 4). Les quatre sections ont toutes la même caractéristique : elles se limitent à étudier le phénomène du marché du travail sous le seul angle (approche) économique.

Ainsi, dans ce chapitre, nous présenterons, d'abord, les controverses idéologiques et théoriques ayant opposé les auteurs classiques. Ces controverses ont concerné aussi bien les auteurs classiques libéraux (pro-malthusiens et anti-malthusiens) que les auteurs classiques socialistes.

Nous présenterons, ensuite, l'approche macro-économique du marché du travail. Celle-ci exposera aussi bien la conception des auteurs classiques sur le chômage volontaire que celle des auteurs keynésiens.

Nous présenterons, encore, l'approche microéconomique ou néoclassique du marché du travail. Aussi, nous exposerons la manière avec laquelle est déterminé le salaire d'équilibre dans cette approche. Nous mettrons également en exergue la spécificité de la théorie néoclassique par rapport à la question de l'emploi.

Enfin, nous présenterons les limites sociales des nouvelles théories relatives au marché du travail. Pour cela, nous nous appuyerons sur l'ouvrage de David Marsden qui traite des rapports entre l'économie néo-classique et l'économie institutionnelle en ce qui concerne le marché du travail.

1.2 Les controverses idéologiques et théoriques des auteurs classiques

Depuis A. Smith, l'étude de la population fait partie intégrante de la théorie économique. Mais, c'est avec Thomas Robert Malthus que la discipline prend son essor avec la parution de son ouvrage « Essai sur le principe de la population » [8].

La loi de la population de Malthus, qui consiste à poser le principe que « le pouvoir multiplicateur de la population est infiniment plus grand que le pouvoir de la terre de produire la subsistance de l'homme », a donné par la suite naissance à deux approches différentes.

La première approche [9] illustrée par les auteurs dits pessimistes, proches de Malthus, est représentée par Adam Smith, Jean-Baptiste Say, John Stuart Mill, David Ricardo, Charles Fourier et Adolphe Wagner.

Selon cette approche, la loi des rendements décroissants et la pression de la population sur les moyens de subsistance sont les fondements de la théorie de « l'état stationnaire » qui tentait d'expliquer comment, par l'interaction des forces en jeu, la croissance économique - et avec elle celle de la population - cesserait dans des conditions d'équilibre avec une population et un rendement stationnaires.

La seconde approche [9], illustrée par les auteurs dits anti-malthusiens, est représentée par K. Marx, chef de file des socialistes pour qui le capitalisme est la seule cause de surpopulation, et par des auteurs libéraux qui méritent d'être qualifiés d'anti-malthusiens car, bien qu'ils prônent la liberté économique, ils ont en général une conception plus optimiste du problème de la population. On peut en citer F. Bastiat, B. C. Dunoyer et P. L. Beaulieu. Selon eux, la liberté économique crée la richesse et la stagnation démographique va à l'encontre de l'essor économique.

1.2.1 Les auteurs classiques libéraux

La sous-section suivante étudie respectivement les auteurs pessimistes pro-malthusiens partisans d'une fécondité faible pour atteindre le bien-être, puis les auteurs anti-malthusiens plutôt partisans de la liberté économique, source de richesse par excellence.

1.2.1.1. Les auteurs pessimistes pro-malthusiens

A l'instar de Th. Malthus, les auteurs pessimistes pro-malthusiens croient en une augmentation automatique de la population dès que la quantité des subsistances le permet ; ceci montre le pouvoir multiplicateur de la population que Malthus présentera comme une loi naturelle.

Les lois naturelles de la gravitation sont le fondement de la conception classique du marché du travail. Le travail est considéré comme tout autre marchandise que l'on peut acheter ou vendre sur le marché et dont la quantité peut augmenter ou diminuer. L'offre et la demande de travail sont donc déterminées par des conditions économiques.

Selon A. Smith [1976], qui ne s'est intéressé qu'indirectement aux problèmes de la population, « la demande d'hommes règle nécessairement la production des hommes comme le fait la demande à l'égard de toute autre marchandise ».

De même, J. B. Say, qui se présente comme le continuateur de l'œuvre de Smith, considère que l'effectif de la population s'équilibre inévitablement quand le niveau de la demande devient supérieur à l'offre ou au nombre d'habitants.

C'est dans le cadre de la loi des salaires et de la population que Ricardo [1970] analyse comment se déterminent l'offre et la demande de travail sur le marché. C'est ainsi que, selon lui, le travail a un prix naturel et un prix courant.

Ricardo cherche donc à expliquer le salaire en appliquant au travail, considéré comme une marchandise, la distinction posée par Smith entre le prix courant déterminé par la situation de l'offre et de la demande et le prix naturel déterminé par des facteurs plus fondamentaux.

Donc, le prix naturel du travail est celui qui est octroyé aux travailleurs pour leur permettre d'acquérir les moyens de subsister et de perpétuer leur espèce sans accroissement, ni diminution. Henri Denis [10] le qualifie de ce qui est strictement nécessaire à l'entretien et à la reproduction du « stock de main d'œuvre » existant. En d'autres termes, il s'agit du minimum vital pour la survie des travailleurs.

Le prix courant du travail est la rémunération que reçoit réellement l'ouvrier d'après la loi de l'offre et de la demande. Lorsque le prix courant s'élève au dessus du prix naturel, le niveau de vie de l'ouvrier s'élève également, ce qui lui permet, selon les termes de Ricardo, d'élever et de maintenir une famille nombreuse.

Quand, au contraire, le nombre d'ouvriers s'accroît sous l'influence de la hausse du prix courant du travail, les salaires descendent jusqu'à ce qu'ils atteignent leur niveau naturel et, quelquefois même, ils tombent en deçà de ce niveau.

Quand le prix courant est au dessous de son niveau naturel, le niveau de vie de l'ouvrier se dégrade et, à force de privations, le nombre des travailleurs se trouve réduit, ce qui accroît la demande de travail.

Cependant, quel que soit l'écart du prix courant par rapport au prix naturel, ils tendent toujours à se rapprocher, réglant ainsi l'offre et la demande de travail. C'est « la main invisible » d'Adam Smith qui suppose que les prix courants gravitent toujours autour des prix naturels ; de même que les offres et les demandes de travail oscillent toujours autour de leur niveau d'équilibre.

Voilà donc, pour Ricardo, les « lois » qui règlent les salaires. Ainsi que tout autre contrat, souligne-t-il, les salaires doivent être livrés à la concurrence franche et libre et n'être jamais entravés par l'intervention du législateur.

Par cette affirmation, Ricardo se veut défavorable à toute intervention visant à apporter soutien et assistance aux pauvres. Son pessimisme l'amène à croire que toute forme d'aide aux nécessiteux aurait plutôt des effets néfastes.

Pourtant, certains auteurs contemporains pensent que Ricardo est un « vrai faux malthusien ». Paul Fabre, cité dans l'ouvrage de G. F. Dumont [1992], considère que la théorie de Ricardo ne doit pas être rapprochée au pessimisme absolu de Malthus.

En effet, la relecture de l'œuvre de Ricardo, montre que la population n'est pas une variable indépendante qui se développerait inévitablement. Par ce fait, il n'adhère pas totalement au postulat fondamental de Malthus.

Pour Ricardo, il existe une relation de causalité entre l'accroissement de la richesse et l'augmentation de la population.

Ainsi, affirme-t-il, si, dans des conditions favorables, la population pouvait doubler tous les vingt cinq ans, dans des conditions tout aussi favorables, le capital national pourrait doubler en moins de temps. Dans ce cas, les salaires tendront à hausser pendant toute cette période car le nombre des travailleurs sera toujours inférieur à la demande de travail.

A ce sujet, G. F. Dumont pense que la population n'augmente pas d'elle-même ; elle n'augmente que lorsqu'il y a multiplication des richesses.

De plus, l'introduction du progrès technique conduit à la mise en chômage des travailleurs. En effet, affirme A. Sauvy [1980], aucun des auteurs dits pessimistes n'a contesté le fait que la machine prend, à sa naissance, la place de l'homme. Mais, le nombre initial des travailleurs se retrouve toujours, selon la plupart des avis exprimés, maintenu.

Sauvy ajoute qu'il existe trois raisons explicatives à cela :

a- Il faut des ouvriers pour maintenir ces machines.

b- Il y a extension des marchés. En effet, la consommation de nouveaux produits, issue de cette mécanisation, s'élève sous l'effet de la baisse des prix.

c- Il y a apparition de nouvelles activités correspondant à des besoins nouveaux.

Pour J. B. Say, cité par G-F. Dumont [1992], l'introduction de la machine fait que des hommes seront « momentanément sans ouvrage ». Mais, il pense tout de même que la généralisation de l'usage des nouvelles techniques n'intervient que progressivement.

Ricardo reconnaît lui aussi que l'introduction de machines sophistiquées conduit à l'élimination des travailleurs. Selon lui, un capital destiné à l'achat d'engins perfectionnés limite la demande de travail.

C'est la position d'Adam Smith par rapport à ce sujet qui n'est pas assez claire alors qu'il est très explicite quant aux bienfaits que procure la division sociale du travail. C'est ainsi que, d'une part, il souhaite un accroissement de la population suffisamment important pour assurer la division du travail et, d'autre part, il définit un véritable marché du travail où le besoin de main d'œuvre est déterminé par le jeu de l'offre et de la demande.

En fait, A. Smith voit dans la croissance de la population à la fois une cause et une conséquence. Le mécanisme de cette interaction étant le suivant : l'accroissement de la population stimule la division du travail, laquelle se traduit par des gains de productivité ; ceux-ci entraînent une hausse du rendement et une accumulation supplémentaire de capital, qui, à leur tour, engendrent une hausse des salaires et tendent à favoriser une nouvelle augmentation de population.

Pour J. S. Mill, cité toujours par G-F. Dumont [1992], ce qui importe d'abord, c'est le développement des « arts de production ». Il pense que l'accroissement du progrès technique et du capital peut donner un surcroît d'emploi et de travail. Bien qu'il soit classé auteur pessimiste, J. S. Mill est en faveur du progrès technique et ne voit pas de relation négative entre le progrès technique et le chômage.

1.2.1.2 Les auteurs anti-malthusiens

Par opposition au courant pessimiste représenté par des auteurs de la tendance malthusienne, il y a le courant non malthusien dit optimiste.

Parmi les auteurs qui le représentent, F. Bastiat rejette le principe de la population de Malthus et affirme son contraire, à savoir que les moyens d'existence s'accroissent plus vite que la population. Il insiste sur la flexibilité des lois de la population et soutient que le libre échange est un facteur de progrès mais qui ne s'exerce pas de manière automatique. Il dénonce les freins à la croissance économique qu'il assimile à du « malthusianisme économique ». Selon Bastiat, l'amélioration du niveau de vie est donc possible mais à condition de faciliter la liberté économique.

B. C. Dunoyer, un autre auteur anti-malthusien, réfute la loi de Malthus et prône que l'insuffisance des subsistances n'est pas une donnée qui s'impose mais qui résulte toujours d'une insuffisance de travail. Il prône alors la liberté du travail qui doit permettre aux familles qui travaillent d'avoir un bon niveau de vie.

P. L. Beaulieu, encore un anti-malthusien, affirme que la doctrine de Malthus ne s'applique pas à la « situation actuelle du monde ». Selon lui, la stagnation démographique présente de nombreux inconvénients dont les principaux sont au nombre de trois.

a- Elle diminue le poids relatif d'un pays.

En effet, Beaulieu soutient d'abord qu'un pays avec une population stagnante s'affaiblit par rapport aux autres.

« Dans les circonstances présentes, écrit-il, la stagnation de la population d'un grand pays est d'abord une cause graduelle de déchéance politique, puisque les pays rivaux voient leur population s'accroître tandis que la sienne ne change pas » [10].

Il y a donc, selon lui, un rapport entre l'effectif des populations et le poids relatif des pays.

b- Elle limite les possibilités d'émigration.

La stagnation ne met pas en position favorable un pays vis à vis des autres et génère un autre inconvénient concernant la place internationale du pays.

L'insuffisance d'hommes minore, en effet, la présence internationale d'un pays en raison du faible nombre des émigrants.

« Un pays dont la population n'augmente pas, écrit encore Beaulieu, n'a que peu d'émigrants qui aillent porter dans les pays lointains ses mœurs, ses goûts, sa langue, et qui forment une sorte de trait d'union entre la nation qu'ils ont quittée et celles où ils s'établissent » [10]. Beaulieu se montre ainsi implicitement favorable à l'émigration qu'il juge utile au pays d'origine.

c- Elle empêche la formation du caractère.

Pour étayer son propos, Beaulieu développe des arguments psychologiques ou moraux.

1.2.2. Les auteurs classiques socialistes

Le socialisme est dominé par l'œuvre de Marx qui s'oppose au principe de Malthus comme d'ailleurs les principaux autres socialistes tels que J. C. Sismondi et P. J. Proudhon.

K. Marx condamne la loi de Malthus et affirme que ses idées sont « absolument erronées et naïves ». Marx considère que s'il y a un excès de population, le responsable en est le capitalisme ; il n'y a pas surpopulation absolue, mais surpopulation liée au capitalisme.

Cependant, la lecture des écrits de Marx ne permet pas de savoir selon quelles lois évoluera la population en système communiste.

Pour Marx, les limites auxquelles croit Malthus ont deux insuffisances sur le raisonnement et sur la présentation quantitative. Malthus définit, en effet, les limites comme des contraintes externes qui s'imposent aux hommes. Or, ce sont au contraire des limites contingentes, dépendantes des conditions historiques et économiques existant à un moment donné. De plus, les relations complexes entre la production économique et celle des hommes pourraient-elles être réduites à un simple « rapport numérique » ?

Puisque ce n'est pas, comme le pense Malthus, le rapport de la population aux subsistances qui est susceptible d'expliquer une éventuelle surpopulation à un moment donné, comment peut-elle alors s'expliquer ? Justement, par les mécanismes propres au système capitaliste, soutient Marx [10]. En effet, affirme Marx, pour trois raisons la surpopulation est dans l'intérêt de la bourgeoisie.

D'abord, pour augmenter sa plus value, la bourgeoisie a besoin davantage de capital variable. On sait, en effet, que Marx distingue le capital constant et le capital variable.

Le *capital constant* est l'ensemble des marchandises que le capitaliste achète et met en œuvre dans chaque processus de production. Il s'agit du capital fixe et des consommations intermédiaires. Le *capital variable* correspond aux sommes destinées à l'achat de la force de travail, autrement dit les salaires [10].

Mais, seul le capital variable est productif, créateur de valeur et de plus value. Le capitaliste va donc obtenir d'autant plus de plus value qu'il y a plus de prolétaires, l'augmentation du capital variable supposant celles des hommes.

Le capitaliste a une seconde raison pour souhaiter un prolétariat nombreux. Son objectif est, en effet, de rétribuer le moins possible le capital variable pour dégager une plus value importante. Or, pour atteindre cet objectif, il faut provoquer une demande de ce que Marx appelle la « marchandise-travail », plus nombreuse comparativement à l'offre d'emploi. Avoir un maximum de population est donc un moyen d'avoir des ouvriers à bon marché.

Enfin, la production n'est pas linéaire et il y a des périodes où une grande industrie a besoin de produire davantage et donc d'augmenter son offre d'emploi.

Cette augmentation pourrait nécessiter une hausse des salaires afin d'attirer la demande. L'idéal pour le capitaliste est donc une situation de surpopulation qui permet l'existence d'une « armée de réserve d'ouvriers ». Ainsi, dans la période où l'offre d'emploi

augmentera, les salaires ne vont pas être augmentés puisque la demande d'emploi sera abondante.

Autant la critique de la pensée de Malthus par Marx est précise, autant la place de la population dans l'économie communiste n'est guère précisée par lui. Pour Marx, avec la disparition des biens de production, la nature des questions de population sera complètement modifiée.

1.3 L'approche macro-économique du marché du travail

Etant une approche qui s'attache aux grandeurs globales, la macro-économie étudie essentiellement quatre types de marchés de façon tout à fait liés entre-eux [11].

Ces quatre marchés sont :

- le marché des biens et services ;
- le marché du travail ;
- le marché de la monnaie ;
- le marché des titres.

Selon cette approche, l'équilibre global n'est atteint que si tous les marchés se trouvent simultanément équilibrés. Il apparaît donc que le marché du travail est articulé aux autres marchés, notamment à celui des biens et services. Ainsi, l'offre et la demande globales sur le marché s'expliquent par le niveau de l'activité économique. Deux analyses s'opposent sur cette question : l'analyse classique et l'analyse keynésienne.

1.3.1 L'approche classique et le chômage volontaire

Selon cette approche, l'insuffisance d'une demande de travail (ou d'une offre d'emploi) résulte d'une insuffisance des investissements. Cette insuffisance serait liée à l'absence d'opportunité de projet ; les entrepreneurs n'embauchent pas parce qu'ils estiment que ce n'est pas rentable d'embaucher.

Les prévisions ou les anticipations des entrepreneurs jouent un grand rôle dans la décision d'investissement. Ces anticipations sont souvent fonction des résultats peu payants d'expériences antérieures.

En somme, on estime que le volume de l'investissement est déterminé par les profits rapportés par les investissements antérieurs ; autrement dit, une augmentation des profits des entreprises implique l'existence de fonds supplémentaires et donc une expansion des capacités de production de l'entreprise. Inversement, une baisse des profits peut entraîner une diminution des offres d'emploi. Donc, c'est la propension des entrepreneurs à investir qui détermine le niveau de l'emploi.

Toutefois, le profit des entrepreneurs n'est pas la seule variable explicative de l'investissement productif. En effet, une autre variable est souvent retenue pour expliquer la décision d'investissement. Il s'agit de la demande de biens et services, mesurée à travers le revenu dépensé pour l'acquisition de ces biens et services si bien qu'en définitive certains économistes retiennent le revenu comme variable expliquant la décision de l'investissement.

Par ailleurs, l'analyse macro-économique suppose que l'équilibre général n'est atteint que dans la situation de plein emploi des facteurs de production (travail et capital). Ainsi, selon cette approche, la situation de chômage n'existe pas ou, s'il y a chômage, il s'agit d'un chômage volontaire qui résulte du refus d'accepter un emploi parce que le niveau de rémunération correspondant est jugé trop faible.

La lutte contre ce chômage classique passe par une « politique d'offre », c'est à dire une relance de l'investissement. Autrement dit, les entrepreneurs doivent accepter de risquer leurs capitaux afin de créer de nouveaux investissements et embaucher plus de travailleurs.

La principale interrogation que soulève cette analyse est la suivante : est-ce qu'un accroissement de l'investissement implique nécessairement un accroissement de l'offre des postes de travail ? Pour avoir un effet positif sur l'emploi, plusieurs conditions doivent être réalisées.

D'une part, l'investissement est réellement générateur d'emplois nouveaux s'il concerne des branches d'activité productives. Mais, si les capitalistes engagent leurs capitaux dans des branches où règnent la spéculation, il n'y aura pas de création d'emplois nouveaux.

D'autre part, l'augmentation de l'offre globale suppose l'existence d'une demande solvable. Dans le cas contraire, les entrepreneurs n'investissent pas par crainte d'une insuffisance de débouchés.

1.3.2 L'approche keynésienne et le chômage involontaire

Keynes [13] conteste vigoureusement l'existence d'un marché de travail tel que le définissent les classiques.

D'abord, il soutient qu'à court terme la demande de travail des entreprises ne se détermine pas en fonction des salaires. Les besoins de main d'œuvre des entreprises sont liées au niveau de la demande adressée aux entreprises.

Ainsi, les quantités de main d'œuvre demandées peuvent être inférieures aux disponibilités de main d'œuvre. Dans ce cas, il y aura alors sous-emploi du facteur travail.

D'un autre côté, Keynes souligne que le salaire réel ne peut orienter le niveau de l'emploi car il n'est pas connu ex-ante. Ce qui est connu des travailleurs, c'est le salaire nominal et non le salaire réel.

Keynes admet que le salaire ne peut durablement dépasser la productivité marginale, mais il soutient que la baisse des salaires peut induire des effets négatifs pour l'emploi à cause de la baisse de la demande effective.

La baisse du niveau des salaires ne permet pas un ajustement automatique entre l'offre et la demande d'emploi comme le prônent les auteurs classiques et néoclassiques.

Mais, Keynes pousse son analyse plus loin en s'attaquant aux lois fondamentales de l'économie capitaliste en affirmant que dans une économie fondée sur l'entreprise privée, il y a toutes les chances pour qu'un chômage chronique et important apparaisse.

Par sa théorie, Keynes réfute totalement les mécanismes autorégulateurs du système libéral. Pour y remédier, Keynes recommande une véritable politique budgétaire et monétaire, grâce à une intervention directe de l'Etat.

Ainsi, la lutte contre le chômage keynésien (involontaire) passe par une relance de la demande effective, à travers la relance de la consommation de biens et services et de biens d'équipement. La relance de la demande de biens de consommation et de biens d'équipement va encourager l'investissement générateur d'emplois nouveaux.

Donc, contrairement aux classiques qui pensaient que le marché du travail était automatiquement équilibré par le jeu de l'offre et de la demande, avec un prix d'équilibre totalement flexible (taux de salaire d'équilibre), Keynes pense que l'équilibre du marché du travail peut être atteint sans avoir le plein-emploi des facteurs de production.

Il distingue une situation d'équilibre de plein emploi des facteurs et une situation d'équilibre de sous emploi des facteurs. Il apparaît donc que l'équilibre classique n'est qu'un cas particulier de sa théorie générale.

1.4 L'approche micro-économique ou l'analyse néoclassique

Cette section étudie, dans une première étape, la détermination du salaire d'équilibre sur le marché, puis tente, dans une seconde étape, de mettre en exergue la spécificité de l'approche néoclassique sur la question de l'emploi.

1.4.1 La détermination du salaire d'équilibre

Selon l'école néoclassique, représentée par Stanley Jevons (1835-1882), Léon Walras (1834-1910) et Carl Menger (1840-1921), l'optique est totalement nouvelle : pas de groupes sociaux, mais des individus, travailleurs ou entrepreneurs qui gèrent rationnellement le « stock » de facteurs de production, de travail, de capital dont ils disposent dans le but de maximiser leur satisfaction. Leur rémunération se fixe sur le marché.

Ainsi, le travailleur agit suivant sa fonction d'utilité. L'utilité du travail est le salaire. Sa désutilité, son coût, est la valeur du loisir qu'il va sacrifier. Il n'accepte de travailler que si le salaire compense la perte de loisir.

La fonction définit la valeur de chaque unité de travail supplémentaire pour la comparer à chaque unité de loisir perdu. Elle suit *la loi de décroissance de l'utilité marginale*.

L'entrepreneur, ou le producteur, agit suivant sa fonction de production : l'utilité de l'embauche est la production supplémentaire, son coût est le salaire payé. Pour lui aussi, intervient la loi de décroissance de l'utilité marginale : sa fonction de production est ascendante (rendements croissants), puis descendante (rendements décroissants).

A court terme, l'analyse néoclassique suppose que l'équilibre productif est fixe. Alors, la productivité des premiers embauchés est de plus en plus forte, puis elle diminue car ils finissent par devenir trop nombreux.

Par ailleurs, le producteur compare les productivités marginales du travail et du capital, car les facteurs sont supposés parfaitement substituables.

L'équilibre se situe au niveau où l'utilité marginale est égale au coût marginal. Un taux de salaire unique se fixe : il réalise l'équilibre. Ainsi, selon l'analyse néoclassique, le marché du travail fonctionne comme tous les autres marchés. L'agrégation des comportements économiques individuels permet de déterminer les fonctions d'offre et de demande d'emploi qui dépendent du niveau des salaires.

Le salaire d'équilibre est celui qui permet d'égaliser l'offre et la demande de travail.

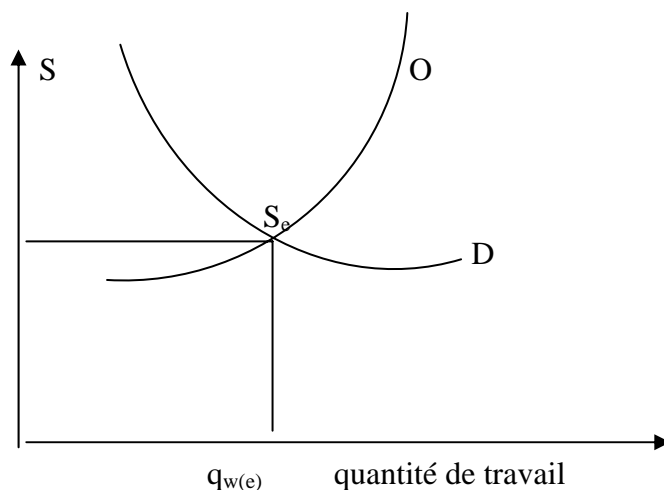


Figure 1.1 : Courbe d'offre et de demande

Selon cette théorie [13], s'il existe un désajustement entre les courbes d'offre et de demande, cela implique que tous les travailleurs ne trouvent pas d'emploi ; ceci s'explique le plus souvent par le niveau des salaires trop élevés. En diminuant le niveau des salaires, on réduit le coût marginal du facteur travail.

L'entreprise tend à embaucher des travailleurs tant que le coût marginal du facteur travail reste inférieur à sa productivité marginale ; la baisse du coût du travail se traduit donc par un accroissement des offres d'emploi.

Le plein emploi des facteurs est obtenu quand la rémunération des différents facteurs de production correspond à leurs productivités marginales ; le chômage est alors impossible.

C'est ainsi que les néoclassiques, comme leurs prédécesseurs ne reconnaissent que le chômage volontaire qui est dû à de multiples rigidités qui apparaissent à travers les conventions collectives et les interventions des syndicats. Ces rigidités peuvent amener les salaires à s'écarter par rapport au niveau d'équilibre, créant une situation de sous-emploi du facteur travail.

Mais, ils considèrent toutefois que cette perturbation est passagère du fait qu'elle découle d'une cause exogène et externe au champ économique. Il y aura selon cette approche un ajustement automatique du marché.

1.4.2 La spécificité de la théorie néoclassique

Cette présentation des rapports sociaux, abstraite et a-sociologique, distingue les auteurs néoclassiques des classiques. Elle repose sur la théorie de la valeur utilité de J. B. Say et non sur la théorie de la valeur travail des autres auteurs classiques, développée ensuite par Marx.

Cependant, l'idée de ce changement d'optique est évident quand on se situe dans l'histoire de la pensée économique. En effet, ces auteurs néoclassiques libéraux ont tenté de contrer la montée de la pensée marxiste qui a fait de la valeur travail une arme idéologique pour démontrer l'exploitation des travailleurs par le système capitaliste.

Mais, dans cette optique, l'exploitation ne peut exister ; chaque agent économique reçoit le juste prix de ce qu'il vend sur le marché.

Actuellement, de nombreux économistes libéraux considèrent que les indemnités de chômage sont une source de sous-emploi, arguant du fait que certaines personnes préfèrent être en chômage que d'accepter un travail avec un salaire différentiel trop faible par rapport aux indemnités de chômage.

Donc, dans le schéma néoclassique, le niveau de l'emploi résulte bien de la confrontation d'une offre et d'une demande d'emploi. Le salaire (prix du travail) est la variable stratégique qui permet la réalisation de l'équilibre.

1.5 Les limites sociales des nouvelles théories relatives au marché du travail

1.5.1 Les limites sociales des nouvelles théories

D. Marsden traite dans son ouvrage [7] des rapports entre l'économie néoclassique et l'économie institutionnelle et esquisse les limites sociales des nouvelles théories relatives au marché du travail.

Ainsi, les auteurs néoclassiques analysent le marché du travail à travers la théorie des prix et des quantités où les agents, employés ou employeurs rationnels, maximisent, sans intervention d'une tierce personne, leurs intérêts et trouvent un optimum collectif de richesse. Dans ce cas, les institutions n'interviennent que faiblement dans l'intérêt des agents.

Du côté des auteurs institutionnels, dont la filiation remonte à Keynes, les institutions (ou les comportements réglés) sont une réalité incontournable et visible sur le marché du travail. Des phénomènes tels que la rigidité des salaires, l'abondance ou la pénurie de main d'œuvre montrent que le marché du travail et notamment les prix qui s'y forment sont loin d'être déterminés par la loi tendancielle de l'équilibre de l'offre et de la demande.

Durant les années de la croissance keynésienne, ce débat tournait en faveur des auteurs institutionnalistes.

Toutefois, depuis la fin des années 1960, avec ce que l'on a convenu d'appeler la stagflation (coexistence de l'inflation sans croissance et de la montée du chômage), l'approche institutionnaliste a reculé et on assiste à de nouvelles réflexions d'une approche du marché du travail fondée sur la rationalité des acteurs.

Le premier mérite de D. Marsden est de montrer que ce débat n'est pas clos et qu'il se pose aujourd'hui avec acuité.

Il ne s'agit pas de rejeter l'une ou l'autre des deux approches mais d'observer s'il est possible de s'en référer à chaque fois que cela est nécessaire.

1.5.2 Les modèles récents

D. Marsden montre qu'il ne faut pas focaliser le débat sur le salaire et sa rigidité alors que tout ce qui détermine l'offre et la demande de travail fluctue. En effet, depuis quelques années, un certain nombre d'économistes cherchent à prendre en compte l'influence des institutions et des normes sociales afin de mieux expliquer le fonctionnement du marché du travail, qu'il s'agisse de la discrimination, de la rigidité des salaires nominaux, de la coutume ou de la qualification et de la mobilité.

Leurs modèles constituent une avancée remarquable par rapport aux modèles néoclassiques de base mais leurs résultats ne s'accordent pas souvent avec ceux des analyses institutionnelles et sociologiques sur les mêmes problèmes.

Parmi les théories récentes examinées, on peut citer :

- l'action syndicale ;
- les contrats implicites ;
- la discrimination ;
- la coutume ;
- les comparaisons salariales ;
- et les marchés internes.

Ces théories partent de l'hypothèse selon laquelle les institutions et les normes sociales des marchés du travail se développent au sein d'un marché initialement concurrentiel et expliquent le rôle et le comportement de l'institution ou de la règle en fonction de la nécessité d'avoir une meilleure information sur l'état du marché par exemple.

Par la suite, ces phénomènes provoquent des déviations par rapport aux comportements concurrentiels mais leur impact reste toujours limité par la concurrence sur d'autres axes, puis ces déviations disparaissent peu à peu.

Marshall et Hicks affirment que dans le long terme les forces du marché finissent toujours par dominer les forces institutionnelles.

En dernier ressort, D. Marsden propose une vision alternative du marché du travail fondée sur la reconnaissance de la nature institutionnelle de tout marché de travail qualifié.

Sur le plan de la théorie, il plaide pour un plus grand effort vers la construction d'analyses pluridisciplinaires afin de mieux comprendre la fonction du marché du travail.

Jusqu'ici, la primauté des agents économiques individuels et de la concurrence comme point de départ théorique a été un obstacle à l'ouverture vers des analyses plus institutionnelles et sociologiques. En effet, le fait institutionnel ou social ne doit pas toujours s'analyser en terme de maximisation individuelle et interaction concurrentielle.

En définitive, les problèmes soulevés par l'évolution récente des marchés du travail montrent qu'il existe un lien étroit entre les marchés du travail, les forces institutionnelles et normatives, les comportements des employeurs, des salariés et de leurs syndicats. En effet, ni la sociologie du travail et des relations professionnelles, ni les modèles économistes n'apportent une analyse complète des déterminants du marché du travail et de son fonctionnement. Le problème reste donc pluridisciplinaire.

1.6 Conclusion

Pour lutter contre le chômage, les approches économiques proposent des politiques différentes d'emploi selon qu'il s'agit d'un chômage classique, donc volontaire, ou d'un chômage keynésien de sous-emploi, donc involontaire.

Dans le premier cas de figure, il s'agit d'une politique d'offre qui vise la relance de l'offre, et donc de l'investissement dans le but de résorber le chômage.

Dans le second cas de figure, il s'agit d'une politique de relance de la demande globale par un encouragement de la demande de biens de consommation et de biens d'investissement, aussi bien publique que privée, toujours dans le but de résorber le chômage.

Dans ce cas, il est attendu de la relance de la consommation, une augmentation de la production par une relance des investissements, lesquels permettraient une embauche des travailleurs et donc une résorption du chômage.

Mais, dans la réalité, toutes les politiques de relance (qu'elles soient par l'offre ou par la demande) ont montré leurs limites puisque le chômage volontaire et le chômage involontaire coexistent ensemble.

Il y a lieu de souligner encore que l'accroissement du niveau de chômage est dû également à un rallongement de la durée du chômage, ce qui fait qu'on parle maintenant de chômage structurel de long terme.

C'est pourquoi, il nous est apparu judicieux d'étudier dans le chapitre suivant une autre approche du marché du travail qui intégrerait d'autres facteurs explicatifs que les facteurs économiques seuls : ils s'agit des facteurs démographiques, sachant qu'il y a encore d'autres facteurs de moindre importance qui pourraient aussi expliquer le phénomène.

Cette approche, développée par de nombreux auteurs, est dénommée l'approche démo-économique. Elle consiste à intégrer dans l'analyse des facteurs explicatifs du marché du travail aussi bien les facteurs économiques que les facteurs démographiques.

CHAPITRE 2

L'APPROCHE DEMO-ECONOMIQUE DU MARCHE DU TRAVAIL

2.1 Introduction

Ce chapitre étudie le poids de la croissance démographique sur l'économie et ses effets sur le marché du travail. Il pose le lien entre la population, le travail et la croissance économique. Les analyses que l'on peut rencontrer sur ce sujet, qui n'est autre que celui posé par Malthus [14] au début du 19^{ème} siècle, ont été de nombreuses fois repensées et reformulées et les arguments des natalistes et des Malthusiens s'opposent presque terme à terme.

Ainsi, ce chapitre se subdivise en trois sous sections : la première présente l'apport de Malthus ; la seconde concernera les modèles anti-Malthusiens ; la troisième sera consacrée aux modèles Malthusiens.

2.2 Les premières analyses démo-économiques du lien population-emploi

Les premières analyses démo-économiques du lien entre la population et l'emploi ont été développées par Th. R. Malthus. Des auteurs comme S. Kuznets, A. Sauvy et E. Boserup vont lui porter ensuite la contradiction sur le fait que la pression démographique limite les ressources et les possibilités de travail. Enfin, A. J. Coale et E. M. Hoover vont réactualiser le principe de Malthus.

2.2.1 L'apport de Malthus

L'auteur de « L'essai sur le principe de la population » apporte une contribution de premier ordre au problème du couple population-emploi dans le cadre de sa théorie de la croissance économique. Sur de nombreux points, Malthus s'oppose aux économistes classiques qui affirment que pour assurer le développement de l'économie, il faut des terres, du travail et du capital mais aussi une épargne suffisante qui permettrait l'accumulation du capital. Il soutient que l'essor de la production exige aussi une demande de ses produits et que la première chose dont on a besoin avant même tout accroissement de capital et de population, c'est d'une demande effective de produits, c'est à dire une demande faite par ceux qui ont les moyens et la volonté de donner un prix suffisant.

Par cette affirmation, on constate que Malthus fait une distinction nette entre les besoins solvables et les besoins non solvables. Selon lui, la demande effective ne peut naître des dépenses faites par les producteurs eux mêmes. Aucune main d'œuvre fraîche ne peut être employée dans une industrie comme simple conséquence de la demande du produit de cette industrie occasionnée par les personnes employées.

En effet, on ne saurait augmenter la production uniquement pour vendre le supplément de produits à la main d'œuvre supplémentaire, puisque, dans ce cas, le chef d'entreprise ne pourrait pas réaliser de bénéfice sur la production additionnelle. A ce propos, l'œuvre de Malthus a fait l'objet de nombreuses interprétations, critiques ou éloges. Elle a néanmoins le

mérite de poser le lien entre la population, le travail et la croissance économique d'une manière générale même si certains modèles rejettent l'hypothèse de Malthus tandis que d'autres l'adoptent.

2.2.2 Les modèles anti-Malthus

Alors que les approches malthusiennes soutiennent que la pression démographique limite les ressources et les possibilités de travail, des réponses contradictoires sont avancées par des auteurs que l'on qualifie d'anti-malthusiens.

Simon Kuznets [1972], par exemple, ne trouve aucun modèle de déclin durable du produit par tête sur un territoire où s'est opérée une croissance généralisée de la population.

Alfred Sauvy [1972], non plus, ne trouve pas de corrélation négative entre l'augmentation de la population et celle du niveau de vie .

E. Boserup [1965] va aller plus loin en renversant le sens de la causalité affirmée par Malthus. Elle développe une analyse totalement opposée selon laquelle c'est la pression démographique qui accroît les ressources. Selon l'auteur, la faible densité de population s'accommode d'une utilisation extensive du sol et, si cette faible intensité perdure, rien ne viendra justifier une utilisation plus efficace du sol. Seule la croissance démographique, en multipliant les besoins, peut créer les conditions d'une culture permettant un processus de développement. Ces conditions induisent des méthodes culturelles nouvelles ainsi que la mise en œuvre d'équipements nouveaux et l'embauche d'une main d'œuvre additionnelle.

La croissance démographique exerce donc une pression créatrice contraignante et permettant simultanément, par l'afflux de main d'œuvre nouvelle, à modifier la quantité de travail et sa productivité.

Ce point de vue a été développé également par Julian L. Simon [1985] qui, en examinant différentes séries chiffrées, en conclut que la pression démographique permet de développer l'esprit d'invention et le progrès technologique.

Sauvy a souligné l'importance des relations entre le progrès technique et la population active occupée. Selon lui, les arguments avancés aujourd'hui contre l'informatique qui supprime des emplois sont exactement les mêmes que ceux qui ont été utilisés il y a deux siècles contre les machines d'alors.

2.2.3 Les modèles réactualisant le principe de Malthus

Des modèles dont l'essor va se faire dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle donnent une nouvelle actualité à Malthus.

En 1958, c'est A. J. Coale et E. M. Hoover [15] qui arrivent à la conclusion que la croissance démographique freine l'accroissement du revenu par habitant. Ils prennent comme hypothèse de travail que le taux d'épargne est inversement proportionnel au taux de croissance de la population. Ce dernier orienterait donc les possibilités d'investissement vers la satisfaction des besoins de consommation supplémentaires.

La théorie de Coale et Hoover réactualise le principe de Malthus puisqu'elle affirme que la croissance de la population freine les possibilités d'investissement et la création d'emplois.

De plus, le modèle de Coale et Hoover repose sur un autre postulat selon lequel l'investissement relatif dans les secteurs productifs (industries, agriculture, etc.) serait également inversement proportionnel à l'importance de la fécondité, celle-ci engendrant des investissements considérés comme non productifs.

Leurs résultats invitent donc à une réduction de la fécondité pour permettre un accroissement de l'investissement productif et la création d'emplois, ce qui permettrait en définitive un accroissement du revenu per capita.

Quoi qu'il en soit, il est clair que ces résultats dépendent des postulats de départ qui, dans de nombreux cas, peuvent être mis en doute.

2.3 L'analyse du marché du travail dans le cadre de la théorie du déséquilibre

Cette section étudie la façon dont interagissent les facteurs démographiques et les facteurs économiques sur des marchés où les offres et les demandes potentielles ne coïncident pas nécessairement à chaque instant.

Cette analyse est menée dans le cas particulier d'un modèle en déséquilibre à deux marchés, celui du travail et celui des biens, tel qu'initié par Barro et Crossman [16] en 1971, et développé par Bénassy [11] en 1984.

Ce modèle semble être le plus apte à synthétiser les visions classique et keynésienne du lien qui existe entre la population et l'emploi. Il permet de raccorder implicitement ce domaine d'études à une branche de la théorie de la croissance : celle issue du modèle de Horrod et Domar et qui a d'ailleurs inspiré d'autres modèles démo-économiques, notamment ceux de Coale et Hoover en 1958.

2.3.1 L'analyse à court terme à prix fixes

Soit la fonction de production à facteurs complémentaires, en l'absence de contraintes sur la demande qui s'écrit sous la forme suivante :

$$Y_t = \min(\alpha K_t, \beta L_t)$$

Où :

K_t : le stock de capital en t

L_t : l'offre de travail assimilée à l'ensemble de la population d'âge actif

D_t : l'indicateur de la demande globale

Sachant que :

Les lettres majuscules désignent les grandeurs macro-économiques globales et les lettres minuscules les grandeurs par tête.

Donc :

La production effective Y_t sera :

$$Y_t = \min (D_t, \bar{Y}_t) = \min (D_t, \alpha K_t, \beta L_t)$$

En régime keynésien, de chômage classique ou d'inflation contenue, Y_t sera égal à D_t , αK_t ou βL_t . Dans ce régime, Y_t dépend des valeurs de K_t et L_t qui sont prédéterminées, mais aussi de la forme exacte de D_t qui sera une fonction complexe de plusieurs paramètres, notamment :

- le taux de salaire W_t ;
- le taux de chômage $U_t = 1 - \frac{Y_t}{\beta L_t}$
- le niveau de dépenses publiques par tête que l'on notera (g_t).

La situation dite d'inflation contenue est celle de plein emploi ; l'effectif de la population active est donc celui qui limite le volume de la production, ce qui implique que :

$$\beta L_t < \alpha K_t \quad \text{et} \quad \beta L_t < D_t.$$

Quelle que soit la valeur de L_t , on a ainsi :

$$Y_t = \beta L_t \quad \text{et} \quad \mu_t = 0.$$

Dans tous les cas, la hausse ou la baisse de la population est sans effet sur le taux de chômage qui reste nul : l'activité évolue proportionnellement à la population.

Le régime de « chômage classique » est celui où la production est limitée par le stock de capital productif.

On a :

$$\alpha K_t < \beta L_t \quad \text{et} \quad \alpha K_t < D_t.$$

Dans tous les cas, $Y_t = \alpha K_t$.

La croissance de L_t n'a donc aucun effet sur le niveau de la production et de l'emploi, et elle se reporte intégralement sur l'accroissement du nombre de chômeurs.

Ce nombre est égal à :

$$U_t = L_t - \frac{\alpha K_t}{\beta}$$

Le taux de chômage $U_t = 1 - \frac{\alpha K_t}{\beta L_t}$ est croissant avec L_t .

Simultanément, il y aura baisse de la production moyenne par tête.

Selon qu'on est en inflation contenue ou en chômage classique, on a soit un résultat totalement neutraliste (population neutre vis à vis du chômage), soit un résultat totalement malthusien.

2.3.2 Croissance démographique aggravant le chômage en régime keynésien

Le régime keynésien est celui où la production est limitée par le niveau de la demande. Le rôle des variables démographiques va dépendre de la façon dont on spécifie la fonction de demande. Dans ce modèle, la croissance démographique accroît le chômage. On le démontre comme suit :

On suppose la fonction de demande globale comme étant la somme des dépenses publiques G_t , d'un investissement autonome I_t et d'une consommation globale C_t qu'on écrit :

$C_t = a R_t + b$, où R_t est le revenu disponible des ménages ; on peut la réécrire :

$$C_t = \alpha (1 - \mu_t) L_t W_t + b.$$

Au total, on a :

$$D_t = \alpha (1 - \mu_t) L_t W_t + b + I_t + G_t.$$

Soit en remplaçant $\mu_t = 1 - \frac{D_t}{\beta L_t}$ et en résolvant, on obtient :

$$D_t = \frac{b + I_t + G_t}{1 - \frac{\alpha \mu_t}{\beta}}.$$

Dans ce cas, D_t est absolument indépendante de L_t , et on retrouve le même résultat malthusien que dans le cas du chômage classique. La variation de L_t n'implique aucune croissance de la production et de l'emploi. Elle se reporte intégralement sur le volume du chômage.

Une reformulation du modèle a été faite en changeant la spécification de la fonction de consommation. Avec une population variable, le point de départ serait une fonction de consommation individuelle qui s'écrit :

$$c_t = a w_t + b.$$

L'agrégation des comportements individuels donne une fonction de consommation globale écrite sous la forme :

$$C_t = L_t (1 - \mu_t) (a w_t + b).$$

Ainsi, l'expression de la demande globale devient :

$$D_t = \frac{I_t + G_t}{1 - \frac{\alpha w_t + b}{\beta}}$$

Mais, ce résultat ne corrige pas l'effet malthusien du modèle. Il n'y a toujours pas d'effet positif de la croissance démographique sur le niveau de la demande globale et de l'activité économique.

De la même manière, le résultat reste malthusien si on considère que les chômeurs n'ont pas une consommation nulle mais consomment totalement une allocation forfaitaire d'un montant \bar{c} .

On a alors :

$$D_t = L_t (1 - \mu_t) (a w_t + b) + L_t \mu_t \bar{c} + I_t + G_t.$$

Après remplacement de μ_t par son expression en fonction de D_t et L_t , on aura :

$$D_t = \frac{\bar{c} L_t + I_t + G_t}{1 - \frac{\alpha w_t + b + \bar{c}}{\beta}}$$

La demande est cette fois croissante avec la population, car les individus supplémentaires, même chômeurs, contribuent positivement à la consommation. Mais, ceci ne suffit pas pour autant à empêcher que la demande par tête D_t/L_t baisse avec L_t , et donc que le taux de chômage augmente.

2.3.3. Régime keynésien et croissance démographique neutre ou favorable

Le biais malthusien peut être corrigé en introduisant des effets positifs des variations de L_t (offre de travail) sur l'investissement et les dépenses publiques. En effet, on peut poser que G_t et I_t sont proportionnels à L_t , soit $G_t = g L_t$ et $I_t = i L_t$.

Dans ce cas, en remplaçant directement dans la dernière équation, on aura l'expression de la demande globale :

$$D_t = L_t \frac{\bar{c} + i + g}{1 - \frac{a w_t + b + \bar{c}}{\beta}} \quad \text{qui devient donc proportionnelle à } L_t.$$

Ce qui implique la neutralité de la variable démographique vis à vis du chômage.

Cette situation permet de constater qu'on ne fera apparaître un effet bénéfique de la croissance démographique sur le chômage qu'en supposant un effet positif plus que proportionnel des variations de L_t sur I_t et G_t . Ceci peut être assez plausible en ce qui concerne l'investissement. En effet, l'hypothèse d'un investissement simplement proportionnel à l'effectif de la population active n'est pas la plus logique.

On peut poser alors deux hypothèses alternatives :

1- L'investissement est une fonction croissante de la demande (le modèle de l'accélérateur).

1- L'investissement est une fonction croissante de la population active L_t .

On peut traduire ces hypothèses sous forme d'anticipations de la demande en :

$$\hat{D}_{t+1}$$

Section 1 : Hypothèse 1 :

Si δ est le taux de dépréciation du capital, et λ un coefficient d'ajustement partiel, on a une fonction d'investissement qui s'écrit :

$$I_t = \delta K_t + \lambda \frac{\hat{D}_{t+1} - K_t}{\alpha}$$

Si, en plus, la demande anticipée est égale exactement à la demande observée D_t ,

$$\Rightarrow I_t = (\delta - \lambda) K_t + \frac{\lambda}{\alpha} D_t$$

Section 2 : Hypothèse 2 :

La demande anticipée en (t+1) est égal à la demande observée en (t-1) multipliée par le rapport $\frac{L_t}{L_{t-1}}$.

$$L_{t-1}$$

En supposant également que le capital initial K_t est égal à celui qui permettrait de produire D_{t-1} , il faut que ce capital augmente du même rapport, d'où, en tenant toujours compte de l'ajustement partiel :

$$\begin{aligned} I_t &= \delta K_t + \lambda K_t \frac{L_t - L_{t-1}}{L_{t-1}} \\ &= (\delta - \lambda) K_t + \lambda K_t \frac{L_t}{L_{t-1}} \end{aligned}$$

La résolution de l'équation en D_t donne selon les deux cas :

1^{er} cas :

$$D_t = L_t (1 - \mu_t) (aw_t + b) + L_t \mu_t \bar{c} + g L_t + (\delta + 1) K_t + \frac{\lambda}{\alpha} D_t$$

D'où :

$$D_t = \frac{L_t (\bar{c} + g) + (\delta - 1) K_t}{1 - \frac{aw_t + b + \bar{c}}{\beta} - \frac{\lambda}{\alpha}}$$

2^{ème} cas :

$$D_t = L_t (1 - \mu_t) (aw_t + b) + L_t w_t \bar{c} + g L_t + (\delta - 1) K_t + \lambda K_t \frac{L_t}{L_{t-1}}$$

D'où :

$$D_t = \frac{L_t (\bar{c} + g) + (\delta - 1) K_t + \lambda K_t \frac{L_t}{L_{t-1}}}{1 - \frac{aw_t + b + \bar{c}}{\beta}}$$

Si on suppose que les dénominateurs des deux fractions sont positifs, en calculant les élasticités de la demande par rapport à L_t , on aura :

1^{er} cas :

$$\frac{d D_t / D_t}{d L_t / L_t} = \frac{\bar{c} + g}{\bar{c} + g + (\delta - \lambda) \frac{K_t}{L_{t-1}}}$$

2^{ème} cas :

$$\frac{d D_t / D_t}{d L_t / L_t} = \frac{\bar{c} + g + \lambda \frac{K_t}{L_{t-1}}}{\bar{c} + g + \delta \frac{K_t}{L_{t-1}}}$$

Ces deux expressions montrent que l'élasticité de la demande par rapport à L_t (population active ou offre d'emploi) pourrait être supérieure à l'unité à condition que λ soit supérieur à δ , c'est à dire qu'il faut que l'investissement réagisse suffisamment fortement aux variations de la demande anticipée. Cette condition peut être vraie si l'on suppose δ (le taux de dépréciation du capital) toujours petit.

Au total, un même modèle peut traduire des effets assez contrastés d'une même évolution démographique sur l'équilibre ou le déséquilibre de l'emploi et il n'y a pas de contradiction à affirmer que, dans certains cas, la croissance démographique est un facteur de chômage et que, dans d'autres, elle est neutre, voire favorable à l'emploi.

Ainsi, pour prévoir lequel des modèles est probable, il faut une spécification bien détaillée du rôle des facteurs démographiques dans les différentes composantes de la demande globale. De même, la flexibilité des salaires est un élément primordial pour l'absorption de la main d'œuvre excédentaire.

2.4 L'apport des analyses partielles explicatives du fonctionnement du marché du travail

Au début des années 1960, G. S. Becker et G. Stigler, cités par D. Marsden [17], tentent respectivement d'expliquer l'évolution du chômage soit par la diversité, existant sur le marché, des niveaux de capital humain, soit par la durée de recherche d'un emploi par les offreurs de travail.

Ces deux analyses partielles, issues de la théorie néo-classique, présentent des causes très ponctuelles de l'évolution du chômage.

La première analyse remet en cause l'hypothèse d'homogénéité du travail. Elle est avancée par G. S. Becker (1964) à partir de sa théorie du capital humain.

La deuxième analyse lève l'hypothèse d'information parfaite des agents économique. G. Stigler (1962) propose alors d'expliquer le chômage par la durée de recherche d'un emploi par un travailleur : c'est la théorie de la recherche d'un emploi.

2.4.1 La théorie du capital humain

Dans le cadre de cette théorie, l'individu gère un capital qu'il constitue à partir d'investissements en formation. Ce capital humain peut être considéré comme l'ensemble des capacités productives provenant de l'acquisition préalable de connaissances générales ou spécifiques ou de l'expérience passée notamment sur des systèmes de production.

Ainsi, le capital humain est immatériel et parfaitement hétérogène entre les individus.

Le capital humain comprend non seulement la formation initiale et continue, mais aussi l'expérience professionnelle acquise par l'individu lorsqu'il a exercé plusieurs activités. C'est pourquoi, cet investissement en capital humain doit être amorti.

Chaque individu cherche alors à tirer le meilleur profit possible de son stock de capital humain.

Bien sûr, le gain attendu est a priori de nature monétaire. On s'attend à constater un lien croissant entre le niveau du capital humain et le niveau de la rémunération.

a- Les implications de la théorie du capital humain

Trois hypothèses fondamentales spécifient le cadre d'analyse de la théorie du capital humain.

Hypothèse 1 : Tout investissement en capital humain accroît les capacités productives de l'individu qui l'effectue.

Hypothèse 2 : Tout investissement en capital humain implique un coût. Ainsi, l'investissement ne sera réalisé que si le coût est compensé par un gain qui, par hypothèse, sera monétaire.

Hypothèse 3 : La demande d'éducation est fonction des besoins de l'entreprise, laissant ainsi au marché sa fonction de régulation. En effet, si l'offre d'une certaine formation est excédentaire, la rentabilité de ce type de capital humain diminue, l'investissement est par conséquent freiné. La demande de formation se déplace vers d'autres activités plus rémunératrices.

La théorie du capital humain tente d'expliquer à la fois le chômage et la disparité des salaires. Selon cette théorie, l'insuffisance de l'investissement en capital humain conduit certains actifs à être en chômage.

Face à ce type de chômage résultant d'une inadéquation ponctuelle entre l'offre et la demande de qualification, la solution ne peut être qu'individuelle et c'est à l'individu de compléter sa formation pour être conforme aux besoins de l'emploi.

En ce sens, la théorie du capital humain est une analyse explicative de la dispersion des salaires. En effet, puisque le chômage de l'acquisition de la formation doit être compensé par la rémunération escomptée, l'inégalité des rémunérations correspond aux différences de capital humain.

On remarque que cette théorie est avant tout une théorie de l'offre de travail : chaque individu investit en formation parce qu'il espère obtenir un gain grâce à une meilleure adéquation à la demande de travail.

b- Les limites de la théorie du capital humain

Un certain nombre d'économistes ont tenté de vérifier empiriquement la théorie du capital humain et ont testé économétriquement le lien entre le niveau des salaires et la formation.

M. Riboud (1978) et L. Lévy-Garboua (1979) [17] ont mesuré l'influence du nombre d'années d'études et d'expérience professionnelle sur le niveau des salaires, mais les résultats n'ont pas été significatifs.

L. Lévy-Garboua conclut que jusqu'à 34 ans, l'âge a une influence positive et croissante sur les salaires. L'accroissement de l'expérience est intégrée dans l'évolution de la carrière salariale de l'individu. Au delà de cet âge, l'influence reste positive, mais décroît.

L'accumulation d'expériences professionnelles n'est plus une source de progression salariale rapide. Enfin, au delà de 69 ans, l'influence de l'âge est négative sur le salaire.

Il existe au moins trois raisons qui font que les études empiriques ne sont pas satisfaisantes.

La première raison est qu'il existe des comportements discriminatoires venant des employeurs sur le marché. Ainsi, les études de salaires révèlent des écarts de salaires entre hommes et femmes, et cet écart s'accroît lorsqu'on s'élève dans la hiérarchie.

La seconde raison provient du phénomène de segmentation du marché du travail. Il existe d'ailleurs plusieurs segmentations :

- segmentation par rapport à l'âge : des jeunes ont davantage intérêt à investir en capital humain que les personnes plus âgées dont la formation ne peut être rentabilisée que sur une courte période.

- segmentation par rapport au statut du travailleur salarié : les travailleurs qualifiés ont moins intérêt à se former que les chômeurs de qualification égale car les premiers ont un avantage par rapport aux seconds par le fait qu'ils travaillent déjà.

La troisième raison de la faiblesse de la vérification empirique de la théorie du capital humain provient des caractéristiques des individus eux-mêmes. Ainsi, dans un groupe de travailleurs ayant les mêmes caractéristiques de capital humain, certains auront une efficacité plus importante provenant des capacités innées de l'individu telle que la facilité d'adaptation à l'environnement, la communication, etc.

Au total, il est clair que les liens entre le capital humain et les revenus du travail sont plus complexes que ne le montre cette théorie. Les différences de capital humain sont bien loin d'expliquer la hiérarchie des salaires. Cependant, elles peuvent être l'un des facteurs explicatifs du chômage qui frappe diversement les groupes de travailleurs plus ou moins qualifiés.

2.4.2 La théorie de la recherche d'emploi

La théorie de la recherche d'emploi reste également dans le cadre d'un fonctionnement de type néo-classique du marché du travail. Cependant, l'hypothèse d'une information imparfaite est postulée, introduisant ainsi l'incertitude dans la connaissance des emplois et des salaires offerts.

a- Présentation de la théorie de la recherche d'emploi

La recherche d'un emploi correspond à un processus d'acquisition d'information sur la nature des postes de travail à pourvoir et sur les niveaux de salaires offerts. A ce processus d'acquisition ou de production d'information est associée une fonction de consommation.

G. Stigler part d'une double constatation qui le conduit à affirmer qu'il y a une information imparfaite du marché du travail.

Tout d'abord, l'acquisition d'informations par tout individu (travailleurs, employeurs) est coûteuse. Ensuite, chaque agent a besoin d'une information précise pour prendre sa décision. Il existe pour chaque décision, une quantité optimale d'informations à acquérir.

Tout agent accumulera de l'information jusqu'à ce que le coût marginal de l'acquisition devient supérieur au gain marginal tiré du supplément d'information. Au delà, tout supplément d'information coûte plus qu'il ne rapporte. Ainsi, l'offreur de travail doit faire face à cet arbitrage.

La recherche d'un emploi implique des coûts d'information : coûts d'information sur l'entreprise, coûts de transport, de présentation personnelle, etc. Face à ces coûts, l'offreur de travail doit rechercher, parmi les offreurs d'emplois et de salaires, le gain le plus élevé pour

lui. De même, la demande de travail s'expose à des coûts liés à l'embauche : sélection des candidats, publicité, appel d'offres, vacance du poste, etc.

Selon cette théorie, les chances pour un offreur de travail d'obtenir un emploi et un salaire conformes à ses souhaits augmente en fonction du temps consacré à la recherche de ceux-ci. La production d'information est une fonction croissante du temps consacré à la recherche mais à un taux décroissant car le rendement de l'information devient de plus en plus faible.

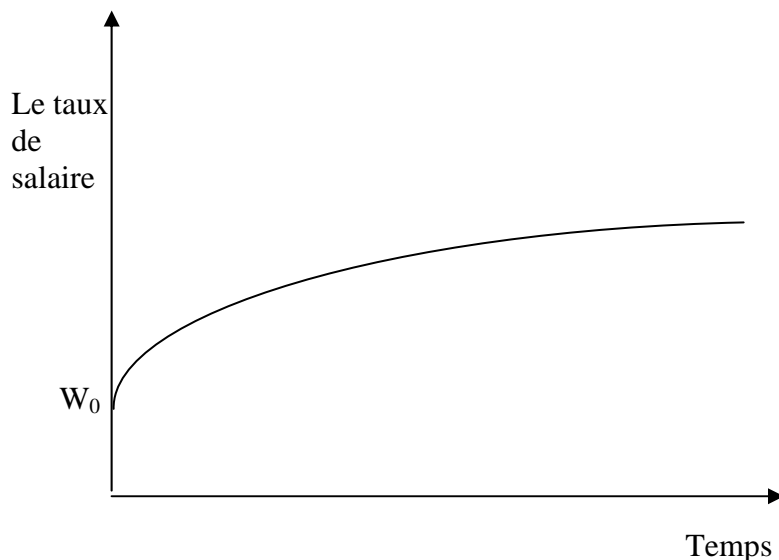


Figure 2.1 : Courbe du taux de salaire

W_0 : niveau de salaire de « réservation » ou d'acceptation que le travailleur se fixe au départ comme salaire minimal qu'il juge acceptable pour un type d'emploi recherché.

S'il trouve un emploi avec un salaire supérieur ou égal à ce niveau W_0 , alors il accepte et abandonne ses recherches.

Dans le cas contraire, au fur et à mesure qu'il accumule de l'information et accroît ses recherches, le travailleur élève ses prétentions salariales.

b- Implications et limites de la théorie de la recherche d'emploi

Cette théorie partielle des déséquilibres constatés sur le marché du travail permet d'aborder le problème de la durée du chômage. En effet, ce qui guide la recherche d'emploi, c'est aussi l'urgence pécuniaire liée à l'absence d'emploi.

Cette analyse est à même d'intégrer l'impact des indemnités de chômage en prolongeant la période de recherche d'emploi. Elle diffère des analyses traditionnelles du marché du travail, selon lesquelles le chômage est le résidu de l'ajustement sur le marché du travail. Mais, pour certains auteurs tels que D. Gambier et M. Vernières (1991), cette théorie perd de son pouvoir explicatif dès que le chômage devient important. En effet, dès que le chômage devient important, les offreur de travail vont préférer le premier emploi offert plutôt que d'attendre une offre correspondant à leurs aspirations initiales.

D'autres critiques peuvent être adressées à la théorie de la recherche d'emploi ; on peut en citer au moins trois.

- La première critique vient de l'impossible assimilation entre chômage et recherche d'emploi : tout changement d'emploi n'est pas forcément dû à une mise en chômage.

- La deuxième critique est la contestation de l'hypothèse selon laquelle le travailleur augmente ses chances de trouver un meilleur emploi suite à une longue période de recherche. Bien au contraire, de nombreuses études montrent que l'allongement de la durée du chômage est un handicap pour la réinsertion des offres de travail.

- Enfin, la troisième critique que l'on peut adresser à cette théorie est qu'elle reste dans l'axe des théories du chômage volontaire qui est considéré comme une transition normale entre deux emplois. Donc, elle ne prend pas en considération les principaux motifs du chômage (licenciements, fins de contrat).

2.4.3 Le modèle de discrimination de Becker

Ce modèle est centré sur les phénomènes de discrimination raciale, mais reste toutefois applicable à tous les cas de discrimination. Raisonnant dans une situation de concurrence pure et parfaite, aussi bien sur le marché du travail que sur celui des biens et services, le modèle repose sur les différenciations salariales entre individus ayant la même productivité.

G. Becker formalise les goûts de l'entrepreneur par une fonction d'utilité U :

$$U = U(\Pi, L_F, L_D)$$

Où :

U : désigne le niveau d'utilité

Π : le profit

L_F : le niveau de l'emploi du groupe non discriminatoire

L_D : le niveau de l'emploi du groupe discriminatoire

A court terme, le profit est égal à :

$$\Pi = F(L_D + L_F) - W_D * L_D - W_F * L_F$$

Où :

F : désigne la fonction de production

W_D : le taux de rémunération du groupe discriminé

W_F : le taux de rémunération du groupe non discriminé

Il en résulte :

$$U = F(L_D + L_F) - W_D * L_D * (1 + d) - W_F * L_F \text{ où :}$$

d : désigne le coefficient de discrimination

Sous l'hypothèse de substituabilité parfaite entre les deux types de modèles, l'employeur, en vue d'une stabilité de son niveau de satisfaction, doit employer un travailleur discriminé à un salaire :

$$W_D(1+d) = W_F \Rightarrow d = \frac{W_F}{W_D} - 1$$

Cette analyse se caractérise par l'emploi d'outils analytiques néo-classiques tels que les concepts de préférence de l'entreprise et l'imperfection du marché. Elle a donné lieu à diverses critiques permettant d'élargir tant la notion de discrimination que son enjeu.

La première critique vient de D. L. Hiestand (1973) qui a souligné la difficulté d'attribuer les différences de salaires à des comportements discriminatoires.

La deuxième critique appelle à un élargissement de la notion de discrimination dont le contenu n'apparaît pas suffisant pour analyser le problème d'inégalité sur le marché du travail.

J. F. Madden (1973) ajoute d'autres formes de discrimination telles que la discrimination par poste (qui consiste à employer un nombre différent de salariés pour un poste donné) et la discrimination sexuelle et par âge (qui consiste à employer des femmes et parfois des jeunes mineurs avec une rémunération moindre à temps partiel).

A ces deux catégories, on peut ajouter les travailleurs étrangers qui constituent un marché périphérique du travail ou un marché secondaire du travail comme le définit la théorie de la discrimination.

2.4.4 La théorie de la segmentation du marché du travail

Les théories de la segmentation du marché du travail sont apparues dans les années 1960-1970 aux Etats-Unis. Leur émergence a une double origine. La première est théorique ; l'analyse remet en cause l'approche néo-classique et ses prolongements. La deuxième est empirique et elle découle de la constatation de persistance de la pauvreté et des inégalités.

En 1969, P. B. Doeringer et M. J. Piore proposent une division du marché du travail en deux segments. Le marché primaire regroupe les emplois les mieux payés, les plus stables et les plus attirants, occupés par les membres les plus privilégiés de la population active. Le marché secondaire se caractérise par les éléments inverses, et les relations de travail sont personnalisées et soumises à un fort arbitraire. Cette dualité du marché satisfait à trois critères, à savoir :

- le critère d'identification : La différenciation de deux types d'emplois amène à retenir certaines variables (le salaire, les conditions de travail, le contrôle, la sécurité de l'emploi et les possibilités de carrière et de formation).

- le critère de stabilité : Dans le temps, les critères de distinction entre les emplois évoluent et la conjoncture économique peut provoquer le passage d'un emploi d'un secteur primaire à un secteur secondaire.

- le critère de concordance : Il y a correspondance entre les emplois primaires et les travailleurs primaires par rapport aux variables d'identification. Cette correspondance se manifeste par l'attitude différente des travailleurs du marché primaire et celle des travailleurs du marché secondaire, notamment au moment de la négociation du poste offert par l'employeur, de la signature du contrat, de la négociation du salaire et des conditions de travail.

Donc, la segmentation serait due tout d'abord aux attitudes des travailleurs et des employeurs reflétant des différences entre les emplois. La segmentation du marché du travail conduit à la définition de deux types d'ajustement différents selon le segment de marché.

Le marché primaire bénéficie d'un contrat dont l'argument variable serait le salaire et l'élément fixe l'emploi. C'est le marché des travailleurs à statut. En revanche, sur le segment secondaire s'applique un contrat dont les arguments sont : le salaire fixe et l'emploi non garanti. Ainsi, les entreprises vont avoir des comportements alternatifs vis à vis des deux marchés. Lors des phases de reprise, elles accepteront des augmentations de salaires sur le marché primaire.

Cependant, si la croissance de l'activité est trop forte, les entreprises augmenteront leurs capacités productives en faisant appel à des travailleurs sur les seconds marchés (travailleurs intérimaires et recrutements à durée déterminée). Ce n'est que lorsque la croissance s'affirme que les firmes créent des emplois stables.

Compte tenu de cette segmentation du marché du travail et des différentes procédures d'ajustement sur les deux segments, il est alors possible de montrer que les ajustements par les prix sont prédominants sur le marché primaire et que les ajustements par les quantités se font sur le marché secondaire. Dans la section qui suit, nous résumons la chronologie et la filiation des théories démo-économiques.

2.4.5 Chronologie et filiation des théories démo-économiques [9]

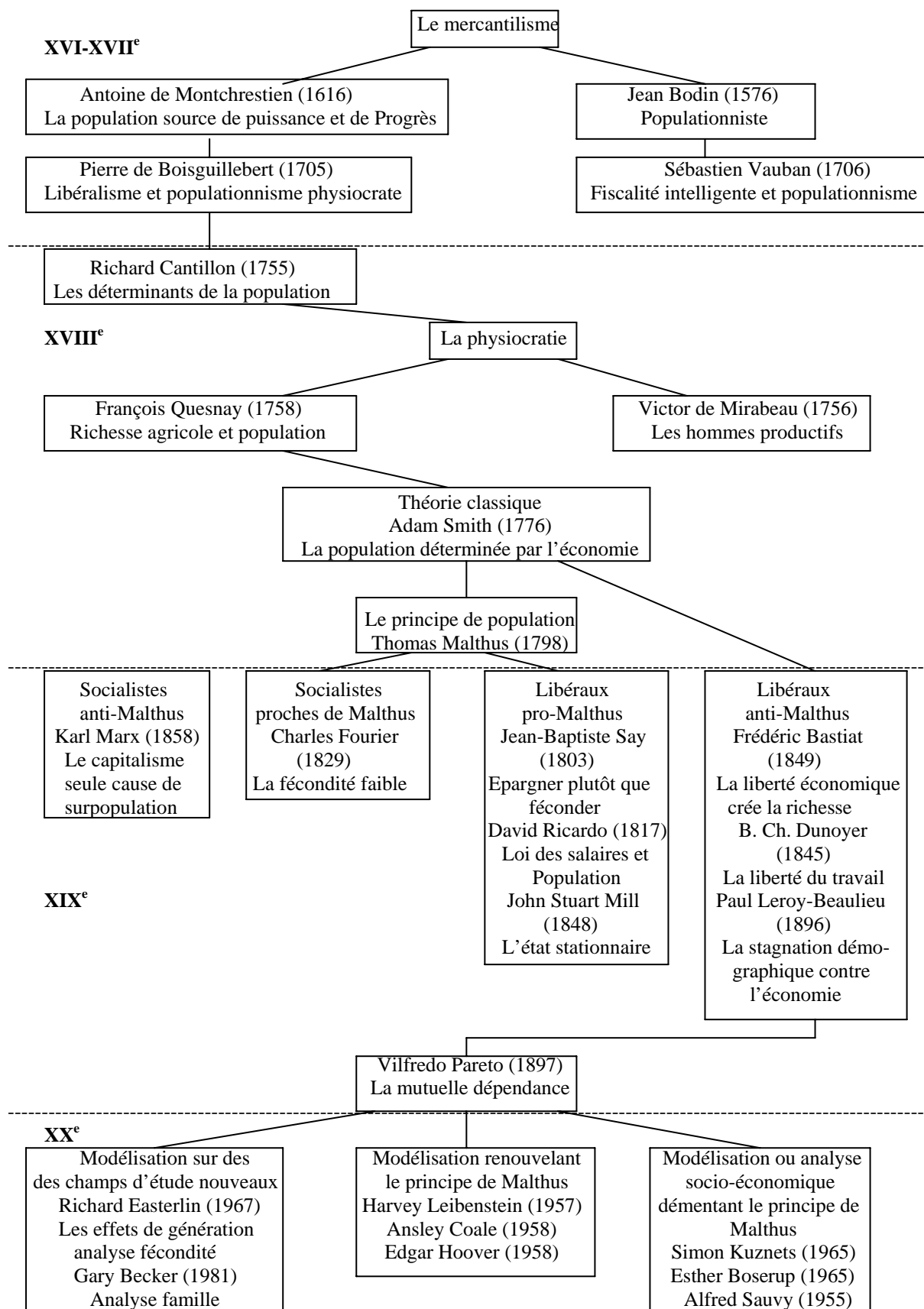


Figure 2.2 : Chronologie et filiation des théories démo-économiques

Le schéma précédent résume la chronologie et la filiation des théories démo-économiques.

Ainsi, c'est à l'époque des XVI^e et XVII^e siècles que les théories démo-économiques sont nées avec les mercantilistes A. Montchrestien, J. Bodin, P. de Boisguillebert, S. Vauban et R. Cantillon. Ce sont les premières théories populationnistes qui ont été ensuite prolongées, au XVII^e siècle, par les physiocrates F. Quesnay et V. de Mirabeau.

Mais, c'est avec A. Smith (« la population déterminée par l'économie ») puis Th. R. Malthus (« le principe de la population ») qu'elles connurent leur essor.

Une scission s'est ensuite produite au XIX^e siècle entre les auteurs pro-Malthus représentés par C. Fourier, J. B. Say, D. Ricardo et J. S. Mill et les auteurs anti-Malthus représentés par K. Marx, F. Bastiat, B. Ch. Dunoyer et P. Leroy-Beaulieu.

Enfin, au XX^e siècle, des auteurs nouveaux dont le précurseur est V. Pareto et à l'instar de R. Easterlin et G. Becker modélisent des champs d'étude nouveaux, ou comme H. Leibenstein, A. Coale et E. Hoover renouvellent par la modélisation le principe de Malthus ou enfin comme S. Kuznets, E. Boserup et A. Sauvy démentent par la modélisation le principe de Malthus.

2.5 Conclusion

Arrivé au terme de ce chapitre, il est utile de rappeler que trois groupes d'analyses ont constitué ce que nous avons dénommé l'approche démo-économique du marché du travail.

Celle-ci rassemble, en effet, aussi bien les premières analyses démo-économiques qui ont établi un lien entre la population, l'emploi et la croissance économique, à savoir les analyses de T. R. Malthus, celles des anti-Malthus et celles réactualisant le principe de Malthus.

Elle regroupe également les analyses inspirées de la théorie du déséquilibre.

Elle ramasse enfin les analyses partielles du marché du travail.

Au total, il y a lieu de souligner que les analyses économiques pures du marché du travail, voire les analyses démo-économiques du phénomène, ne suffisent pas à expliquer le comportement de l'offre et de la demande de travail sur le marché.

En effet, en plus des flux migratoires internationaux, l'offre de travail est déterminée également par le rythme de l'accroissement de la population active, par des facteurs institutionnels tels que l'âge de la retraite, la durée de la scolarité et les ajustements de la formation professionnelle, entre autres, tandis que la demande de travail est tributaire de la capacité de l'économie à produire des postes de travail.

Dans les suivantes parties, nous nous attèlerons autant que possible à tenir compte des facteurs explicatifs prédominants du phénomène de l'emploi, dans le cadre d'une approche démo-économique.

Arrivés au terme de ces deux premiers chapitres qui étudient le marché du travail dans les approches théoriques, nous pouvons rappeler que deux grandes conceptions ont opposé les auteurs qui étudient le marché du travail. Certains sont partisans de l'explication économique pure du phénomène de l'emploi ; d'autres, par contre, associent les facteurs démographiques aux facteurs économiques dans leur explication du même phénomène.

Dans la première approche, on peut distinguer quatre principaux points de vue : celui des auteurs classiques pour qui l'étude de la population fait partie intégrante de la théorie économique ; celui des keynésiens pour qui le marché du travail est tout à fait lié au marché des biens et services, au marché de la monnaie et au marché des titres ; celui des néoclassiques pour qui le travail suit une fonction d'utilité ; et enfin celui des nouveaux théoriciens présenté par D. Marsden qui traite dans son ouvrage des rapports entre l'économie néoclassique et l'économie institutionnelle et esquisse les limites sociales des nouvelles théories relatives au marché du travail.

Dans la seconde approche, on s'aperçoit que la chronologie et la filiation des théories démo-économiques remontent jusqu'au XVI^e – XVII^e siècles mais que l'auteur pivot de ces théories est incontestablement Th. R. Malthus même si son point de vue va ensuite diviser les auteurs qui vont lui succéder. Ainsi, la division va s'opérer en auteurs proches de Malthus tels que Ch. Fourier, en auteurs pro-Malthus tels que J. B. Say, D. Ricardo et J. S. Mill et en fin en auteurs anti-Malthus tels que F. Bastiat, B. Ch. Dunoyer et P. Leroy Beaulieu. K. Marx, quant à lui, pour qui le capitalisme est la seule cause de la surpopulation, va se détacher de tous ces auteurs.

Pour notre part, nous sommes convaincus que les analyses économiques pures du marché du travail, voire les analyses démo-économiques du phénomène, ne suffisent pas pour expliquer le comportement de l'offre et de la demande de travail sur le marché.

Nous avons déjà observé à la fin du chapitre précédent que l'offre de travail est également déterminée par le rythme de l'accroissement de la population active, par des facteurs institutionnels tels que l'âge de la retraite, la durée de la scolarité et les ajustements de la formation professionnelle, entre autres, tandis que la demande de travail est déterminée par la capacité de l'économie à produire des postes de travail.

Néanmoins, ces deux chapitres nous serviront d'éclairage théorique pour la suite de notre travail qui commencera par une analyse rétrospective du marché du travail en Algérie avant d'enchaîner par l'analyse des déterminants de l'offre et de la demande de travail en Algérie et par l'examen de ses perspectives d'avenir.

CHAPITRE 3

CONCEPTS ET SOURCES DE DONNEES

3.1 Introduction

Le chapitre expose les concepts et sources de données liés au marché du travail en Algérie. Il se subdivise en deux sections.

La première section présente les concepts liés au marché du travail, en rappelant les définitions usuelles, en expliquant la terminologie utilisée par l'Office National des Statistiques (ONS) et enfin celle utilisée par le Bureau International du Travail (BIT).

La seconde section présente les sources de données liées au marché du travail en Algérie, celles provenant de l'ONS, celles provenant de l'ANEM (Agence Nationale pour l'Emploi) et enfin d'autres sources.

3.2 Les concepts liés au marché du travail

3.2.1 Rappel des définitions usuelles [9]

Les définitions que nous allons présenter ci-après sont les plus usuelles. Mais, cela n'empêche pas qu'elles peuvent différer ou être complétées par celles provenant d'autres sources telles que l'ONS, l'ANEM ou le BIT.

Nous allons nous en inspirer au besoin.

a- La population active potentielle (PAP)

Elle regroupe l'ensemble des individus considérés en âge de travailler.

Dans de nombreux pays, la scolarité étant obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans et l'âge de la retraite étant généralement fixé à 60 ans, on obtient donc :

Population active potentielle = population totale – population de moins de 16 ans – population de 60 ans et plus.

b- La population active disponible (PAD)

Dans la réalité, la totalité de la population active potentielle ne participe pas à l'activité économique de production, telle qu'elle est définie par la comptabilité nationale. En effet, la comptabilité nationale ne retient que le travail rémunéré. Ainsi, les personnes de 16 à 60 ans qui n'exercent pas un travail rémunéré au sens de la comptabilité nationale forment un ensemble intitulé *réserve de population active*.

On obtient :

Population active disponible = population active potentielle – réserve de population active.

Il faut noter, toutefois, que la réserve de population active constitue, certes, un groupe hétérogène de personnes âgées de 16 à 60 ans, qui n'exercent pas d'activité rémunérée. Mais, celles-ci pourraient être mobilisées si de grands changements économiques interviennent.

Ainsi, s'ils n'apparaissent pas dans cette définition, les militaires sont considérés au sens du Bureau International du Travail inclus dans la population active. Bien que ne percevant pas une rémunération en contrepartie de leur travail, le BIT considère qu'ils ne sont pas dans une relation d'employé à employeur et qu'ils ne sont pas à la recherche d'un emploi.

c- Population active occupée (PAO)

La *population active occupée* désigne la population active disposant d'un emploi rémunéré.

Elle s'obtient donc en enlevant de la population active disponible les demandeurs d'emploi.

d- La population active à la recherche d'un emploi (DE) ou les chômeurs (C)

Ce sont les personnes qui n'exercent pas d'activité rémunérée et qui sont à la recherche d'un emploi.

e- Le taux d'activité global (W)

C'est le rapport entre la population active et la population totale.

$$W = \frac{PA}{PT} \quad \text{où} \quad \begin{cases} W = \text{taux d'activité global} \\ PA = \text{population active} \\ PT = \text{population totale} \end{cases}$$

Ce taux d'activité qui rapporte la population active aux effectifs de l'ensemble de la population peut donc baisser ou diminuer à cause de l'augmentation ou de la diminution de la natalité qui gonfle la population totale d'individus nécessairement inactifs momentanément.

Par convention, on retire alors les moins de quinze de la population totale. Et si l'on veut encore affiner l'analyse, on retirera également les personnes âgées de plus de 60 ans. On calculera alors :

f- Le taux d'activité de la population active potentielle

$$W. PAP = \frac{PA}{PAP}$$

Ce taux est plus affiné. Il se rapporte à la population active potentielle.

g- Le taux d'activité par âge

Ce taux rapporte la population active à l'âge x à la population totale à ce même âge x, soit :

$$W_x = \frac{PA_x}{PT_x}$$

h- Le taux global de chômeurs (c)

$$c = \frac{C}{PAD} = \frac{C}{PAO + C} \quad \text{où} \quad \left\{ \begin{array}{l} C : \text{chômeurs} \\ PAD : \text{population active disponible} \\ PAO : \text{population active occupée} \end{array} \right.$$

3.2.2 La terminologie utilisée par l'Office National des Statistiques (ONS)

Les définitions élaborées par l'ONS ont servi pour les différents recensements de la population et de l'habitat (RGPH) ainsi qu'aux différentes enquêtes sur la main d'œuvre et la démographie.

a- La population active

Elle est constituée par les occupés et les demandeurs d'emploi, en âge de travailler (entre 16 et 64 ans) et qui sont sans travail.

Dans certaines analyses, on y inclut également les femmes partiellement occupées ou les travailleurs à domicile.

b- La population active occupée

Elle est constituée de l'ensemble des personnes qui exercent une activité rémunératrice en argent ou en nature au moment du recensement.

Sont considérées comme occupées les personnes suivantes :

- les personnes qui travaillent au moment du recensement ;
- les personnes qui sont en congé au moment du recensement ;
- les personnes qui poursuivent leurs études tout en exerçant un travail rémunérateur ;
- les personnes qui bénéficient d'une pension de retraite mais qui travaillent encore ;
- les personnes en congé de maladie de courte durée (moins de trois mois) ;
- les jeunes du service national ;
- les apprentis.

c- La population sans travail et en recherche, ayant déjà travaillé (STR1)

C'est l'ensemble des personnes en âge de travailler (entre 16 et 64 ans), qui ne travaillent pas au moment du recensement, et qui ont travaillé dans le passé ou qui ont effectué leur service national et qui sont à la recherche d'un emploi.

d- La population sans travail et en recherche, n'ayant jamais travaillé (STR2)

C'est l'ensemble des personnes en âge de travailler, qui n'ont jamais travaillé et qui sont à la recherche d'un emploi.

e- Femmes partiellement occupées (FPO)

C'est l'ensemble des femmes qui, en plus des travaux ménagers, s'adonnent à une activité secondaire permettant ainsi au ménage de disposer d'un revenu supplémentaire.

f- Femmes au foyer

C'est l'ensemble des femmes mariées ou célibataires, âgées de plus de 16 ans, s'adonnant exclusivement aux travaux ménagers.

g- Les retraités

Ce sont les personnes qui n'exercent pas d'activité, vivant seulement de leur pension de retraite.

h- Infirmes – handicapés

Ce sont les personnes qui sont dans l'impossibilité d'exercer une activité en raison de leur infirmité.

i- Autres inactifs

Ce sont les personnes inactives qui ne peuvent être classées dans les catégories précédentes.

3.2.3 La terminologie du bureau international du travail (BIT)

a- La population active au sens du bureau international du travail (BIT)

Elle comprend l'ensemble des individus qui ont exercé une activité économique marchande au moins une heure durant la semaine de référence (même s'ils ont déclaré être sans emploi, à la recherche d'un emploi ou au service militaire).

b- La population occupée au sens du bureau international du travail (BIT)

Elle comprend l'ensemble des personnes ayant déclaré avoir exercé une activité économique marchande pendant la semaine de référence (y compris les personnes qui se sont déclarées initialement chômeurs, femmes au foyer ou autres inactifs et les appelés du service national).

c- La population en chômage au sens du bureau international du travail (BIT)

Elle comprend l'ensemble des personnes aptes à travailler, ayant déclaré :

- être en âge d'activité (15-59) ans ;
- être sans travail (aucune activité marchande durant la semaine de référence ;
- être à la recherche d'un emploi.

3.3 Les sources de données

3.3.1 Les données de l'ONS

Les données de l'ONS proviennent de deux sources principales : les recensements de la population et de l'habitat et les enquêtes.

a- Les recensements

C'est le meilleur instrument de collecte des données, car plus exhaustif. Toutefois, les coûts et les difficultés d'exploitation des recensements généraux de la population et de l'habitat imposent une périodicité assez longue (10 ans). En effet, depuis 1962, l'ONS n'a réalisé que quatre recensements seulement.

b- Les enquêtes

Depuis 1982, l'ONS a introduit un système annuel d'enquêtes sur l'emploi touchant entre 10 000 et 130 000 ménages ordinaires. Le principal objectif de ces enquêtes emploi-démographie est de déterminer les niveaux de l'emploi et du chômage. Ces enquêtes de main d'œuvre effectuées par l'ONS sont de deux types : les enquêtes réalisées auprès des ménages et les enquêtes réalisées auprès des entreprises.

* Les enquêtes réalisées auprès des ménages

A titre d'exemple, celle réalisée en 1983 a porté sur un échantillon de 10 000 ménages. Celle de 1986 a concerné 16 000 ménages. Elles sont suspendues entre 1986 et 1989 à cause de la préparation du recensement de 1987 et de l'enquête sur les dépenses et la consommation des ménages. La dernière enquête de septembre 2003 a porté sur un échantillon de 12 424 ménages et a touché 58 043 individus âgés de 15 ans et plus. Les principaux thèmes des questionnaires étaient articulés autour du volume et de la structure de l'emploi.

* Les enquêtes réalisées auprès des entreprises, issues

- du secteur public national

Elles sont généralement trimestrielles et couvrent l'ensemble des activités publiques non agricoles, à l'exception de l'administration.

- du secteur public local

Elles sont annuelles et concernent l'ensemble des entreprises locales, tous secteurs confondus.

- du secteur privé

Elles sont annuelles et sont réalisées sur un échantillon plus ou moins grand d'entreprises.

3.3.2 Les données de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANEM)

Les données sur la connaissance du marché de l'emploi, fournies par l'ANEM, créée en 1989 en remplacement de l'ex-Office National de la Main d'Oeuvre (ONAMO), porte sur la demande et l'offre d'emploi.

La *demande d'emploi* représente l'ensemble des demandes de travail enregistrées par l'Agence.

L'*offre d'emploi* représente l'ensemble des offres de postes de travail proposées par les entreprises (tous secteurs confondus).

Il faut savoir que l'ANEM dispose d'un réseau d'agences installées à travers l'ensemble des wilayas du pays, qui sont chargées d'enregistrer aussi bien les demandes que les offres d'emploi. Elle distingue les demandeurs d'emploi par sexe et par âge, selon les qualifications professionnelles. Les offres d'emploi sont ventilées par secteurs juridiques.

L'ANEM publie également des chiffres sur ses placements¹, qu'ils soient faits à titre temporaire ou à titre permanent.

3.3.3 Les autres sources de données

Il s'agit essentiellement de la base de données de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ou plus précisément de son organisme d'études et statistiques, le Bureau International du Travail (BIT) en l'occurrence.

Cette base de données, accessible sur le site Laborsta Internet, fournit des données annuelles pour 200 pays sur les évolutions de la population active, l'emploi, le sous-emploi et le chômage.

On peut citer également comme autres sources les données statistiques émanant du ministère algérien de la santé et de la population, celles émanant du ministère du travail et de la protection sociale ainsi que celles émanant du ministère de la formation professionnelle.

Les données statistiques provenant de ces ministères sont des données sectorielles.

¹ En réalité, il s'agit d'intermédiation puisque l'ANEM ne place plus les demandeurs d'emplois mais sert d'intermédiaire entre les demandeurs et les offreurs d'emplois.

CHAPITRE 4

LES EVOLUTIONS DU MARCHE DU TRAVAIL EN ALGERIE

4.1 Introduction

Ce chapitre a pour objet de retracer les évolutions du marché du travail en Algérie, notamment en ce qui concerne l'évolution de la population active, de l'emploi et du chômage.

Cette évolution sera appréhendée à travers deux grandes étapes : la première étape allant de l'indépendance à la veille de l'adoption des programmes d'ajustement structurel de 1994 (accord stand by) et 1995-1998 (PAS) et fera l'objet de la première section de ce chapitre, l'objectif étant de faire le point sur la situation du marché du travail à la veille des grandes réformes économiques ayant touché de plein fouet le secteur de l'emploi.

La seconde section concerne la période post-ajustement et a pour objectif de souligner la dégradation du marché du travail conséquemment aux évolutions démographiques durant ces dernières décennies, mais surtout au ralentissement de la création d'emplois durant ces quinze dernières années.

4.2 Evolution du marché du travail en Algérie de l'indépendance à la veille des réformes structurelles

Dès le lendemain de l'indépendance, le modèle de développement retenu a conduit les autorités du pays à jouer un rôle prépondérant en matière d'accumulation et d'allocation des ressources productives. Cette situation n'est d'ailleurs pas spécifique au cas de l'Algérie.

A ce sujet, écrit A. Rosanvallon [5], dans son article intitulé « Etat et marché du travail » dans lequel il analyse les modalités antérieures d'intervention de l'Etat sur le marché du travail dans les pays ayant suivi des programmes d'ajustement structurel, « C'est peut être dans les domaines de l'emploi et de la formation que l'omniprésence de l'Etat a été la plus manifeste en intervenant tant sur les conditions de production de la main d'œuvre que sur les conditions de sa reproduction et sa mobilisation »

Jusqu'à la période récente d'avant la mise en œuvre des PAS, l'Etat a été le principal employeur et créateur d'emplois grâce à une politique de développement axée prioritairement sur les investissements générateurs d'emplois et c'est sans doute la raison pour laquelle, le niveau du chômage s'est sensiblement réduit alors que les évolutions démographiques ont été particulièrement pesantes au cours de la même période.

4.2.1 Evolution de la population active selon les données de l'ONS

4.2.1.1 Evolution de la population active au niveau global

La population active au lendemain de l'indépendance était estimée à deux millions de personnes au lendemain de l'indépendance. Cette estimation représentait 20 % de la population totale résidente.

Il faut ajouter à cette population active la population active émigrée, principalement en France, qui était de 400 000 âmes selon le programme de Tripoli.

Cette population s'est accrue très rapidement pour atteindre 2 300 000 vers le milieu de l'année 1967 et 3 612 000 au milieu de l'année 1979 [19].

Cependant, il y a deux réserves à faire quant à cette estimation.

Premièrement, l'incertitude quant à la précision de ce chiffre découle de la défection de l'appareil statistique de l'époque.

Deuxièmement, les définitions retenues par les planificateurs et les statisticiens de l'économie nationale durant cette période sont différentes de celles utilisées actuellement. Effet, les organismes chargés d'évaluer la population active d'avant 1967 ont eu recours à une définition particulière qui est celle de la force de travail théorique (FTT).

Cette force théorique de travail est égale à 90 % de la population masculine âgée de 18 à 59 ans à laquelle étaient ajoutés des femmes, des jeunes et des vieux actifs.

Ces définitions restrictives expliquent le fait que les chiffres sur la population active sont plutôt bas jusqu'en 1977, date du second recensement général de la population et de l'habitat.

a- Evolution de la population active entre 1967 et 1977

Tableau 4.1 : Evolution de la population active compte tenu de ces définitions en milliers et au milieu de l'année [20]

Années	1967	1969	1973	1977
Hommes de 18-59ans	1 950	2 120	2 480	3 199
Jeunes et vieux actifs	220	218	217	168
Femmes actives	103	118	157	245
Total	2 273	2 456	2 854	3 612

L'évolution de la population active entre 1967 et 1977 est très forte. En effet, le taux d'accroissement annuel moyen de la population active totale varie entre 4,02 % et 4,40 %. La population active des hommes âgés de 18-59 ans s'est accrue de 1 249 000 personnes, ce qui correspond à un accroissement annuel moyen de 125 000 personnes.

En ce qui concerne la population active féminine estimée à 103 000 personnes en 1967 ce chiffre atteint 245 000 personnes en 1977, soit une offre additionnelle de 142 000 en dix ans avec un taux d'accroissement annuel moyen qui varie entre 7,5 % et 9,4 %.

A l'inverse, les jeunes et les vieux actifs ont libéré durant la même période 52 000 postes de travail, ce qui traduit surtout un effort de scolarisation en faveur des plus jeunes.

D'un autre côté, il est utile de rappeler que durant les premières années de l'indépendance, l'émigration des ouvriers algériens vers les pays d'Europe a été très importante, alors que l'Algérie importait des cadres et des techniciens pour les besoins des sociétés nationales et des services publics ; ce n'est qu'après 1973, que l'Algérie adopte des initiatives pour une réinsertion des travailleurs émigrés algériens.

Durant cette période, des programmes d'investissement ont été réalisés grâce aux recettes pétrolières et gazières. Le plan triennal (1967-1969) a connu un taux d'investissement de 26,3 %. Cette politique d'investissement massif propulsée par les pouvoirs publics de l'époque a donc pu compenser l'évolution rapide de la population active.

Tableau 4.2 : Situation de l'emploi hors agriculture en milliers entre 1967 et 1977 [20]

Années	1967	1969	1973	1977
Emploi hors agriculture	874	959	1 309	1 889

Pendant cette décennie, l'économie a connu un taux de croissance réelle de l'ordre de 6 % par an [21], ce qui a permis un recul remarquable du chômage ; le taux de chômage est passé de 33 % en 1966 à 22 % en 1977 [19]. Il faut noter que la tendance à la hausse de l'emploi est due principalement à l'accroissement de l'emploi non agricole. Cet emploi est passé de 874 000 en 1967 à 1 889 000 en 1977, ce qui représente une création de 1 015 000 postes de travail ayant permis une absorption de 75 % de l'offre de travail durant la même période.

Par ailleurs, cette croissance de création d'emplois durant cette période s'est accompagnée par le développement du salariat comme principale forme dans la situation professionnelle et une hausse des salaires réels induisant ainsi une augmentation sensible du pouvoir d'achat des travailleurs, ce qui reflète la situation d'aisance financière de l'Algérie à cette époque.

b- durant la période 1977 – 1987

Tableau 4.3 : Evolution de la population active, non active et occupée entre 1977 et 1987 [20]

	1977	1987
Occupés	2 336 972	4 137 736
STR1	325 760	279 161
STR2	345 067	862 117
TAD	42 153	62 088
Autres inactifs	381 726	312 335
Population active	3 007 799	5 279 014
Population totale	15 645 491	22 600 957
Taux brut d'activité	19,50	23,63
Taux brut d'activité ²	21,90	25,01

² Ce taux brut d'activité est calculé en intégrant dans la population active le travail à domicile et les autres inactifs.

Ce tableau montre qu'entre 1977 et 1987, soit en dix ans, la population active a augmenté de 2 300 000 âmes environ, soit une augmentation de 230 000 personnes par an. Mais, d'un autre côté, la population occupée a également augmenté de 1 800 000 personnes, ce qui revient à dire que durant cette période, délimitée par les deux recensements de 1977 et 1987, la création de postes de travail a accompagné les évolutions de la population en âge de travailler avec un rythme de 180 000 postes créés par an. Durant cette période qui couvrait le deuxième plan quadriennal et le premier plan quinquennal, l'effort d'investissement s'est poursuivi (46,2% pour le deuxième plan quadriennal). Ainsi, le taux de chômage a connu d'abord une baisse considérable passant de 22 % en 1977 à un niveau « record » avoisinant 9 % en 1984, pour reprendre la tendance haussière avec le début de la crise en 1986 et atteindre le seuil de 21,4 % en 1987.

Au total, durant la première période 1966 - 1985, la création nette d'emplois hors agriculture peut être évaluée à 2 millions de postes de travail. Cette performance de la stratégie algérienne a permis de réduire considérablement le taux de chômage hérité au lendemain de l'indépendance. En effet, le nombre des occupés augmente et le nombre des chômeurs diminue considérablement, mais durant cette période, les programmes mis en place ont surtout favorisé l'accès à l'emploi essentiellement pour la population masculine. Ces choix expliquent donc la faiblesse des taux d'activité féminine durant cette période.

A ce sujet, écrivent S. Musette et N. Hammouda « Cet exploit a été possible grâce à une politique audacieuse dans un environnement mondial caractérisé par une dépression persistante, suite au choc pétrolier de 1973. » [21]

c- durant la période 1989 – 1993

C'est la crise de 1986, qui s'est manifestée par une rareté de capitaux et un resserrement des marchés financiers étrangers, qui a engendré un ralentissement de la création d'emplois alors que le poids de la démographie demeure insoutenable du fait de la forte croissance démographique des décennies passées.

L'année 1986 peut être considérée comme une date-rupture dans la tendance du marché du travail. En fait, c'est durant cette année précise, que le taux du chômage accuse une reprise en hausse ; il passe du niveau de 9 % en 1985 à 20 % en 1990.

Les années précédant le pic de la crise économique (1994) où l'Algérie allait droit vers la situation de cessation de paiement sont marquées par une recrudescence du chômage. En effet, le taux de chômage est passé de 20 % en 1990 à 21,2 % en 1991 [20], pour atteindre le niveau de 24,4 % en 1994, date de l'adoption de l'accord « stand by » conclu avec le FMI, qui devait par la suite être suivi d'un second programme d'ajustement structurel dit de « confirmation » étalé sur les années 1995-1998.

De nombreux observateurs ont considéré alors cette hausse du chômage et la baisse du rythme de création d'emplois comme l'un des effets inéluctables de la récession économique mondiale. L'une des conséquences majeures de cette récession économique en Algérie est le ralentissement du rythme d'investissement, condition sine qui non pour la reprise de la croissance économique. Ce ralentissement des investissements a induit une reprise du chômage dont la tendance tend à s'accroître et à se structurer (chômage de longue durée de jeunes diplômés et des femmes). Le taux de chômage augmente graduellement pour atteindre le niveau enregistré pendant les premières années de l'indépendance.

4.2.1.2 Mesure et caractéristiques du chômage à la veille du PAS

a- Tendances longues du chômage en Algérie de l'indépendance au PAS

L'évolution du taux de chômage en Algérie de l'indépendance à la veille du PAS montre qu'à l'intérieur de cette grande période on distingue deux tendances inversées : la rupture commence en 1986 et marque le début de la crise économique et son impact sur le marché du travail.

Si, depuis l'indépendance, la croissance démographique a amené des générations de plus en plus nombreuses à l'âge d'entrer en activité, les efforts accomplis dans la création de postes de travail, notamment hors secteur agricole, ont pu compenser la pression sur le marché du travail et réduire ainsi le chômage. La tendance baissière du chômage est amorcée juste après l'indépendance. Elle s'est poursuivie avec la mise en application des différents plans de développement dans le cadre d'une stratégie globale de développement de l'économie nationale, visant principalement les activités d'industrie génératrices d'emplois.

Tableau 4.4 : Evolution du taux de chômage en pourcentage [1]

Les années	1966	1977	1982	1983	1984	1985	1987	1989	1990	1991	1993
chômage en %	32,9	22	16,3	13,1	8,7	9,7	21,4	18,1	19,7	21,2	23,2

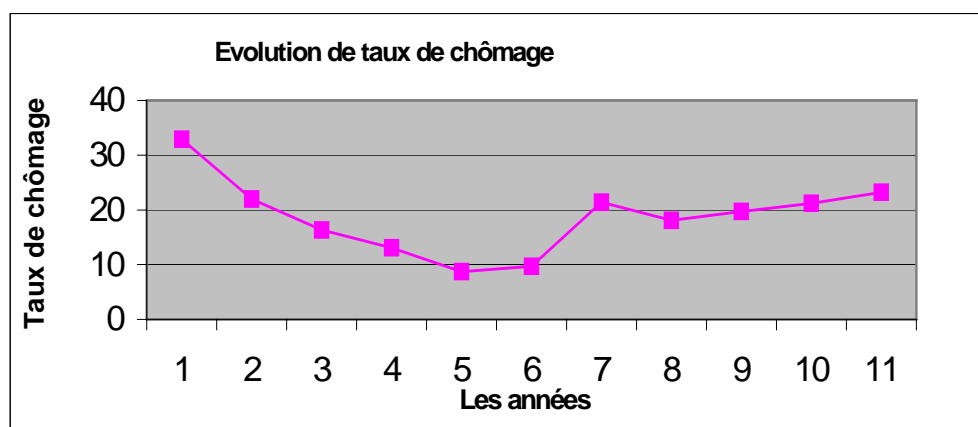


Figure 4.1 : Evolution du taux de chômage

Le développement économique qu'a connu le pays tout au long des décennies 1970-1980, a généré le transfert d'une partie de la population active du secteur primaire au profit des secteurs secondaire et tertiaire. C'est ainsi, que la part de l'agriculture, qui représentait pas moins de 50 % du total de l'emploi structuré en 1966, ne représente plus que 25 % en 1998. Et, au cours de cette même période, c'est l'emploi administratif qui se développe avec une part relative de 29 % du total de l'emploi structuré enregistré en 1998.

Le début de crise économique en 1986 marque le renversement de cette tendance. Ce phénomène s'est aggravé sous les conditions contenues dans les programmes d'ajustement structurel, mais les effets réels du PAS n'ont pu être effectivement observés et évalués qu'après la période post-ajustement. Ainsi, du niveau de 33 % atteint en 1966, le taux de chômage a été ramené à 22 % en 1977 pour tomber jusqu'à 9 % en 1984. C'est dire qu'il a été réduit de presque quatre fois grâce à une politique volontariste conduite par les autorités publiques pour lutter contre le chômage. Mais, cet objectif majeur n'aurait jamais été réalisable sans les importantes ressources financières dont disposait le pays qui provenaient de l'exportation du pétrole et de la facilité d'accès aux financements internationaux.

Les bouleversements engendrés par la crise aiguë de 1986 ont conduit rapidement à une reprise du chômage. C'est ainsi qu'on revient à des niveaux très élevés : 19,7 % en 1990, 23% en 1993 et 24 % en 1994. L'examen de l'évolution du taux de chômage en Algérie, en tant qu'indicateur de la situation économique et sociale de la population en général montre les effets néfastes de la crise économique sur la situation de l'emploi.

b- L'analyse du chômage selon la structure d'âge en 1989 et 1992

Tableau 4.5 : Répartition de l'effectif des chômeurs par groupes d'âge [23 & 24]

Groupes d'âge	1989	Cumul	1992	Cumul
15-19	32	32	27,8	27.8
20-24	34,3	66.3	37,9	65.67
25-29	17,1	83.4	17,3	83
30-34	6,6	90	7,4	90.4
40-44	3,6	93.6	3,9	94.3
45-49	2	95.2	2,4	96.7
50-54	1,5	97.1	1,4	98.1
55-59	0,9	98	1,2	99.3
60-64	2	2	0,7	100
Total	100	100	100	100

L'examen du tableau 5 montre qu'en 1989, 66,3 % des demandeurs d'emplois ont moins de 25 ans et 83,4 % ont un âge inférieur à 30 ans. En 1992, ces parts sont passées respectivement à 65,7 % et 83 %, ce qui indique que nous avons affaire à un chômage de jeunes.

Les personnes appartenant au groupe d'âge [20-24] ans représentent 37,9 % des chômeurs en 1992. Elles sont nées dans les années (1967 – 1972) où le taux d'accroissement de la population algérienne était supérieur à 3,3 % par an en moyenne, ce qui explique la prédominance de ce groupe d'âge dans cette décomposition de l'effectif des chômeurs en 1992.

En effet, le rythme d'accroissement de la population n'est pas le même dans les différents groupes d'une structure d'âge d'une population à un moment donné. En Algérie, la population globale a été multipliée par 2,85 entre 1950 et 1990, alors que les effectifs appartenant à la classe [15-24] ans se sont multipliés par 3,14 [25].

Outre la jeunesse de ces chômeurs, il s'agit également d'un chômage d'insertion puisque les deux tiers des chômeurs sont des primo-demandeurs d'emplois, c'est à dire sans

formation professionnelle. Mais, la faible qualification de ces chômeurs n'empêche pas cependant l'apparition du chômage de diplômés estimé à 100 000 personnes en 1990 [26].

Ainsi, à la fin de la décennie 1990, le chômage de réinsertion touche un tiers des chômeurs. La durée de ce chômage tend à s'allonger, soit 27 mois en moyenne à la fin de la décennies 1990.

c- Analyse du marché du travail selon le sexe

Tableau 4.6 : Evolution de la population totale, active et occupée pour le sexe féminin selon les recensements généraux de la population en milliers [27]

	1966	1977	1987	1998
Population totale	11 460	15 645	22 600	29 272
Population féminine totale	5 638	7 872	11 175	14 472
Population active totale	2 560	3 050	5 341	8 170
Population active féminine	109	203	492	1 410
Population occupée totale	1 720	2 380	4 138	-
Population occupée féminine	0,95	138	365	-

Les données globales exposées dans le tableau ci dessus montrent que la population active féminine a enregistré une évolution sensible dans son volume. En effet, la population active féminine est passée de 109 000 personnes en 1966 à 1 410 000 personnes en 1998. Cette évolution est plus rapide que celle de la population féminine totale estimée à 5 638 000 personnes en 1966 et qui a atteint 14 472 000 personnes en 1998. La population occupée est passée, quant à elle, de 95 000 en 1966 à 365 000 personnes en 1987.

En termes relatifs, l'évolution des taux bruts d'activité féminine tels que calculés par les organismes officiels n'est pas aussi significative. En fait, des écarts sensibles apparaissent entre le taux brut d'activité 1, qui ne prend pas en compte la catégorie des « femmes partiellement occupées » ou « travail à domicile » du taux brut d'activité 2 où ces catégories sont incluses.

L'introduction de la catégorie « femmes partiellement occupées » dans le calcul du taux brut activité 2 démontre que l'activité des femmes en Algérie ne peut être cernée par les seuls concepts et outils qui sont utilisés jusqu'à présent lors des recensements généraux de la population et des enquêtes de main d'œuvre.

De plus, il semble que l'introduction progressive des notions de femmes partiellement occupées (en 1977), autres inactifs (en 1987) et travail à domicile (en 1989), ne s'inscrit pas dans une problématique d'une connaissance profonde du travail des femmes en Algérie, mais cette démarche correspond à un autre souci, à savoir la connaissance du travail informel [28].

En réalité, l'ONS définit pas moins de six taux caractérisant l'activité féminine³.

³ Il s'agit du :

- taux brut d'activité 1 = (Occupées + STR1) / Population féminine.
- taux brut d'activité 2 = (Occupées + STR1 + STR2 + FPO ou TAD + Autres inactives) / Population féminine.
- taux d'occupation 1 = Occupées / Population active féminine.
- taux d'occupation 2 = (Occupées + FPO ou TAD + Autres inactives) / Population active féminine.

Tableau 4.7 : Taux bruts d'activité féminine calculés par l'ONS [29 & 30]

	1966	1977	1987	1989	1992
Taux brut d'activité 1	1.96	2.6	4.41	3.31	3.78
Taux brut d'activité 2	2.16	2.6	5.43	7.50	6.21

En raison du changement dans les catégories contenues dans la définition de la population active d'un recensement à un autre, toute comparaison dans le temps devient difficile et, par conséquent, il est encore plus ardu d'expliquer ces évolutions par des changements dans les comportements d'activité féminine ou tout simplement par l'élargissement des définitions.

Le tableau ci après indique les composantes de la population active féminine aux différents recensements .

Tableau 4.8 : Les composantes de la population active aux différents recensements [27]

Désignation	1966	1977	1987	1998
Occupées	X	X	X	X
STR1	X	X	X	X
STR2	X	X	X	X
FPO ou TD		X	X	X
Autres inactives			X	X

L'enquête sur la main d'œuvre de 1991 donne un taux brut d'activité des femmes de 6,35 % contre 44,17 % pour les hommes [20].

Ce taux brut d'activité est calculé en intégrant dans la population active le travail à domicile (femmes au foyer partiellement occupées), autrement ce taux brut d'activité ne dépasserait pas 3,6 %.

L'enquête de main d'œuvre réalisée en 2003 évalue la population féminine occupée à 13% du total de la population occupée. Mais, d'un autre côté, le chômage féminin émerge comme une tendance forte alors qu'il était jusque là, réduit et la proportion des femmes au foyer à la recherche d'un emploi augmente.

Le tableau ci-après donnant la répartition de la population en chômage selon le genre indique que 15 % de ces chômeurs sont des femmes.

- taux d'activité 1 = (Occupées + STR1 + Str2) / Population féminine

- taux d'activité 2 = (Occupées + STR1+ STR2 + FPO ou TAD) / Population féminine.

Tableau 4.9 : Répartition de la population en chômage par sexe
selon l'enquête de main d'œuvre de septembre 2003 [31]

	Masculin	Féminin	Total
Effectifs	1 759 933	318 337	2 078 270
%	84.68	15.32	100

4.2.2 Analyse du marché du travail selon les données de l'ANEM sur la période 1970 à 1994

En 1990, les autorités publiques ont entamé une réforme de la législation du travail en vue de la transition vers l'économie de marché. Cependant, dès 1989, des mesures de restructuration du marché du travail ont touché aussi bien le niveau central que les organismes sous tutelle de ministère du travail et de l'emploi.

C'est ainsi que fût créé l'ANEM en remplacement de l'ex-ONAMO dont la mission principale a été la connaissance du marché du travail (offre, demande et leurs déterminants) et la recherche d'une meilleure adéquation possible entre les offres et les demandes d'emplois.

L'analyse des tendances du marché du travail selon les données de l'ANEM concerne l'offre d'emploi émanant de toutes les entreprises de l'économie nationale et la demande d'emploi enregistrée par les différentes agences à travers le territoire national.

Durant cette période d'embellie financière et de gestion centralement planifiée, le marché du travail fonctionnait selon une logique d'offre et de demande sociale de travail, autrement dit, la politique d'emploi nationale était fondée sur les besoins en main d'œuvre de l'appareil national de production et des services.

De 1970 à 1994, soit sur une période de quinze ans, les démarches d'emploi telle qu'exprimées par les agences de l'ANEM et synthétisées au niveau national, a suivi l'évolution décrite dans le tableau ci après.

Tableau 4.10 : Evolution de l'offre et de la demande d'emploi en Algérie de 1970 à 1994 [32 & 33]

Années	Offres reçues	Demandes enregistrées	Ecart
1970	081 877	235 216	153 339
1971	073 032	207 806	134 774
1972	069 236	215 966	146 730
1973	099 462	253 977	154 515
1974	067 822	164 949	97 127
1975	059 853	166 046	106 193
1976	057 410	130 394	72 984
1977	092 510	114 965	22 455
1978	076 788	101 766	24 978
1979	100 011	129 928	29 917
1980	076 677	105 100	28 423
1981	075 592	098 626	23 034
1982	113 420	152 175	38 755
1983	155 627	167 741	12 114
1984	150 379	181 497	31 118
1985	138 511	182 827	44 316
1986	109 151	165 116	55 965
1987	096 137	183 402	87 265
1988	112 035	243 221	131 186
1989	100 088	248 218	148 130
1990	082 314	233 469	151 155
1991	053 984	158 876	104 892
1992	044 866	169 607	124 741
1993	043 031	153 898	110 867
1994	044 205	142 808	98 603

Ainsi, l'analyse du tableau ci dessus montre une baisse de l'offre d'emploi par rapport à la demande.

- Pour la période 1970-1976 : La demande d'emploi moyenne est de 197 000 individus alors que l'offre moyenne est de 73 000 individus, ce qui donne un écart de 124 000 individus pour la période. L'offre moyenne ne représente que 37 % de la demande moyenne.

- Pour la période 1977-1983 : La demande moyenne d'emploi est égale 124 329 et l'offre moyenne d'emploi à 98 946, soit un écart de 25 383 individus. Donc, l'offre moyenne représente 79,58 % de la demande moyenne. On constate que durant cette période l'offre et la demande tendent à se rapprocher, ce qui implique un taux de satisfaction de la demande par l'offre relativement acceptable, grâce à la création massive de l'emploi.

- Pour la période 1984-1990 : La demande moyenne est 206 536 et l'offre moyenne est de 100 900, soit un écart de 105 636 individus. Donc, l'offre moyenne représente 48,85 % de la demande moyenne. On constate alors une baisse sensible par rapport à la période précédente puisque l'offre tend à s'éloigner du niveau de la demande d'emploi. Cette situation découle de la baisse de la création de l'emploi durant ces années.

- Pour la période 1991-1994 : La demande moyenne est de 132 633 et l'offre moyenne est égale à 45 258, soit un écart de 87 375 individus. Donc, l'offre moyenne ne représente plus que 34,12 % de la demande moyenne, ce qui confirme la baisse de la création d'emplois, notamment depuis la crise de 1986. Cela explique d'ailleurs, du moins pour une partie, la montée du chômage durant ces dernières années.

Les données de l'ANEM sur l'offre d'emploi pour les années 1984 et 1990 montrent que le secteur public est le principal secteur qui offre des emplois. L'offre du secteur public représente 80 % de l'offre totale en 1989, le secteur privé 18 % et le secteur étranger 2 %. La demande d'emploi est constituée essentiellement par les demandeurs de sexe masculin. En effet, en 1990, 87 % de la demande d'emploi totale émane de demandeurs de sexe masculin. La demande féminine est donc égale à 13 %.

Par ailleurs, une grande partie de la demande d'emploi est constituée de jeunes de 16 à 25 ans. Elle représente, en effet, 53 % de la demande totale d'emploi en 1990.

Selon le ministère délégué à l'emploi, près de 3 000 demandes d'emploi proviennent de personnes diplômées de l'enseignement supérieur ayant au moins le diplôme de licence de l'université, ce qui pose le problème de l'adéquation entre formation et emploi.

4.3 Situation du marché du travail depuis les réformes structurelles : analyse des évolutions récentes

L'objectif de cette section consiste à analyser les tendances récentes observées sur le marché du travail en Algérie. En effet, les réformes économiques entamées au début des années 1990 et visant à rétablir les grands équilibres macro-économiques internes et externes, ont conduit à une dégradation de la situation sociale de la population, en l'occurrence de la situation de l'emploi, aggravant davantage les déséquilibres entre les offres et les demandes de travail.

4.3.1 Les récentes évolutions sur le marché du travail

A la veille de la signature des accords de rééchelonnement avec la Banque Mondiale et le FMI, le marché du travail était déjà en nette dépression.

Après quatre années de mise en œuvre, les effets des programmes d'ajustement structurel ont commencé à être perceptibles ; les PAS ont permis de rétablir les grands équilibres macro-économiques et macro-financiers en imposant un encadrement rigoureux de la politique économique et une contraction sans précédent de la demande sociale. Néanmoins, ces conditions n'ont pas réussi à amorcer une véritable croissance économique. Dans le domaine de l'emploi, la situation s'est encore dégradée.

En effet, l'absence d'investissements nouveaux aussi bien dans le secteur public que privé, ainsi que les licenciements issus des restructurations des entreprises publiques non performantes et la dissolution de certaines entreprises locales ont eu pour conséquence directe une recrudescence du chômage.

En l'absence d'une véritable politique d'emploi, la nouvelle législation du travail⁴ ainsi que le lancement de différents dispositifs de soutien à l'emploi ont permis, dans un contexte de libéralisation de l'économie de créer les conditions d'un véritable marché du travail avec une plus grande flexibilité de l'emploi, une plus grande mobilité de ce facteur et surtout une libéralisation du prix de la force de travail (salaires). Malgré une certaine expérience amassée dans ce domaine, ces différents dispositifs n'ont cependant pas recueilli les résultats escomptés, si l'on juge du niveau de chômage actuel (24%) et des distorsions persistantes sur le marché du travail.

Dans tous les secteurs de l'économie structurée, on a enregistré une baisse de création d'emplois. Alors que la création nette d'emplois durant la période allant de 1984 à 1989 a été de 125 000 à 140 000 emplois, depuis le début des années 1992 ce rythme de la création d'emplois se situe entre 50 000 à 70 000 emplois/an.

Ce constat, laisse supposer selon de nombreuses analyses, que le solde net de la création d'emplois au cours de cette période dans le secteur formel structuré est quasi nul, voire même négatif.

Dès lors, l'explication de l'évolution du taux de chômage n'est plus imputée à l'évolution de la structure de la population seulement, mais les réformes qui ont touché le secteur des entreprises publiques ont conduit à des ajustements du volume de main d'œuvre en relation avec leur activité et leur productivité. Les pertes d'emplois pour raison économique se sont traduites par une hausse des effectifs de chômeurs ayant déjà travaillé.

C'est à partir de 1997, que ce processus de destruction d'emplois va s'accroître davantage, notamment dans les secteurs du BTP, de l'industrie et des services. Dans l'industrie notamment, des mesures ont consisté en une compression d'effectifs sous différentes formes : retraite anticipée, chômage technique, licenciements pour des raisons économiques.

D'autres mesures d'ajustement du volume de la main d'œuvre dans le secteur des entreprises ont consisté en des stratégies internes de gestion des ressources humaines et leur redéploiement ; il s'agit des mutations, agencement d'horaires, chômage technique, mobilité, mouvement des personnels inter-entreprises, etc.

⁴ A ce sujet, on peut citer M. Musette et N. Hammouda [2004, Op. Cit.] qui affirment que « Le processus de la flexibilité de l'emploi, tel qu'il est engagé actuellement, conduit inévitablement à une forte précarisation des travailleurs. » En clair, la dépermanisation de l'emploi salarié s'inscrit dans une plus grande fissure sur le marché du travail, déjà segmenté.

Tableau 4.11 : Evolution de la population active, de l'emploi et du chômage en milliers de 1995 à 2002 [34]

Les années	Population active	Emploi	Nombre de chômeurs	Taux de chômage
1995	7 446	5 436	2 010	26,99
1996	7 840	5 654	2 186	27,88
1997	8 069	5 710	2 359	29,24
1998	8 326	5 993	2 333	28,02
1999	8 583	6 073	2 510	29,24
2000	8 850	6 240	2 610	29,49
2001	9 074	6 597	2 477	27,30
2002	9 303	6 890	2 413	25,94

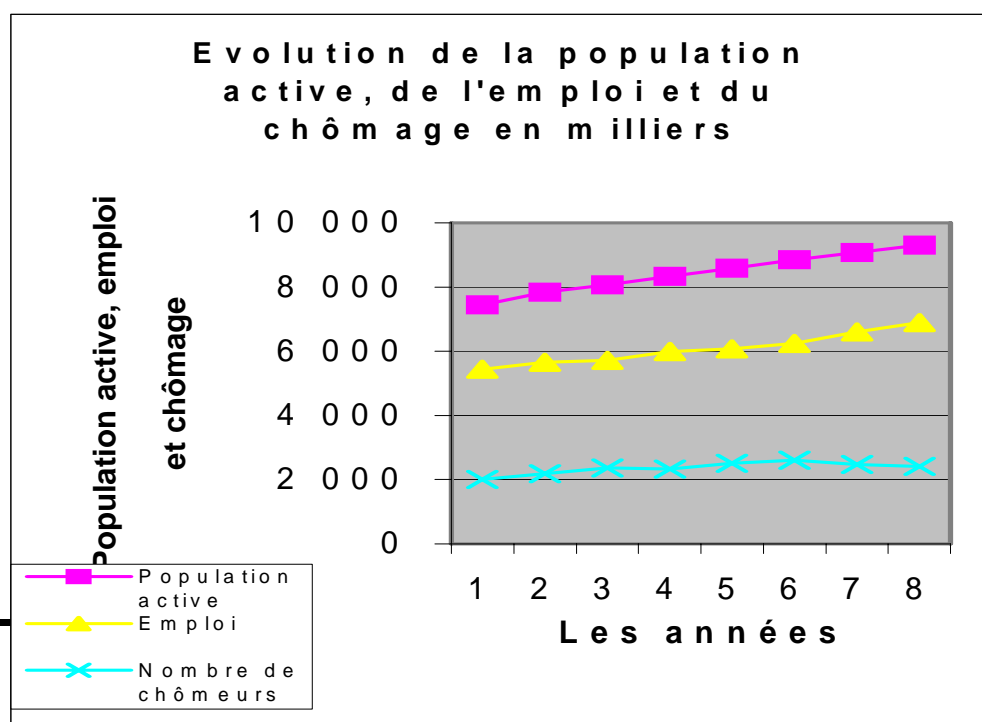


Figure 4.2 : Evolution de la population active, de l'emploi et du chômage

Les explications sur les origines du chômage sont très complexes et très diverses. Il est possible d'aborder cette question selon plusieurs approches. Néanmoins, la croissance démographique vient logiquement en premier.

4.3.1.1 Evolution de l'offre de travail

Depuis l'indépendance, les évolutions démographiques ont toujours pesé sur le marché du travail, ce poids de la démographie continue et probablement encore pour longtemps à exercer une forte pression sur le marché du travail.

En effet, alors que la population active s'est accrue de 1 900 000 personnes entre 1995 et 2002, celle occupée ne s'est accrue que de 1 400 000 personnes; ces chiffres montrent que 500 000 personnes n'arrivent pas à s'insérer dans la vie active et viennent s'ajouter au stock des chômeurs qui était déjà élevé en 1995 (soit deux millions de chômeurs).

Au cours de cette période, le taux d'accroissement moyen de la population active est de 3,5 % par an, il dépasse le taux d'accroissement de la population totale [1]. Cet accroissement de la population active s'explique par l'évolution de la structure d'âge de la population algérienne.

Certes, la baisse de la natalité durant ces dernières années a permis de soulager les groupes d'âges les plus jeunes, mais son impact sur l'offre de travail ne peut être attendu qu'à terme. A ce propos, A. Kouaouci [35] écrit que tout changement aux jeunes âges va se répercuter après un laps de temps nécessaire aux âges de reproduction.

L'effet de la baisse de la natalité sur le marché du travail ne sera attendu qu'à l'horizon 2020 en raison de l'inertie qui caractérise les faits démographiques.

A titre indicatif, il est nécessaire de souligner que dans une optique générationnelle, la promotion née en 1985, la plus importante sans doute en termes d'effectifs, a commencé à entrer sur le marché du travail au début du présent siècle (elle a atteint ses 19 ans en 2004) et la demande d'emploi sera donc très élevée. En 2020, cette promotion aura 35 ans .

L'accroissement de la population active en Algérie est donc à mettre en parallèle avec l'évolution de la structure d'âge de la population. En effet, le poids de la population en âge de travailler, si on se limite à observer le groupe [20-59]⁵, est en progression continue. Cette population estimée à 36 % en 1977, est passée à 45 % en 1998 , pour atteindre 48 % en 2005. Elle sera de 55,8 % en 2020 selon les projections de l'ONS, ce qui démontre que les tensions actuelles sur le marché du travail vont perdurer encore jusqu'à l'horizon 2020.

Tableau 4.12 : Evolution de la structure d'âge de la population algérienne [36 & 37]

	1966	1977	1987	1998	2000	2005	2010	2020
[0-19] ans	57.37	58.24	55.02	48.27	47.00	44.00	40.00	34.90
[20-59] ans	35.94	35.96	39.23	45.14	46.00	48.00	51.00	55.8
60 ans et +	6.70	5.80	5.74	6.59	7.00	8.00	9.00	9.3

Toutefois, pour certains analystes [25], cette situation n'est pas une fatalité, les contraintes d'ordre purement démographique pourraient être atténuées grâce à une reprise de la croissance économique et une politique de formation professionnelle qui permettraient de meilleurs ajustements entre les systèmes de formation et de qualification et les possibilités d'embauche.

⁵ En réalité, on peut trouver des jeunes de moins de vingt ans et des vieux de plus de 60 ans actifs.

A ce propos, Y. Montenay écrit « Des Etats Unis depuis deux siècles aux Tigres et Dragons depuis 50 ans, nombreux sont les pays qui ont décollé alors qu'ils étaient en pleine croissance démographique » [2].

Depuis 1996, différents dispositifs alternatifs d'emploi et d'insertion professionnelle ont été lancés grâce à des fonds spéciaux dégagés par l'Etat afin de réduire cette tension sur le marché du travail. Bien que ces mesures ont un impact direct sur l'emploi, il serait imprudent de les assimiler à l'heure actuelle à une véritable politique d'emploi cohérente.

Le mérite de ces dispositifs consiste à atténuer les effets du ralentissement de la création d'emploi, mais cette « dynamique » de croissance de l'offre d'emplois n'a pas suffi à compenser l'arrivée de nouveaux actifs sur le marché du travail. Ainsi, les tendances observées ne changent pas significativement et la contribution de ces différents dispositifs dans la résorption du chômage ne semble que marginale.

Au contraire, les différents rapports du CNES [38] soulignent que la situation actuelle de l'emploi en Algérie se caractérise par une précarité et une segmentation du marché du travail conséquemment à l'application des réformes contenues dans le PAS.

4.3.1.2 Analyse du marché du travail selon certains paramètres

L'analyse des données récentes relatives au marché de l'emploi montrent les principales caractéristiques qui sont identifiées et qui s'affirment comme tendances lourdes pour les années à venir sont : un effondrement du salariat, une ruralisation de l'emploi et sa privatisation ainsi qu'une dépermanisation de l'emploi.

Ces principales caractéristiques sont :

a- Selon la situation dans la profession :

Tableau 4.13 : Répartition de la population occupée selon la situation dans la profession au 30. 09.2003 [31]

Employeurs et indépendants	(27.75) 1 855 361
Salariés permanents	(42.33) 2 829 917
Salariés non permanents+ apprentis+autres	(22.72) 1 515 442
Aides familiaux	(7.20) 484 057
Total	(100) 6 684 056

En 2003, la répartition de la population occupée selon la situation dans la profession révèle que 42,33 % des personnes occupées sont des salariés permanents.

Par rapport à cette situation, on note une prédominance du salariat. Mais, en réalité, c'est une tendance à l'effondrement du salariat, puisque, en 1992, les salariés représentaient presque 75 % de la population occupée [39].

Les employeurs et les indépendants représentent 27,75 % du total des personnes occupées. Cela affirme l'émergence du secteur privé et sa participation dans la création de l'emploi.

Enfin, 22,72 % sont des salariés non permanents ou des apprentis et cela témoigne de la précarisation du salariat et de la dépermanisation de l'emploi.

b- Selon le secteur d'activité et la strate :

Tableau 4.14 : Répartition de la population occupée selon le secteur d'activité et la strate [31]

	Population occupée			
	Urbain	Rural	Ensemble	En %
Agriculture	307 150	1 105 191	1 412 340	21.13
Industrie	593 615	210 538	804 152	12.03
B.T.P	410 139	389 775	799 650	11.97
Commerce et Service	2 575 385	1 092 265	3 667 650	54.87
Total	3 886 288	2 797 768	6 684 056	100

La répartition sectorielle de la population occupée montre que le commerce et les services sont les principaux secteurs d'activité où sont employées 3 667 650 personnes, soit 54,87 % de la population occupée. L'agriculture, dépassant les secteurs de l'industrie et du BTP, emploie 21,13 % du total de la population occupée contre presque 12 % pour chacun des deux autres secteurs.

Le recul du secteur industriel, qui a perdu 7,5 % de ses effectifs sur la période 1990-2003, explique l'importante baisse du salariat [39].

La répartition de la population occupée par strate montre que 3 886 288 personnes, soit 58 % , sont employées dans la strate urbaine contre 2 797 768 personnes qui travaillent dans la strate rurale, soit 42 %. Ces données montrent le développement de l'emploi rural grâce aux performances réalisées dans le secteur de l'agriculture d'une part. Mais, d'un autre côté, elles reflètent une situation paradoxale de l'évolution du marché de l'emploi en Algérie.

En effet, alors que la population urbaine est passé de 75 % en 1987 à 62 % en 2002 [39], puis à 58 % en 2003, l'emploi dans la strate urbaine a diminué au profit de l'emploi rural. En effet, l'augmentation de l'emploi dans la strate rurale est nettement plus significative : 117 % contre 26 % dans la strate urbaine.

Le tableau ci-après confirme ces constatations.

Tableau 4.15 : Structure de l'emploi (urbain et rural) en % [39]

	1987	2003
Emploi urbain en %	75.4	58.1
Emploi rural en %	24.6	41.9
Indice d'évolution		
Emploi urbain	100	126
Emploi rural	100	277
Total emploi	100	163

c- Selon le sexe et la strate :

Tableau 4.16 : Répartition de la population occupée selon le sexe et la strate [31]

	Population occupée		
	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	3 131 440	2 619 591	5 751 032
% en ligne	54,45	45,55	100
% en colonne	80,58	93,63	86,04
Féminin	754 848	178 176	933 024
% en ligne	80,90	19,10	13,96
% en colonne	19,42	6,37	13,96
Total	3 886 288	2 797 768	6 884 056
% en ligne	58,14	41,86	100
% en colonne	100	100	100

La répartition de la population occupée montre la prédominance des hommes sur le marché du travail. En effet, sur une population de 6 884 056 en 2003, 5 751 032 personnes sont des hommes, ce qui représente en termes relatifs 86,04 % du total de la population occupée.

La part des hommes occupés œuvrant en milieu urbain est de 54,45 %, ceux travaillant en milieu rural représentent une part de 45,55 % par rapport au total des effectifs hommes occupés.

La population féminine occupée s'élève à 933 024 personnes, ce qui représente un taux de 13,96 % des effectifs occupés. Cette proportion des femmes occupées semble en progression comparativement aux années précédentes (9,71 % en 1998 et 6,35 % en 1991) [20]. Cependant, ces taux brut d'activité féminin comparés à celui de certains pays similaires (Tunisie, Jordanie, Iran, Maroc) sont encore relativement faibles.

La décomposition des effectifs des femmes occupées selon la strate révèle que la plus grande part des femmes occupées travaillent dans les milieux urbains. Cette part représente 80,10 % contre seulement 19,10 % dans les milieux ruraux.

d- Selon le niveau de formation et le taux d'activité féminin :

Tableau 4.17 : Répartition de la population occupée selon le niveau de formation et les taux d'activité féminin [40]

Pays	Taux féminin d'analphabétisme			Taux d'achèvement des études primaires		Taux d'activité féminin en % de la main d'œuvre	
	1980	1990	2001	total	Féminin	1980	2001
Algérie	76.1	59	42	91	88	21.4	28.3
Egypte	75.2	66	55	99	92	26.5	30.7
Maroc	84.6	75	63	55	47	33.5	34.8
Tunisie	68.8	53	38	91	90	28.9	31.9

Il ressort de ce tableau que les taux d'activité féminin en Algérie n'évoluent pas corrélativement avec les niveaux d'éducation des femmes. A titre d'exemple, les taux

d'analphabétisme pour le sexe féminin est passé de 76,1 % en 1980 à 42 % pour l'année 2001, alors que le taux d'activité féminin exprimé en pourcentage du total de la main d'œuvre n'a progressé que de 7 points sur la même période .

e- Selon le groupe d'âge :

Tableau 4.18 : Répartition de la population active et de la population occupée selon la structure d'âge [31]

	Population active		Population occupée	
	Effectifs	%	Effectifs	%
-20 ans	670 674	7.66	341 538	5.12
20-24 ans	1 518 235	17.33	851 363	12.74
25-29 ans	1 545 750	17.65	1 036 461	15.50
30-34 ans	1 286 577	14.69	1 041 010	15.57
35-39 ans	1 111 088	12.68	977 556	14.62
40-44 ans	882 697	10.07	807 590	12.08
45-49 ans	713 977	8.15	651 461	9.75
50-54 ans	536 253	6.11	495 958	7.42
55-59 ans	259 531	2.96	243 543	3.64
60 & +	237 543	2.70	237 543	3.56
Total	8 762 326	100	6 684 056	100

Les principales caractéristiques de la situation du marché du travail en 2003 se résument comme suit : d'abord, ce sont les groupes d'âge quinquennaux [20-24] et [25-29] qui prévalent dans la répartition de la population active selon la structure d'âge avec respectivement des proportions de 17,33 % et 17,65 %. Ces deux groupes à eux seuls représentent 35,30 % de la population active.

Parmi ces effectifs, 28,24 % sont occupés, ce qui implique que, pour la même tranche d'âge (20-30 ans), 1 176 161 personnes sont en chômage, soit 56,59 % du total de la population des chômeurs.

Les jeunes de moins de 20 ans ne représentent que 7,66 % de la population active, conséquence de la baisse de la natalité ces dernières décennies, mais ils constituent presque 16 % de la population inoccupée, ce qui traduit que cette population encore juvénile et qui n'arrive pas à être embauchée n'est pas non plus insérée dans des établissements scolaires ou de formation professionnelle.

Tableau 4.19 : Répartition de la population active, occupée et en chômage selon les tranches d'âge [31] :

	Population active		Population occupée		Population en chômage	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
-20 ans	670 674	7.66	341 538	5.12	329 136	15.84
20-24 ans	1 518 235	17.33	851 363	12.74	666 872	32.08
25-29 ans	1 545 750	17.65	1 036 461	15.50	509 289	24.51
30-34 ans	1 286 577	14.69	1 041 010	15.57	245 568	11.82
35-39 ans	1 111 088	12.68	977 556	14.62	133 532	6.43
40-44 ans	882 697	10.07	807 590	12.08	75 108	3.61
45-49 ans	713 977	8.15	651 461	9.75	62 516	3.00
50-54 ans	536 253	6.11	495 958	7.42	40 295	1.94
55-59 ans	259 531	2.96	243 543	3.64	15 954	0.77
60 & +	237 543	2.70	237 543	3.56		
Total	8 762 326	100	6 684 056	100	2 078 270	100

Le chômage touche encore le groupe quinquennal [30-35] ans, puisque les effectifs appartenant à ce groupe constituent pas moins de 11,82 % du total des personnes n'ayant pas d'emploi à cette date. Dans les groupes d'âge supérieur, le pourcentage des personnes en chômage diminue progressivement et logiquement en fonction de l'âge.

En définitive, le chômage concerne encore aujourd'hui une population jeune. En effet, 73 % des chômeurs ont moins de 30 ans, ce qui présage que les tensions actuelles exercées sur le marché du travail ne s'estomperont pas du jour au lendemain.

4.3.2 Evolution du marché du travail selon les données de l'ANEM

Tableau 4.20 : Evolution des demandes et des offres d'emploi selon l'ANEM [33]

Années	Demandes d'emplois	Offres d'emplois	Placements réalisés		
			Permanents	Temporaires	Total
1995	168 387	48 695	11 578	29 885	41 463
1996	134 858	36 768	6 134	25 976	32 110
1997	163 800	27 934	5 090	19 740	24 830
1998	166 299	28 192	3 926	22 638	26 654
1999	121 309	24 726	3 727	18 650	22 377
2000	101 520	24 533	3 014	19 201	22 215
2001	99 913	25 662	3 191	20 505	23 696
Total	956 086	216 510	36 658	156 595	193 253

De 1995 à 2001, les demandes d'emplois enregistrées auprès de l'ANEM s'élèvent à 956 086 demandes alors que les offres enregistrées durant la même période sont de 216 510. L'accroissement annuel moyen en ce qui concerne les demandes d'emplois est de 159 348 contre un accroissement annuel moyen des offres d'emplois de 36 085. Ainsi, l'écart annuel entre les demandes d'emplois enregistrées et les offres d'emplois enregistrées est de 123 263, soit un taux de couverture de 22,64 %.

D'après ces données, les offres enregistrées n'ont pas été réalisées en totalité. Seulement 193 253 placements ont été effectués. Ces placements se répartissent en 36 658 emplois permanents et 156 595 emplois temporaires, soit 81 % des placements réalisés.

4.4 Conclusion

Au terme de ce chapitre, nous pouvons identifier deux grandes étapes d'évolution du marché du travail en Algérie.

La première qui va de l'indépendance à la veille de l'ajustement structurel peut elle-même se subdiviser en deux autres étapes. Celle qui va de 1966 à 1985 révèle une résistance du marché face à la récession économique mondiale. Celle qui va de 1986 à 1993 connaît un processus de restructuration qu'on pourrait qualifier de volontaire.

Enfin, de 1994 à 1998, le marché est déstabilisé par le PAS.

CHAPITRE 5

L'EVOLUTION DU SECTEUR INFORMEL DANS LE MARCHE DE L'EMPLOI EN ALGERIE

5.1 Introduction

La dualité du marché du travail en Algérie est une réalité incontestable. Nul ne peut ignorer que parallèlement au marché « formel » ou structuré existent d'autres formes d'emplois dites « informelles » ou « non structurées ». Ce chapitre tente d'étudier l'évolution du poids du secteur informel dans l'emploi total en Algérie. Il se subdivise en deux sections. La première section sera réservée aux définitions et à la mesure de l'économie informelle afin de cerner les notions qui sont usités en vue de décrire les activités informelles notamment au sens du Bureau International du Travail. La seconde section arborera l'évolution du secteur informel et de l'emploi informel au cours de ces dernières années. A travers cette section, nous montrerons que l'extension des activités informelles hors secteur agricole, notamment dans le secteur tertiaire, est due à des stratégies « relais » développées par les ménages pour faire face à la crise de l'emploi.

5.2 Définitions et mesures de l'économie informelle

Depuis les années 1970, l'économie informelle constitue un nouveau domaine d'intérêt pour de nombreux chercheurs économistes. Au Maghreb, dans les années 1980-1990, les raisons de l'intérêt au secteur informel sont liées à la fois aux effets de la récession et à ceux de l'ajustement structurel. En Algérie, la stagnation de l'emploi formel dans le secteur formel public ou privé, la contraction des recettes extérieures et le désengagement relatif de l'Etat ont contribué à amplifier l'écart entre l'offre et la demande d'emploi. C'est dans ce contexte que sera appréhendée l'évolution de l'emploi informel notamment après la période de l'ajustement structurel.

5.2.1 Les définitions internationales des concepts d'emploi informel

Tout d'abord, il faut distinguer trois concepts fondamentaux : l'économie informelle, le secteur informel et l'emploi informel.

5.2.1.1 L'économie informelle

« Au plan macro- économique, l'ensemble des biens et services marchands et non marchands non appréhendés par les comptes nationaux constitue l'économie informelle qui comprend quatre composantes dont l'économie informelle ou secteur informel » [41]. Selon le Bureau International du Travail, il est défini par :

- l'absence de barrières à l'entrée et la facilité d'accès à l'emploi,
- l'utilisation de ressources locales
- la propriété familiale des entreprises dont l'effectif est réduit
- l'usage d'une technologie à haute intensité de travail et adaptée à la demande

- des formations acquises en dehors des systèmes scolaires
- des marchés de concurrence non réglementés au regard de la législation sociale (salaire, sécurité, conditions de travail)
- une production destinée au consommateur final.

5.2.1.2 Le secteur informel

Au sens du Bureau International du Travail, on rappelle que le secteur informel se caractérise d'une façon générale « comme un ensemble d'unités produisant des biens et services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme ».

5.2.1.3 Le concept d'emploi informel

Alors que le secteur informel définit les caractéristiques de l'unité économique dans laquelle travaille la personne, l'emploi informel se définit par les caractéristiques de l'emploi occupé [42]. Ces caractéristiques concernent le non enregistrement de l'activité économique, l'absence d'un contrat de travail et l'absence de protection sociale.

5.2.2 Les méthodes d'enquête et de mesure dans le secteur informel et dans l'emploi informel

Les sources d'informations sur le secteur informel sont diverses, mais pas nécessairement représentatives. On distingue généralement les sources directes des sources indirectes. Parmi les sources indirectes, les recensements généraux de la population qui sont exhaustifs, mais qui ne le sont pas en ce qui concerne le recensement des unités et des établissements de production. Les sources directes, sont les enquêtes relatives aux ménages et aux entreprises dont les données peuvent très utiles.

En l'absence de données longitudinales, ces enquêtes sur les ménages et les entreprises fournissent des données en coupe instantanée.

Dans les pays du Maghreb, c'est dans les années 1980, que sont lancées de telles enquêtes afin de connaître quantitativement et qualitativement l'offre de travail émanant des ménages et la demande de travail émanant des entreprises.

5.3 Evolution de l'emploi informel : stratégies-relais des sans-emplois

Dans certaines analyses, l'émergence de ce secteur informel remonte au milieu des années 1970 où des politiques d'incitation à la création de micro-entreprises ont été prises en faveur des entreprises familiales.

Mais, dans la pratique, ces mesures ont eu très peu d'effet du fait que la dynamique de création et de gestion de l'emploi émanait du secteur public, principal créateur de l'emploi salarié.

Les nouvelles caractéristiques du marché de l'emploi en Algérie, à savoir : précarité de l'emploi, tertiairisation et l'effondrement du salariat ont contribué à l'émergence puis à l'extension du marché informel, en dépit de nombreux dispositifs de soutien à la création d'emploi et d'insertion professionnelle.

Ainsi, en raison de l'inefficacité de ces dispositifs, il semble que ces politiques « isolées » sont parfois allées à l'encontre des objectifs. En effet, face à la crise prévalant sur le marché du travail, des stratégies d'adaptation, voire des solutions individuelles ont été développées par les ménages ; émergence de la pluriactivité et le travail à domicile.

Cependant, la mesure de l'emploi informel en Algérie est une tâche très ardue du fait que les enquêtes menées par les organismes officiels ne couvrent pas le secteur informel et par voie de conséquence le volet de l'emploi informel. Les sources exploitées sont souvent indirectes. Quoiqu'il en soit, il ressort que l'emploi informel s'est surtout développé à partir de 1985 en raison de l'essor démographique et de l'urbanisation accélérée par l'exode rural [42].

Nous reprenons ci après les résultats d'une étude réalisée par J. Charmes [42] réalisée au thème de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel au Maghreb qui montre qu'en Algérie, la part de l'emploi informel dans l'emploi agricole est en progression régulière avec notamment une accélération à la fin de la décennie 1990, alors que la part de l'emploi salarié dans l'emploi informel reste cependant stable.

Par ailleurs, les données disponibles montrent que les femmes occupent 16,8 % dans l'emploi informel total pour l'année 1997.

Tableau 5.1 : L'emploi agricole et l'emploi informel au Maghreb [42]

	Tunisie				Maroc			Algérie		
	1975	1980	1989	1997	1982	1995	1998	1977	1985	1997
Emploi agricole en % de l'emploi total	37.2	35.0	25.8	22.0	49.0	47.8	33.2	33.2	25.2	16.0
Emploi informel en % de l'emploi non agricole	38.4	36.8	39.3	47.1	44.8	46.3	21.8	21.8	25.6	42.7
Part de l'emploi salarié dans l'emploi informel	54.7	36.4	42.5	48.4	16.6	20.7	30.1	30.1	33.0	33.4
Part des femmes dans l'emploi informel		33.2	21.8	18.5	29.6	16.0				16.8

Visiblement, c'est en Algérie que l'emploi informel exprimé en pourcentage de l'emploi non agricole total est plus important (42,7 %) part rapport au Maroc (21,8 %) et à la Tunisie (39,3 %). Ces tendances observées vont davantage s'accroître sans doute pour deux raisons principales : d'une part, en 1993, l'Algérie a adopté pour la première fois, la définition internationale du secteur informel au sens de la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail⁶ et, d'autre part, à cause des stratégies « relais » développées par les chômeurs en quête d'emploi.

⁶ Lors de la 157^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, une définition du secteur informel a été adoptée, ce dernier est défini comme étant constitué par l'ensemble des entreprises individuelles non agricoles (statut de l'établissement) et l'emploi informel est défini comme étant l'emploi non immatriculé à la sécurité sociale.

Les tableaux ci après repris de l'étude pré-citée indiquent les évolutions récentes de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel en Algérie de 1992 à 2001.

Tableau 5.2 : Evolution de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel en Algérie de 1992-2001 [42]

		1992	1997	2001
Emploi total	Hommes	3 305 230	4 593 000	5 175 643
	Femmes	454 834	956 000	883 550
	Ensemble	4 760 064	5 549 000	6 059 193
Emploi non agricole	Hommes	3 517 223	3 838 000	3 973 876
	Femmes	436 387	823 000	773 248
	Ensemble	3 983 610	4 661 000	4 747 124
Emploi dans le secteur informel	Homme	1 071 653	917 000	1 541 185
	Femmes	34 779	226 000	267 379
	Ensemble	1 106 432	1 143 000	1 808 564
Emploi informel	Hommes	787 307	1 098 000	1 378 174
	Femmes	42 438	310 000	269 522
	Ensemble	829 475	1 408 000	1 647 696

Entre 1992 et 2001, on enregistre une augmentation sensible de l'emploi informel. Ainsi exprimé en termes de pourcentage dans l'emploi total non agricole, sa part est passée de 21% en 1992 à 34,7 % en 2001, tandis que la part de l'emploi informel dans le secteur informel passe de 28 % en 1992 et atteint 38 % en 2001.

Bien qu'il soit difficile de connaître la part du secteur informel dans le PIB, il semble que ce sont surtout les activités dans le secteur informel qui contribuent à raison de 75 % au PIB non agricole. A titre indicatif, nous reprenons ci après les résultats de l'étude de P. Adair mesurant la productivité apparente du secteur informel. Cette mesure approximative est donnée par le ratio : PIB non agricole informel/ emploi informel.

Tableau 5. 3 : Productivité apparente du secteur informel : PIBnon agricole/ emploi informel [41]

	Secondaire (% dans l'informel)	Tertiaire (% dans l'informel)	Secteur informel (% du PIB non agricole)	Taux d'emploi informel	Productivité apparente de l'informel
Algérie (1997)	25 %	75 %	26.5 %	30.3 %	87.4 %
Tunisie (1997)	20 %	80 %	22.9 %	48.7 %	54.4 %

5.4 Conclusion

Arrivés au terme de ces trois chapitres qui ont retracé l'évolution du marché du travail en Algérie, d'abord de l'indépendance à la veille des réformes structurelles, ensuite depuis le début des réformes structurelles jusqu'aux évolutions récentes, il est utile de rappeler quelques résultats auxquels nous sommes parvenus.

Ainsi, l'évolution de la population active entre 1967 et 1977 est très forte. Elle s'est accrue de 1 249 000 personnes pour les hommes âgés entre 18 et 59 ans et de 142 000 personnes pour les femmes de la même tranche d'âge. Le taux de chômage pour la période est passé de 33 % en 1966 à 22 % en 1977.

Entre 1977 et 1987, la population active a augmenté de 2 300 000 âmes environ. Mais, d'un autre côté, la population occupée a également augmenté de 1 800 000 personnes.

Ces chiffres sont la conséquence des investissements colossaux consentis en Algérie durant la période des plans de développement, notamment après le premier choc pétrolier de 1973/74 et le second choc pétrolier de 1979/80.

Durant la période de crise ayant précédé l'ajustement structurel, le taux de chômage est passé de 9 % en 1985 à 20 % en 1990, puis à 21,2 % en 1991, avant d'atteindre 24,4 % en 1994.

Cette hausse du chômage est la conséquence, selon de nombreux observateurs, de la récession économique mondiale.

Enfin, durant la période 1995-2002, la population active a sans cesse augmenté passant par exemple de 7 446 000 personnes en 1995 à 8 326 000 en 1998 puis à 9 303 000 en 2002 ; tandis que le nombre de chômeurs est passé de 2 010 000 en 1995 à 2 333 000 en 1998 puis à 2 413 000 en 2002.

Ces chiffres, bien sûr, sont déduits des statistiques officielles, sachant encore une fois qu'ils peuvent être relativisés par l'ampleur de l'emploi informel, d'une part, et par la faiblesse de l'appareil statistique ainsi que par l'approximation des enquêtes réalisées, d'autre part.

On a vu, par exemple, comment, durant les premières années ayant suivi l'indépendance du pays et devant la défaillance de l'appareil statistique, on a recouru à une définition tout à fait particulière qui est la force de travail théorique pour saisir la population active, même si, depuis la création de l'ONS et autres agences et centres d'études et de recherche (ANEM, CENEAP, CERPEQ, CREAD, etc.) et avec leur expérience acquise au fil des années, des statistiques, enquêtes et autres études de plus en plus fiables sont produits régulièrement.

On peut ajouter à cela les études réalisées par des chercheurs indépendants ou affiliés à des organismes d'études et/ou de recherche et qui sont présentées lors de manifestations scientifiques nationales ou internationales à l'image du dernier colloque du CREAD [43].

CHAPITRE 6

LES FACTEURS DEMOGRAPHIQUES RESPONSABLES DE L'EVOLUTION DE L'OFFRE DE TRAVAIL

6.1 Introduction

Ce chapitre constitue une analyse démographique⁷ de la population active en Algérie, en tant que sous-population de la population globale. Son objet est de cerner les facteurs démographiques responsables de l'évolution de l'offre de travail durant ces dernières décennies. En effet, l'évolution de la population active est en rapport avec des phénomènes démographiques tels que les naissances, les décès et les migrations des populations. Ainsi, l'évolution de la population active s'explique d'abord par la chronique passée des naissances et des décès (solde naturel de la population) et ensuite par le solde migratoire.

En ce qui concerne notre analyse, nous nous limiterons à l'étude de l'accroissement naturel de la population algérienne, étant donné que les sources de données exploitées dans le cadre de ce travail ne nous fournissent pas les informations pouvant expliquer l'ampleur des flux migratoires⁸. Cette hypothèse nous placera dans l'optique d'une population fermée.

Ce chapitre est subdivisé en trois sections. La première section retrace l'histoire de l'évolution de la population algérienne afin de comprendre son dynamisme et les changements ayant affecté sa taille et sa structure. Ainsi, l'étude de l'évolution de la population sera étroitement corrélée à l'évolution de la structure de la population durant ces dernières décennies. Mais cette étude nous amène forcément à celle du processus de la transition démographique de la population algérienne.

La seconde section sera consacrée à l'analyse des déterminants de l'évolution démographique de la population algérienne, il s'agira en substance de montrer les facteurs ayant conduit à la baisse de la mortalité en Algérie depuis le début du siècle à nos jours, puis de montrer quels sont les principaux facteurs qui ont conditionné la baisse de la natalité durant la même période.

En ce qui concerne la natalité, il s'agira de comprendre quels sont les effets de la fécondité, de la nuptialité et de la structure d'âge de la population algérienne sur le niveau de la natalité, sachant que trois variables constituent les principales composantes de la natalité.

La troisième section portera sur les politiques démographiques ayant contribué directement ou indirectement à cette évolution.

⁷ Les démographes opèrent une distinction entre démographie et analyse démographique. En effet, la démographie c'est l'étude quantitative des populations humaines du point de vue de leurs structures, tailles et changements de ces structures et l'analyse démographique concerne toute étude sur une population donnée qui peut se rapporter à divers domaines (économique, sociologique, culturel, etc.).

⁸ L'estimation de la population algérienne résidente faite par l'ONS se base essentiellement sur l'accroissement naturel déduit des naissances vivantes et des décès. Bien que le phénomène migratoire contribue également à évaluer cette population, l'ONS considère le solde migratoire nul compte tenu de la difficulté à cerner ce phénomène démographique.

6.2 La croissance démographique de la population algérienne

Au début de la colonisation, en 1832, la population algérienne a été estimée à 3 millions d'habitants. Elle est passée à environ 4 millions au début du 20^{ème} siècle.

Le taux d'accroissement naturel était très bas (environ 0,5 % par an). Il va demeurer plutôt modéré jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale (1939-1945). A partir de cette date, la croissance va commencer et va atteindre 2,68 % par an à la veille de la guerre de libération nationale en 1954. En dépit de la situation de guerre, ce taux d'accroissement va se maintenir et s'accroître.

Les premières années de l'indépendance ont été caractérisées par une croissance rapide de la population. Estimée à 10 millions d'habitants en 1962, elle a atteint le chiffre de 12 millions en 1966, date du premier recensement de la population.

Entre les deux recensements de 1966 et 1987, elle a enregistré un doublement de ses effectifs puisqu'elle a été évaluée à 23 millions selon le recensement de 1987. Durant cette période (1966-1987), le taux d'accroissement de la population excède 3 % en moyenne par an.

Le dernier recensement de la population et de l'habitat de 1998 l'évalue à 29 300 000 personnes et aujourd'hui, au 1^{er} janvier 2004, la population algérienne est estimée à 32 millions d'habitants.

En examinant les évolutions de la natalité et de la mortalité ainsi que l'évolution de l'accroissement naturel qui en découle, on peut opérer une périodisation dans l'histoire d'évolution de la population algérienne depuis le début du siècle à ce jour⁹.

Cette rétrospective se fera en faisant, à chaque fois que cela est possible, une incursion dans la théorie de la transition démographique afin d'expliquer les mouvements des phénomènes démographiques qui ont conduit aux changements dans la structure de la population algérienne et de voir quelles sont les conséquences socioéconomiques qui en découlent notamment sur la situation de l'emploi.

En effet, la transition démographique [44] désigne le passage d'un régime traditionnel d'équilibre démographique à mortalité et natalité élevées vers un régime moderne d'équilibre à mortalité et natalité basses.

Une analyse correcte de l'évolution démographique ne peut se faire sans la référence à la théorie de la transition démographique. En effet, selon J. C. Chenais, les quatre phases de ce modèle sont les suivantes :

- Phase d'équilibre entre une forte natalité et un forte mortalité ;
- Phase de recul de la mortalité et d'accélération démographique ;
- Phase la baisse de la fécondité et de la contraction de l'accroissement démographique ;
- Phase d'équilibre entre une fécondité basse et une mortalité basse.

⁹ L'analyse de cette rétrospective de l'évolution de la population algérienne est inspirée de celle présentée dans l'ouvrage de A. Kouaouci [35], et d'un rapport du CNES [38].

Ainsi, chacune de ces phases se caractérise par un régime démographique bien particulier, sachant qu'on entend par régime démographique un niveau de natalité, un niveau de mortalité et le niveau d'accroissement naturel (soit la différence entre natalité et mortalité).

Ainsi, les principales périodes dans l'évolution de la population algérienne sont les suivantes :

- De 1900 à 1925 :

Durant cette période, la natalité et la mortalité étaient très élevées et presque égales avec un niveau qui oscille autour de 30‰ pour la mortalité et 36 ‰ pour la natalité. Ces niveaux de mortalité et de natalité caractérisaient la situation des populations sous développées avec un taux d'accroissement naturel qui varie entre 0,5 % et 0,78 %.

C'est une phase d'équilibre traditionnel caractérisé par un taux d'accroissement naturel très faible.

On peut décrire cette période comme la situation de départ car nous ne disposons pas d'informations ou de statistiques fiables antérieures à cette date. On peut supposer donc que cette période correspond vraisemblablement à un régime d'équilibre traditionnel. Cependant, en raison de la grande variabilité de la natalité et de la mortalité (épidémies, guerres, conditions climatiques, razzias), la croissance démographique a été lente¹⁰.

- De 1926 à 1950 :

Durant cette période, les autorités coloniales ont commencé à introduire les nouvelles découvertes en matière sanitaire, ce qui a permis un début de diminution de la mortalité, surtout en ce qui concerne la mortalité infantile. Mais, durant les années de la guerre mondiale (1939-1945), le taux brut de natalité baisse alors que le taux brut de mortalité augmente faisant que le taux d'accroissement de la population tombe au niveau de (-0,02) %.

- De 1951 à 1985 :

Au cours de cette période, hormis les années de guerre de libération nationale, l'accroissement de la natalité ainsi que le recul de la mortalité ont conduit à une forte poussée du taux d'accroissement naturel.

C'est d'abord, la baisse de la mortalité qui va précéder la baisse de la natalité. En effet, la mortalité va passer progressivement d'un niveau élevé à un niveau relativement bas. Le taux brut de mortalité qui oscillait en moyenne autour de 30 pour mille au cours de la phase antérieure ou phase d'équilibre traditionnel est passé à un niveau moyen de 15 pour mille durant la période 1951-1985.

Pendant ce temps, la natalité ne baisse pas encore, probablement à cause du poids des traditions, mais aussi et surtout à cause des effets de structure. Au contraire, on remarque une légère augmentation de la natalité, soit en moyenne un taux brut de natalité de 45 pour mille.

¹⁰ Le premier recensement de la population en Algérie est réalisé en 1856. Avant cette date, on ne disposait pas de sources statistiques permettant d'évaluer avec précision ni la taille de la population algérienne ni les événements démographiques qu'elle a vécus.

Cette reprise de la natalité n'est pas spécifique au cas algérien. C'est le cas en France par exemple.

Sous l'effet conjoint de ces deux facteurs (baisse du taux brut de la mortalité et maintien d'un niveau de natalité élevé), le taux d'accroissement naturel qui en résulte croît considérablement. C'est ainsi, qu'il a oscillé autour de 2,5 % durant la période (1951-1962).

Après cette date, le taux d'accroissement démographique a constamment progressé jusqu'à ce qu'il devienne supérieur à 3 % avec même des pointes allant de 3,3 % à 3,4% durant les premières années de l'indépendance (en 1970 notamment). Ce taux de natalité a été parmi les plus élevés au monde.

Après 1970, le taux de natalité commence à décroître, mais la mortalité continue à baisser à un rythme plus rapide, ce qui fait que le taux d'accroissement naturel de la population s'est maintenu à un niveau moyen de 3 % par an.

En se référant au cadre théorique de la transition démographique, on peut postuler que cette grande phase, soit trente cinq ans environ, correspondrait à la première phase de la transition démographique en Algérie : la mortalité est en baisse régulière mais la natalité se maintient.

Ce décalage entre mortalité et natalité constitue la principale caractéristique de la première phase de la transition¹¹.

- De 1986 à ce jour :

Depuis 1986, la cadence de la baisse de la natalité dépasse celle de la mortalité. Pour la première fois, entre 1985 et 1986, la baisse du taux brut de la natalité dépasse celle du taux brut de la mortalité, ce qui a eu pour conséquence une réduction sensible du taux d'accroissement naturel de la population.

Sur la période (1986-1998), le rythme de la croissance démographique a sensiblement fléchi, enregistrant, en moyenne, un taux de 2,15 %. Ce fléchissement du taux d'accroissement naturel entamé en 1986 et qui continue jusqu'à présent indique qu'il s'agit probablement d'un processus irréversible de la baisse du taux brut de la natalité (celle de la mortalité est déjà confirmée), ce qui montre que la population algérienne est bien entrée dans la phase de la transition démographique et devrait s'acheminer progressivement vers un taux d'accroissement naturel plus modéré.

¹¹ J. C. Chenais [45] explique que de la durée et l'ampleur de ce décalage va dépendre de l'évolution ultérieure de la population. L'ampleur est déterminée par la différence entre les taux de natalité et de mortalité.

Tableau 6.1 : Taux brut de natalité, de mortalité et d'accroissement naturel depuis 1900 à 1989 pour 1 000 habitants [46]

Période	Taux brut de natalité (TBN)	Taux brut de mortalité (TBM)	Taux naturel d'accroissement (TAN) (%)
1900-1925	36,2	30,30	0,5
1926-1950	42.58	30,46	1,2
1951-1985	45.80	14,70	3,11
1987	34,6	7,0	2,27
1988	33,9	6,6	2,73
1989	30,7	6,0	2,47

En 2002, le taux brut de natalité est de 19,68 pour 1 000 habitants et le taux brut de mortalité est à 4,41 pour 1 000 habitants, ce qui implique un taux d'accroissement naturel se situant à un niveau de 1,53 %. Cependant, ce taux reste élevé s'il est comparé à ceux des pays développés ayant achevé leur transition ou même à celui des pays du Maghreb .

Tableau 6.2 : Taux brut de natalité, de mortalité et d'accroissement naturel pour 1 000 habitants depuis 1990 à 2002 [47]

Période	Taux brut de natalité (TBN)	Taux brut de mortalité (TBM)	Taux naturel d'accroissement (TAN) (%)
1990	30.94	6.03	2.494
1991	30.14	6.04	2.410
1992	30.41	6.09	2.432
1993	28.22	6.25	2.257
1994	28.24	6.56	2.168
1995	25.33	6.43	1.890
1996	22.91	6.03	1.688
1997	225.51	6.12	1.639
1998	20.58	4.87	1.570
1999	19.82	4.72	1.510
2000	19.36	4.59	1.480
2001	20.03	4.56	1.550
2002	19.68	4.41	1.530

L'examen des premiers indicateurs démographiques depuis 1990 à nos jours, montre que le taux d'accroissement naturel de la population algérienne continue à reculer significativement.

En effet, de 1990 à 2002, le taux d'accroissement naturel est passé de 2,494 % à 1,53 % , soit une baisse de l'ordre de 38 %. Cette baisse s'explique d'abord par la baisse du taux brut de natalité passant ainsi de 30,94 ‰ en 1990 à 19,68 ‰ en 2002, soit une baisse de 36 %. Les taux de mortalité ont certes continué à baisser, mais à un rythme moins accéléré.

Le tableau ci-après retrace le mouvement naturel résultant des naissances vivantes et des décès de 1990 à 2002.

Tableau 6.3 : Mouvement naturel de la population de 1990 à 2002 [31]

Années	Naissances vivantes	Décès totaux	Excédent naturel
1990	775 000	151 000	624 000
1991	773 000	155 000	618 000
1992	799 000	160 000	639 000
1993	775 000	168 000	607 000
1994	776 000	180 000	596 000
1995	711 000	180 000	531 000
1996	654 000	172 000	482 000
1997	654 000	178 000	476 000
1998	607 000	144 000	464 000
1999	594 000	141 000	452 000
2000	589 000	140 000	449 000
2001	619 000	141 000	478 000
2002	617 000	138 000	479 000

En ce qui concerne l'évolution de la démographie en Algérie, on peut constater que la population algérienne est en phase de transition démographique. En se référant au schéma théorique de la transition démographique, l'on est tenté de situer la transition démographique de la population algérienne dans sa seconde phase caractérisée par une contraction de la croissance démographique suite à une baisse sensible de la natalité. En effet, selon de nombreux observateurs [38] tous les indicateurs qui permettent d'expliquer ce phénomène à l'échelle mondiale, sont aujourd'hui réunis en Algérie.

La baisse de la mortalité, qui a débuté avec la fin de la seconde guerre mondiale s'est poursuivie tout au long des dernières décennies, se situe aujourd'hui à un niveau relativement bas, passant du niveau moyen annuel calculé pour la période 1951-1985 de 14 pour mille à 6 pour mille en 1990 pour se situer à 4 pour mille en 2002.

Quant au taux brut de la natalité, estimé à la valeur de 45 pour mille en moyenne par an pour la période allant de 1951 à 1985, il perd 15 points en quinze ans, puisque le taux brut de natalité en 1990 a été ramené à 30 pour mille. Cette baisse de la natalité s'est accentuée et l'on arrive pour l'année 2002 au niveau de 4,4 pour mille.

Ces données de la baisse de la natalité conduisant à une contraction de la croissance démographique indiquent que l'on s'achemine vraisemblablement vers un taux d'accroissement naturel plus modéré ou vers la seconde phase d'équilibre démographique

avec simultanément une mortalité et une fécondité basses impliquant forcément un faible taux de croissance démographique¹².

Dès lors, il convient de s'interroger sur les déterminants de l'évolution démographique de la population algérienne en ce qui concerne la baisse de la mortalité et de la fécondité.

6.3 Les déterminants de l'évolution démographique

6.3.1 Les déterminants de la baisse de la mortalité

Généralement la baisse de la mortalité s'explique par les progrès accomplis dans les domaines sanitaire, épidémiologique et nutritionnel. En Algérie, cette baisse a commencé au lendemain de la seconde guerre mondiale grâce aux actions menées par les autorités coloniales pour lutter contre la mortalité très élevée due à certains fléaux tels que le paludisme, la tuberculose et la variole.

Mais, c'est surtout depuis l'indépendance de l'Algérie que la mortalité a continué à reculer de façon significative ; cette baisse est attribuée à plusieurs facteurs dont l'action combinée a non seulement conduit à la baisse des taux bruts de mortalité mais à l'amélioration des conditions de vie de la population, ce qui a conduit à l'allongement de l'espérance de vie à la naissance (estimée à 40 ans en 1950, puis à 62 ans en 1990, elle passe à 73,5 ans en 2002) [48].

Tableau 6.4 : Evolution de la mortalité générale de 1990-1997 [31]

	1990	1993	1994	1995	1996	1997
Nombre de décès	151 000	168 000	180 000	180 000	172 000	178 000
Taux pour 1 000	6.03	6.25	6.56	6.43	6.03	6.12

En termes absolus, le nombre de décès a augmenté puisqu'il est passé de 151 000 personnes en 1990 à 178 000 personnes en 1997.

Cependant il serait plus judicieux d'étudier l'évolution du taux brut de mortalité. Cet indicateur de l'évolution de la mortalité montre que pour la période en question, le taux brut de la mortalité des algériens semble se stabiliser autour de 6 pour mille.

6.3.1.1 La politique de santé publique

La lutte contre la mortalité est largement tributaire de la couverture en infrastructures et en personnels de santé. Depuis les années 1960, les pouvoirs publics ont constamment œuvré afin d'améliorer la couverture de la population en infrastructure et personnels de santé et de réduire les disparités régionales.

¹² Les pays du monde sont à des stades différents de la transition démographique : les pays occidentaux développés sont au dernier stade de la transition. Ces pays s'acheminent vers une croissance démographique zéro (0,3 % en 1995). De même, la majorité des pays du monde ont achevé la seconde phase de la transition (baisse significative de la mortalité) et de nombreux pays en développement sont engagés dans la troisième phase de la transition démographique (recul de la fécondité et contraction de l'accroissement naturel).

A titre de rappel, en 1970, on dénombrait 1 médecin pour 21 432 habitants, 1 pharmacien pour 55 487 habitants et 1 chirurgien dentiste pour 76 579 habitants [27]. De plus, l'essentiel des infrastructures existantes à l'époque étaient localisées dans les grandes villes.

Grâce à l'importance des moyens engagés, les infrastructures sanitaires se sont multipliées à travers tout le territoire national, ce qui a permis l'accès de la population aux soins notamment avec l'instauration de la médecine gratuite en 1974.

En dépit de la crise économique qui a sévi pendant toute la décennie 1990, les dépenses publiques de santé à prix constants n'ont pas baissé considérablement. En effet, en 1987, les dépenses publiques de santé représentaient 5 % du PIB, elles sont passées à 4,7 % en 1993 à 3,7 % en 1998.

Tableau 6.5 : Evolution des dépenses publiques de santé de 1991 à 1998 exprimées en prix courants et en prix constants de 1991 en millions de dinars [38]

Dépenses de santé	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Prix courants	26 555	34 233	38 246	44 252	56 107	66 223	72 247	75 357
Prix constants de 1991	26 555	27 737	27 982	25 205	24 877	23 367	23 929	26 056

Ainsi, le ratio national de la couverture en infrastructures et personnels de santé a sensiblement évolué. Pour l'année 1999, le rapport national du CNES sur le développement humain donne les taux de couverture en infrastructures suivants :

Tableau 6.6 : Taux de couverture en infrastructures [38]

Indicateurs	1997	1998	1999
Lits / 1 000 habitants	2	2	2
Hab / 1 polyclinique	62 365	60 7312	60 627
Hab/ centre de santé	25 350	25 454	23 750
Hab/ 1 salle de soins	6 868	6 667	6 709
Hab/ pharmacie	6 152	5 780	5 652

Tableau 6.7 : Taux de couverture en personnels médical [38]

Indicateurs	1997	1998	1999
Hab/ 1 médecin	1 123	984	962
Hab / 1 dentiste	4 033	3 689	1 704
Hab / pharmacien	7 818	3 843	6 511

Tableau 6.8 : Taux de couverture en personnels paramédical [38]

Indicateurs	1997	1998	1999
Hab/ 1 diplômé d'état	760	673	658
Hab / 1 breveté	1 050	998	1 049
Hab / 1 aide paramédical	2 229	2 262	2 493

6.3.1.2 L'état nutritionnel de la population et des enfants

Le second facteur et non des moindres ayant contribué à faire reculer la mortalité c'est l'état nutritionnel de la population en général et des enfants en particulier.

Au cours des dernières décennies, la ration alimentaire moyenne s'est manifestement améliorée. La ration calorifique moyenne par jour s'est améliorée quantitativement et qualitativement par suite d'un relèvement du niveau de vie de la population qui s'est traduit par une augmentation des dépenses de consommation des ménages tout au moins avant la crise économique des années 1990¹³.

Ainsi, la malnutrition sévère touchant particulièrement les enfants régresse depuis 1995, alors qu'elle avait augmenté entre 1992 et 1995. En effet, affectant près de 3 % des enfants âgés de moins de cinq ans, ce taux a été divisé par deux et ramené à 1,5 % à l'heure actuelle [48]. Il faut noter, cependant, que la malnutrition sévit beaucoup plus dans les milieux ruraux que dans les villes. De même, la malnutrition modérée touche davantage la population résidente du sud que celle des villes du nord. A titre illustratif, en l'an 2000, 15,2 % de la population vivant dans les régions du sud souffre de malnutrition.

6.3.1.3 La situation épidémiologique

Un autre facteur déterminant de la baisse de la mortalité en Algérie concerne l'évolution de la situation épidémiologique. Les maladies ayant fait l'objet de programmes élargis de vaccination semblent mieux maîtrisées à l'exception de la tuberculose. En effet, dès la fin de la décennie 1960, de larges campagnes de vaccination de la population ont été menées par les pouvoirs publics. Ces actions se sont généralisées depuis en vue d'éradiquer certaines maladies contrôlables par la vaccination. Grâce à la vaccination antivariolique, cette

¹³ En Algérie, la ration alimentaire moyenne/jour est passée de 1 740 durant les années 1960 à 2 055 durant les années 1970 puis à 2 646 durant les années 1980.

dernière est quasiment éradiquée, d'autres maladies telles que la diphtérie, la coqueluche, la poliomyélite et à un degré moindre la rougeole semblent en nette diminution.

Tableau 6.9 : Evolution du taux de couverture vaccinale de 1994 à 2000 en % [34]

Années	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
BCG	93	94	94	94	95	97	93
DTCP1	86	85	88	88	89	91	91
DTCP2	81	80	83	84	85	87	91
DTCP3	75	74	77	79	80	83	89
ROUGEOLE	69	69	75	74	75	78	83

Malgré l'amélioration des principaux indicateurs de la situation sanitaire en général, certaines maladies à transmission hydrique telles que la fièvre de la typhoïde, le choléra et les hépatites virales apparaissent parmi les principales causes de décès dans la catégorie des maladies à déclaration obligatoire. Cette situation découle de la détérioration des conditions d'hygiène et du développement de l'habitat précaire, ainsi que du manque d'eau potable.

6.3.1.4 La santé de la mère et de l'enfant

Depuis les années 1980, la politique publique de santé a pour principal objectif le développement et l'application de programmes de protection de la santé de la mère et de l'enfant.

Ces programmes de prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant ont conduit à une diminution substantielle de la mortalité infantile, à une meilleure prise en charge de la grossesse et de l'accouchement et à un recul de la mortalité maternelle.

Tableau 6.10 : Evolution de la mortalité infantile par sexe de 1970 à 2000 en pour 1000 [49]

	Garçons	Filles	Ensemble
1970	142.0	141.00	142.00
1980	84.40	85.06	84.72
1985	80.00	76.57	78.30
1999	60.00	55.50	57.80
1995	57.94	51.68	54.87
1997	59.50	53.66	56.64
1998	55.99	50.61	53.35
1999	55.94	51.60	53.81
2000	54.20	47.80	51.10

6.3.2 Les déterminants de la natalité

La natalité est la fréquence des naissances dans une population. Pour 1 000 habitants, le nombre des naissances annuelles est appelé taux brut de natalité (TBN). Selon G. Tapinos, la natalité dépend en première approximation de trois séries de facteurs : le nombre d'individus en âge de procréer dans la population totale et de leur répartition par âge, le calendrier des naissances et du comportement de fécondité à proprement parler [50]. Autrement dit, la natalité n'est pas fonction uniquement de la fécondité, mais aussi de la structure de la population et de la nuptialité, c'est pourquoi, il est judicieux d'examiner chacune de ces composantes en tant que facteurs déterminants de la natalité.

6.3.2.1 La fécondité

En démographie, l'analyse des déterminants de la fécondité constitue un axe important dans la recherche causale démographique. La méthodologie élaborée par J. Blake et K. Davis constitue un cadre de référence pour les études des facteurs déterminant de la fécondité. Ces derniers proposent de distinguer les variables intermédiaires agissant sur le niveau de fécondité des variables explicatives ou indépendantes qui renvoient à la sociologie, l'économie, la politique.

Dans leur modèle, ces auteurs retiennent onze variables intermédiaires classées en trois rubriques selon qu'elles affectent le risque d'exposition aux rapports sexuels ou le risque de conception ou le risque de naissance vivante¹⁴. A partir de cette méthodologie, J. Bobgaarts et R. Potter (1983) démontrent que parmi toutes ces variables repérées, quatre seulement sont décisives ; il s'agit de la proportion des personnes mariées, le recours à la contraception, la pratique de l'avortement et l'infécondité post- partum liée essentiellement à l'allaitement.

La fécondité des femmes en Algérie dépend de plusieurs paramètres tels que : la pratique contraceptive, l'allaitement maternel, le niveau d'instruction et la participation de la femme à la vie active. Toutes ces variables sont corrélées négativement avec la fécondité des femmes et agissent dans la baisse du niveau de la fécondité. Leur effet est d'autant plus important lorsque l'on passe du milieu rural vers le milieu urbain.

Les données sur la fécondité des femmes en Algérie proviennent de plusieurs sources de données. Les plus importantes sont :

- L'étude nationale statistique de la population (ENSP) :

¹⁴ Le risque d'exposition aux rapports sexuels comprend le risque lié aux comportements (âge à l'union et fréquence du célibat, fréquence des rapports et l'abstention soit volontaire ou celle due à une séparation) et le risque biologique (anomalies psychophysiologiques et maladies diverses).

Le risque de conception se divise en risque de conception lié au comportement (contraception, allaitement) et risque biologique (fécondabilité, mortalité infantile, stérilité pathologique, anomalies psychophysiologiques et maladies diverses).

Le risque de naissance vivante comporte deux types de risques : le risque de comportement (avortement volontaire) et le risque biologique (mortalité intra-utérine, prématurité, anomalies infections et maladies de la mère et nutrition de la mère).

Réalisée par le Commissariat National aux Recensements et Enquêtes Statistiques durant les années 1969-1970 sur un échantillon de 55 000 ménages, l'enquête de fécondité proprement dite a concerné 8 000 femmes non célibataires âgées de moins de 55 ans. C'est une enquête à passages répétés : 3 passages séparés de 6 mois.

- L'étude nationale algérienne sur la fécondité (ENAF) :

L'ENAF est une enquête nationale sur la fécondité réalisée en 1986 par le Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Planification (CENEAP) pour le compte de l'ex-ministère de la protection sociale. L'enquête a porté sur un échantillon de 5 300 ménages algériens à partir desquels 4 800 femmes âgées de 15 à 49 ans ont été interrogées sur leur histoire matrimoniale et génésique.

- L'enquête nationale sur la santé de la mère et de l'enfant (ENSMF) de 1992 :

L'enquête nationale sur la santé de la mère et de l'enfant (ENSMF) a été réalisée en 1992 dans le cadre du projet PAPCHILD. Son objectif était de fournir des renseignements sur l'état de santé de la mère et de l'enfant ainsi que des indicateurs démographiques sur l'évolution de la population algérienne notamment après une décennie de mise en œuvre du programme national de la maîtrise de la croissance démographique (PNMCD) afin de réajuster les stratégies et les plans d'action.

D'autres enquêtes ont été par l'ONS ou le ministère de la santé telle que l'enquête nationale sur les objectifs fin décennie (EDG) précédée par l'enquête nationale de suivi des objectifs mi décennie (MDG) dans lesquels volets ont trait à la population, à la santé et au développement.

En Algérie, il est plus significatif de travailler des taux de fécondité légitime sachant que l'essentiel des naissances surviennent dans le mariage.

a- Evolution de la fécondité.

Tableau 6.11 : Evolution du taux global de fécondité et de l'indice synthétique de fécondité entre 1980 et 1992 [51]

Années	Taux global de fécondité en ‰	Indice synthétique de fécondité
1980	201.0	7.10
1981	201.2	6.95
1982	186.3	6.40
1983	183.1	6.37
1984	182.9	6.26
1985	178.1	5.50
1986	156.5	5.29
1987	154.8	6.21
1988	151.7	4.61
1989	136.4	4.50
1990	134.0	4.40
1991	130.0	4.40
1992	130.0	

L'observation rétrospective des paramètres démographiques permet de situer l'amorce de la transition démographique. La baisse de la natalité est rendue visible à partir de 1986 en raison de son intensité et de sa continuité après cette date, ce qui confirme l'entrée de l'Algérie dans sa seconde phase de la transition démographique : celle de la baisse de fécondité.

Concernant la fécondité générale, l'indice synthétique de la fécondité a baissé de 7,1 enfants par femme en 1980 à 4,4 enfants par femme en 1992 comme on le voit dans le tableau ci dessus.

L'examen des taux de fécondité par groupes d'âges durant la même période 1980-1992 montre que la baisse de la fécondité générale est due essentiellement à la réduction de la fécondité des femmes âgées de moins de vingt ans, qui passe de 69 ‰ en 1980 à 26 ‰ en 1992. Le tableau ci après indique l'évolution des taux de fécondité par groupes d'âges entre 1980 et 1992.

Tableau 6.12 : Evolution des taux de fécondité par groupes d'âge [51]

Années	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans
1980	69	288	231	286	265	126	235
1981	60	256	334	274	216	115	24
1982	51	247	326	287	220	119	23
1983	47	242	326	297	230	105	20
1984	47	239	322	293	227	104	20
1985	43	240	298	308	236	101	22
1986	35	213	263	273	212	86	17
1987	32	190	260	254	200	101	20
1988	33	175	260	250	202	104	18
1989	29	154	228	221	184	89	17
1990	23	143	222	223	186	876	17
1991	26	149	210	214	175	82	17
1992	26	151	218	214	174	81	18

Tableau 6.13 : Nombre d'enfants moyen par femme et par groupes d'âge
aux recensements de 1987 et 1998 [1]

Groupes d'âges	1987	1998
15-19	0.72	0.57
20-24	1.73	1.16
25-29	3.25	2.13
30-34	4.93	3.42
35-39	6.32	4.84
40-44	7.53	6.11
45-49	7.84	6.90

Nombre moyen par femme	4.68	4.14
------------------------	------	------

Le développement économique et social exerce une incidence sur les niveaux de la fécondité et de la natalité. Mais cette relation est complexe. Dans le cadre de la théorie de la transition démographique, on retrouve trois propositions explicatives de la relation entre le développement économique et la baisse de la fécondité :

- D'abord, la baisse de la fécondité suit celle de la mortalité et surtout de la mortalité infantile.
- La seconde proposition énonce que la baisse de la fécondité traduit des modifications des comportements de fécondité liée avant tout à la modernisation de la vie économique et sociale. Cette thèse rejette les analyses qui intègrent des facteurs génétiques ou biologiques pour expliquer la baisse de la fécondité.
- La troisième proposition énonce que la baisse de la fécondité a précédé l'existence et la diffusion des techniques contraceptive à haute efficacité. D'après cette thèse, le recours aux méthodes contraceptives dites de haute efficacité a simplement renforcé et accéléré le rythme de cette baisse.

En Algérie, la baisse de la fécondité qui s'est traduite par la baisse de l'indice synthétique de fécondité est fortement corrélée avec la prévalence contraceptive. Cette pratique est en progression certaine est continue. En effet, la prévalence contraceptive a été estimée à 8 % en 1970 selon l'enquête réalisée par l'AARDES. Cette proportion passe à 25 % en 1984 selon l'enquête de main d'œuvre de 1984 (ON S). Les résultats issus de l'ENAF ont révélé que la prévalence contraceptive au moment de l'enquête était de 35 %. L'enquête (EASME) donne une proportion de 40 %. Enfin, en 1995, la prévalence contraceptive est à 57 %, soit presque une femme sur deux qui affirme avoir recours aux procédés contraceptifs .

Tableau 6.14 : Evolution de la prévalence contraceptive selon différentes enquêtes en % ¹⁵

	1970	1984	1986	1992	1995	2000
Source	ENSP	MOD	ENAF	EASME	MDG	EDG
Toutes méthodes	8	25	35.5	40.6	56.9	64
Dont méthodes modernes	1.5	-	31.1	-	49.0	50.1

Malgré une évolution certaine, le recours à la contraception ne concerne à l'heure actuelle qu'une femme mariée sur deux et n'a donc pas d'effet significatif en termes de fécondité légitime.

6.3.2.2 La nuptialité

¹⁵ Tableau reconstitué par nos soins à partir de différentes sources.

Dans toutes les études, la fécondité est en rapport avec la constitution d'unions stables ou de mariage à proprement parler. Les démographes définissent une série d'indicateurs caractérisant cet événement qui sont comparables dans leur principe à ceux utilisés pour l'analyse de la fécondité ou de la mortalité. Ainsi, le taux brut de nuptialité rapporte le nombre de mariages survenus au cours d'une période donnée (une année) à la population moyenne pour la même période. Ce taux est calculé pour mille habitants.

L'âge au premier mariage constitue un indicateur du calendrier de la nuptialité et l'indice conjoncturel de la nuptialité (appelé encore indice synthétique de la nuptialité ou somme des premiers mariages réduit) il traduit l'intensité du phénomène¹⁶.

Ainsi, l'âge au premier mariage indique le début de la période d'exposition des femmes à la maternité et le recul de l'âge au premier mariage réduit cette période d'exposition à la maternité.

En Algérie, cette variable intervient comme principale composante dans la baisse de la natalité comme le confirme la comparaison des taux bruts de natalité par la méthode de la standardisation.

Depuis l'indépendance, plusieurs facteurs ont concouru à faire retarder le mariage ; la scolarisation prolongée des filles et le chômage touchant les hommes ainsi que la crise de logement aiguë qu'a connu le pays ont été décisifs dans le recul de l'âge moyen au mariage pour les deux sexes. Le tableau ci-après illustre bien cette évolution depuis la seconde moitié du 19^{ème} siècle à la date du dernier recensement.

Tableau 6.15 : Evolution de l'âge moyen au mariage selon le sexe [1]

	1948	1954	1966	1970	1977	1987	1998
Femmes	20.0	19.6	18.3	19.3	20.9	23.7	27.6
Hommes	25.8	25.2	23.8	24.4	25.3	27.7	31.3

Il est clair que c'est dans le milieu rural que les femmes se marient à l'âge le plus précoce. Cependant, contrairement aux idées reçues, le mariage précoce peut constituer un facteur réducteur de la fécondité sachant que les jeunes femmes sont plus concernées par la mortalité foetale, appelée d'ailleurs parfois « la stérilité des adolescentes » [35].

C'est à travers la proportion des femmes mariées que l'on apprécie l'intensité du phénomène de la nuptialité et de son incidence sur la fécondité des femmes. La comparaison de certaines proportions des femmes mariées révèle des changements significatifs.

En effet, au recensement de 1966, environ la moitié des filles âgées de 15 à 19 ans étaient déjà mariées et seulement 13 % des filles âgées de 20 à 24 ans étaient encore célibataires.

¹⁶ Le calendrier de la nuptialité, c'est l'âge au premier mariage : il est obtenu en faisant la moyenne pondérée des âges au mariage par les effectifs de mariés. L'intensité de la nuptialité, c'est l'indice synthétique de nuptialité ou l'indice conjoncturel de nuptialité ou la somme des premiers mariages réduits : elle est obtenue en faisant la somme des taux ou des quotients de nuptialité par âge.

En 1987, soit vingt ans plus tard, on a observé un renversement de situation puisque parmi les filles ayant un âge compris entre 15 et 19 ans, 10 % seulement étaient mariées et environ 50 % de celles âgées de 20-24 ans étaient encore célibataires.

Tableau 6.16 : Proportions des femmes mariées en % aux âges exacts aux différents recensements [35]

Années \ Ages	Ages						
	20	25	30	35	40	45	50
1966	65	85	88	86	82	77	70
1977	44	74	87	89	86	81	73
1987	27	59	79	87	88	83	79

6.3.2.3 Evolution de la structure de la population

Dans l'analyse démographique, de toutes les variables caractérisant une population, l'âge et le sexe sont les plus pertinents. La répartition par âge et par sexe à un moment donné définit une structure de cette population.

Depuis l'indépendance, la population algérienne a présenté une structure d'âge très jeune. En 1966, la part des moins de quinze ans est très importante puisqu'elle atteint 48,2 % de la population totale. A ce moment là, on parlait de rajeunissement de la structure de la population algérienne comparativement à la structure recensée. Lors du recensement de 1954, la même tranche représentait 42 % de la population totale de 1954.

Entre 1966 et 1977, les changements de structure sont peu significatifs, la population ayant conservé presque la même structure montrant une population très jeune. La prédominance des effectifs de zéro à 14 ans, conséquence de la forte natalité des décennies 1960 et 1970, va conduire à des changements dans la structure dans les décennies 1980-1990.

En effet, c'est entre 1977 et 1984 que des changements significatifs apparaissent dans la structure de la population. Les effectifs de la tranche zéro à quatorze ans diminuent et les effectifs âgés de 15 à 59 ans correspondant à la population active potentielle représentent plus de 48 % en 1984, plus de 50 % en 1987 et plus de 57 % en 1998.

Ces changements sont survenus suite au passage des classes d'âges 0-14 ans dans les groupes d'âge supérieurs. Le même glissement produit l'effet inverse dans la classe d'âge ouverte 60 ans et plus. La part des plus de 60 ans a diminué entre 1966 à 1987.

La structure recensée en 1998 montre d'autres changements. En effet, si la part des moins de quatorze ans continue encore à diminuer, celle des plus de 60 ans augmente par rapport à 1987, alors que la part des effectifs appartenant à la population active potentielle indique de par son importance le poids de la démographie en ce qui concerne l'offre de travail.

Tableau 6.17 : Structure d'âge de la population algérienne de 1966 à 1998 [46]

Groupes d'âges	1966	1970	1977	1984	1987	1998
0-14ans	48,2	48,4	47,8	46,0	44,0	36,3
15-59ans	45,1	45,3	46,4	48,3	50,2	57,2
60 et +	6,7	6,3	5,8	5,7	5,8	6,5
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau 6.18 : Taux de fécondité légitime entre 1970 et 1986 par groupes d'âges [35]

Groupes d'âges	1970	1986	Baisse entre 1970-1986 en %
15-19	0.363	0.400	10.19
20-24	0.429	0.387	9.79
25-29	0.401	0.318	20.69
30-34	0.373	0.298	20.10
35-39	0.306	0.244	20.26
40-44	0.185	0.114	38.37
45-49	0.049	0.039	20.40

6.4 Les politiques démographiques

Les politiques démographiques désignent l'ensemble des moyens qui cherchent à modifier la croissance de la population pour l'accentuer ou la freiner et /ou pour en modifier la composition [6]. Certes, la mortalité peut être un instrument de politique démographique, mais, dans ce cas de figure, le seul objectif qu'on pourrait viser serait de la rendre au plus bas niveau possible. C'est donc la natalité qui est l'instrument essentiel des politiques démographiques. Et dans ce cas de figure, on peut chercher soit à l'accroître, soit à la diminuer. Dans le premier cas, nous sommes en présence de politiques démographiques dites natalistes. Dans le second cas, il s'agira de politiques démographiques dites antinatalistes.

C'est dans les pays développés souffrant de dénatalité et de vieillissement de leur population que des politiques natalistes ont été préconisées puis appliquées en vue d'inciter à une reprise de la natalité.

Au contraire, dans les pays en développement ce sont des politiques antinatalistes qui ont été expérimentées en vue de freiner leur démographie galopante. Bien que l'objectif poursuivi soit le même, les expériences des politiques antinatalistes dans les pays en développement diffèrent d'un cas à l'autre.

En Algérie, durant les années 1962-1980, la priorité a été accordée au développement de l'économie nationale et la question relative à la croissance démographique est passée au second plan. En effet, les décideurs de cette époque ont considéré que les comportements en matière de procréation sont d'ordre culturel et que leur modification passe obligatoirement par l'amélioration des conditions économiques et sociales. C'est cette approche qui a été défendue par l'Algérie à la conférence internationale sur la population à Bucarest en 1974.

L'activité de planification familiale a été intégrée aux programmes de santé dès la fin des années 1960. Toutefois, le développement de ce volet reste limité jusqu'en 1974, date à laquelle est adopté un programme national de « protection maternelle et infantile et d'espacement des naissances » (PMI/ED).

Ce programme national de PMI/ED a induit un développement de prestations liées à la contraception. Mais, la contraception demeure une pratique peu répandue.

C'est à partir des années 1980 qu'on assiste à un tournant décisif. En effet, l'année 1980 a été marquée incontestablement par l'émergence d'une approche volontariste de maîtrise de la croissance démographique, et la question devient alors étroitement liée au développement de l'économie. C'est donc au début des années 1980, sur la base de projections réalisées après le recensement national de la population que s'affirme l'importance des besoins incompressibles liés à la demande sociale.

C'est ainsi que les objectifs assignés au processus de développement s'avèrent partiellement atteints tels que l'attestent certains indicateurs (santé, scolarisation et à un degré moindre l'emploi). Pour la première fois, la contrainte démographique fût prise en compte et énoncée dans le premier plan quinquennal 1980-1984. En 1983, le programme national de maîtrise de la croissance démographique (PNMCD) énonce d'emblée la nouvelle problématique selon laquelle sera envisagée la question démographique.

Le programme national de la maîtrise de la croissance démographique lancé en 1983 dépasse le cadre restrictif de la préservation de la santé maternelle et infantile dans la mesure où il constitue un champ plus large d'une politique volontariste de réduction et de régulation du rythme de l'accroissement démographique. Ce programme a privilégié l'intersectorialité, associant pour sa mise en œuvre, outre le secteur de la santé, l'ensemble des secteurs de la planification, de la formation et de l'information.

Ce programme s'est articulé autour de trois axes :

- Le développement des infrastructures visant une accessibilité plus aisée de la population aux services de la planification familiale ;
- La promotion des actions d'information, d'éducation et de sensibilisation ;
- L'amélioration des connaissances par la mise en œuvre des dispositifs d'études et de recherche sur les déterminants de la fécondité et l'accroissement de la population ainsi que les incidences sur divers secteurs de l'économie (scolarisation, formation, emploi).

La fin des années 1980 et la décennie 1990 seront marquées par des difficultés économiques reflétant la crise économique à l'échelle mondiale. Face à ces difficultés, l'Algérie entreprend un processus de réformes structurelles de son économie et notamment une restructuration du secteur industriel fondée sur l'économie de marché.

Après une nouvelle décennie, l'essentiel des mesures est aujourd'hui achevé, la question démographique est enfin consacrée, reste à savoir comment cette variable sera corrélée avec les impératifs liés à la reprise de la croissance économique.

A ce propos, M. S. Babes écrit : « Il paraît utile d'envisager la problématique de la démographie en Algérie sous un angle plus fondamental, celui de la démographie dans la perspective de développement » [52].

6.5 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons montré que l'évolution de l'offre de travail ou de la population active en tant que sous ensemble de la population globale est fortement corrélée avec l'accroissement démographique de la population. Ce travail nous a conduits à un survol de l'histoire de l'évolution de la population algérienne afin de comprendre son dynamisme ainsi que les changements ayant affecté sa taille et sa structure.

La rétrospective de l'évolution de la démographie en Algérie depuis le début du siècle à nos jours nous a permis de constater que la population algérienne est en phase de transition démographique.

En se référant au schéma théorique de la transition démographique, l'on est tenté de situer cette transition démographique de la population algérienne dans sa seconde phase, caractérisée par un fléchissement du taux d'accroissement naturel, suite à une baisse de la natalité précédée auparavant par celle de la mortalité. Cette baisse de la mortalité en Algérie a débuté au lendemain de la seconde guerre mondiale par suite de l'amélioration des conditions sanitaires et d'hygiène grâce à des actions menées par les autorités coloniales pour faire reculer la mortalité très élevée à cette époque.

Mais, c'est depuis l'indépendance du pays que la baisse de la mortalité générale et de la mortalité infantile en particulier devient significative. Cette baisse de la mortalité s'explique par de nombreux facteurs dont l'action combinée a fait passer le taux brut annuel moyen de mortalité de 14 pour mille au cours de la période 1951-1985 à 6 pour mille en 1990 pour se stabiliser autour de 4 pour mille actuellement.

Ces facteurs de la baisse de la mortalité en Algérie sont en rapport direct avec la politique de santé publique, l'état nutritionnel de la population en général et des enfants tout particulièrement, l'amélioration de la situation épidémiologique et une meilleure prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant.

Quant à la baisse de la natalité, elle n'est intervenue que dans les années 1970. Elle devient plus perceptible après 1986, année où, pour la première fois, le rythme de la baisse de la natalité excède celui de la mortalité.

Depuis cette date, la natalité baisse progressivement, probablement à cause de la baisse des taux de fécondité à proprement parler, mais aussi à cause du recul de l'âge au mariage et des changements intervenus dans la structure d'âge de la population algérienne.

Par ailleurs, il ressort de cette étude que la baisse de la fécondité, qui s'est traduite par une baisse de l'indice synthétique de la fécondité (4 enfants en moyenne par femme au recensement de 1998) est fortement corrélé avec la prévalence contraceptive qui passe de 31

% selon l'ENAF en 1986 à 50 % en 2000 selon l'enquête nationale sur les objectifs fin décennie (l'EDG).

CHAPITRE 7

LES FACTEURS ECONOMIQUES RESPONSABLES DU RALENTISSEMENT DE LA CREATION D'EMPLOI

7.1 Introduction

Ce chapitre, composé de trois sections, a pour objet de mettre en relief les facteurs économiques responsables du ralentissement de la création d'emploi. Ce ralentissement des investissements créateurs de postes de travail explique, dans une certaine mesure, les tensions actuelles sur le marché du travail en Algérie.

La première section retrace les principaux axes de la stratégie de développement algérienne durant les décennies précédant la récession économique. Cette rétrospective met en relief les distorsions économiques ayant conduit le pays à adopter, sous la houlette des institutions internationales, un programme d'ajustement structurel en vue de rétablir les grands équilibres macroéconomiques et macro financiers internes et externes.

La seconde section sera consacrée aux effets du PAS sur la situation de l'emploi. Dans cette section, il s'agit de rappeler les principales mesures contenues dans les programmes d'ajustement structurel adoptés par le pays, notamment en ce qui concerne les mesures touchant le secteur des entreprises publiques afin de mieux comprendre les effets qui ont été induits sur le marché du travail.

Enfin, la troisième section, sera consacrée à la présentation et à l'évaluation des politiques alternatives de l'emploi qui ont été mises en place dans le but d'atténuer les pressions persistantes sur le marché du travail.

7.2 Rétrospective sur les décennies précédant la récession économique

La stratégie algérienne de développement s'est réalisée en deux étapes : la première s'est étalée de 1967 à 1980 et fût caractérisée par la création d'un tissu industriel et le développement d'infrastructures économiques et sociales. La seconde étape a commencé avec la décennie 1980 et a eu pour but de réduire les déséquilibres apparus durant la période antérieure.

Ainsi, la décennie 1980 s'est définie par une nouvelle réorganisation de l'économie nationale avec une révision des ordres de priorités en matière d'investissement et des réformes économiques visant en priorité les entreprises publiques.

7.2.1 Les principaux axes de la stratégie de développement durant la période 1967-1980

Le modèle de développement adopté par l'Algérie durant cette phase qui couvre le premier plan triennal (1967-1969), le premier plan quadriennal 1970-1973) et le deuxième plan quadriennal (1974-1978) est fondé sur trois principaux axes :

7.2.1.1 La priorité de l'investissement sur la consommation

Depuis le début des années 1970, le taux d'investissement brut dans le pays est élevé. Il dépasse en moyenne 35 % du produit intérieur brut (PIB) et atteint 46 % de ce dernier en 1978/1979 avant d'amorcer un déclin à partir du début des années 1980 [53].

La mise en œuvre des programmes d'investissement a progressivement mobilisé d'importants facteurs de production (les équipements et le capital humain). Grâce à ces volumes d'investissements, les pressions sur le marché du travail allaient s'amenuiser et réduire sensiblement les taux de chômage.

Tableau 7.1 : Formation brute du capital fixe/ PIB (en %) [53]

1970	1979	1980	1985	1986	1989	1990	1991
29.2	39.2	33.7	32.0	31.0	27.5	27.5	27.0

7.2.1.2 La priorité de l'industrialisation sur l'agriculture

Dans le modèle de développement retenu, l'industrialisation permet l'intégration des différents secteurs de l'économie. Ainsi, l'industrie s'accapare une part importante de l'investissement total : 52 % durant le premier quadriennal (1970/1974), 43,4 % durant le second plan quadriennal (1974/1977) et 62 % en 1978/1979.

7.2.1.3 La priorité accordée à l'industrie de base

A l'intérieur du secteur secondaire, l'industrie de base est dominante par ses investissements : 86 % durant le premier plan quadriennal, 88 % durant le second plan quadriennal et 62 % en 1978/1979.

En réalité, cinq branches (la sidérurgie, les hydrocarbures, les matériaux de construction, la construction mécanique et l'équipement électrique et électronique) représentées à l'époque par cinq sociétés nationales, réalisent le gros de l'investissement industriel.

Ainsi, l'essentiel des investissements est fait en faveur des industries industrialisantes appelées encore l'industrie de base ou l'industrie des équipements de production. Ces industries industrialisantes reposaient sur le secteur des hydrocarbures et de la sidérurgie qui constituaient le noyau industriel autour duquel devaient se greffer toutes les autres industries, à savoir, les industries mécaniques, électromécaniques, métalliques et la chimie.

7.2.2 Les principales distorsions issues de ce modèle de développement

7.2.2.1 La faible capacité de réalisation des projets d'investissements

Les années 1978 et 1979, non couvertes par un plan, ont été spécialement consacrées pour dresser un bilan sur l'exécution des plans de développement précédents. Dans le même temps, ces deux années ont été l'occasion pour l'achèvement d'une partie des « restes à réaliser » des plans antérieurs, étant donné que les bilans relatifs à l'exécution des plans ont montré de grands écarts entre les prévisions et les réalisations.

Le tableau ci-après montre les écarts entre les prévisions et les réalisations pour les différents plans de développement au cours de cette première étape.

Tableau 7.2 : Exécution des plans de développement en milliard de dinars [54]

Périodes	Prévisions	Réalisations
Triennal	9.1	9.2
Premier quadriennal	27.2	36.3
Deuxième quadriennal	110.2	121.2
Premier quinquennal	400.0	350.0
Deuxième quinquennal	550.0	371.00

7.2.2.2 Déséquilibre entre offre et demande globales

Les choix retenus en matière d'investissement ont emmené des déséquilibres entre la l'offre et la demande de biens et services. La demande de consommation surtout celle des biens durables dépasse l'offre disponible (production nationale et importation).

Cette tension a conditionné la nécessité d'une ré allocation des ressources productives et un renversement des priorité en matière d'investissement .

7.2.2.3 Déséquilibre entre offre et demande de main d'œuvre qualifiée

Un autre déséquilibre entre l'offre et la demande de main d'œuvre est apparu à cause de l'insuffisance qualitative de la main d'œuvre. En effet, les choix faits en matière d'investissements industriels ont nécessité une technologie avancée et des coûts de production très élevés comparés aux prix extérieurs pour les mêmes produits.

7.2.3 Le changement de stratégie au cours de la décennie 1980

A partir du début des années 1980, des évolutions contrastées apparaissent aussi bien en ce qui concerne les politiques économiques que dans les institutions du pays. Un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande globales est alors perceptible.

Les causes du déséquilibre de l'économie algérienne sont la conséquence du mode de gestion suivi jusqu'à la fin des années 1980, au moment où les ressources propres mobilisées provenaient quasi-exclusivement des recettes d'exportation des hydrocarbures permettant de couvrir les déficits de beaucoup de secteurs de l'économie.

Durant ces années là, c'est l'Etat-proprétaire qui préside à l'allocation des ressources. Il pallie les déséquilibres par un système de subventions et recourt souvent à l'émission monétaire. L'inflation qui en résulte, alimente à son tour, d'autres déséquilibres. Les découverts des entreprises s'aggravent et le déficit du Trésor public se creuse.

Cet déséquilibre structurel a conduit à un changement dans l'orientation du modèle de croissance. La nouvelle stratégie énonce comme principe une croissance équilibrée et une remise en cause de la stratégie antérieure basée sur une croissance déséquilibrée. Ainsi, dès le début des années 1980, l'accent est mis sur la satisfaction des besoins sociaux et l'on enregistre une chute du niveau des investissements .

Cette contraction des investissements a d'abord concerné les prêts aux entreprises publiques. C'est la première étape du désengagement de l'Etat dans le financement des entreprises publiques.

C'est à partir de 1986, année où l'on a enregistré la première chute brutale des prix du pétrole brut que s'accélère cette tendance à la baisse des investissements publics. De même, l'assèchement des financements extérieurs montre l'extrême fragilité de l'économie et sa sensibilité aux chocs extérieurs.

Devant les difficultés internes (destruction des entreprises publiques et du secteur financier) et externes (poids de la dette extérieure), conjuguées à la fermeture des marchés financiers devant l'Algérie, les autorités du pays ont dû recourir aux institutions financières internationales, issues des accord de Wretton Woods pour solliciter leur intervention.

7.3 Les effets du programme d'ajustement structurel (PAS) sur l'emploi

Cette section sera consacrée à l'analyse des conséquences du programme d'ajustement structurel sur l'emploi. En effet, si les programmes d'ajustement structurel ont pour finalité le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques, il faut aussi dire que l'ajustement n'est pas seulement économique et ses effets peuvent atteindre de nombreux domaines économiques et sociaux.

Les initiateurs des programmes d'ajustement structurel reconnaissent que la mise en place de tels programmes ont certes des effets récessionnistes sur l'économie et par voie de conséquence des effets sociaux négatifs. Cependant, s'il est généralement admis que les effets de la récession économique ont une durée limitée dans le temps, les effets sociaux induits par ces programmes amènent des bouleversements qui sont généralement irréversibles.

7.3.1 Le contenu des programmes d'ajustement structurel

La mise en œuvre de programmes d'ajustement structurels (PAS) sont à l'origine d'un mouvement de changements des stratégies d'acteurs qui se manifestent dans différents champs de la production et de la reproduction [5]. Ces bouleversements sont particulièrement visibles dans le secteur des entreprises, qui à leur tour, exercent des effets souvent négatifs sur le marché de l'emploi.

Au delà de la problématique du rétablissement des grands équilibres macroéconomiques et macro-financiers, le PAS inclut des mesures de régulation touchant en l'occurrence les marchés du travail. Parmi ces mesures, on peut indiquer ce qui suit :

Généralement, la mise en œuvre des PAS s'accompagne par une remise en cause des modalités d'intervention de l'Etat sur le marché du travail. En effet, une des premières conditionnalités des institutions internationales consiste à obliger l'Etat à se désengager de la

gestion du marché du travail. En Algérie, l'adoption des programmes d'ajustement structurel a été précédée par une révision de la législation du travail et de l'emploi. En effet, depuis 1990, une nouvelle législation du travail a consacré les principes de la flexibilité de l'emploi.

Les lois adoptées ont visé principalement l'adaptation du marché du travail aux exigences de la transition de l'économie algérienne à l'économie de marché¹⁷.

Les premières mesures du PAS concernent généralement le désengagement de l'Etat dans le financement des entreprises publiques, mais aussi les réductions d'emplois au sein de ces entreprises publiques. Dans de nombreux cas, des entreprises ont été dissoutes entraînant de manière automatique une destruction massive de postes de travail.

Dans le détail, voyons en quoi a consisté le programme des réformes préconisé par la Banque mondiale et contenu dans la matrice des mesures d'assainissement et de restructuration des entreprises du secteur public et du secteur financier, dite « EFSAL ».

La réalisation de ce programme en quatre étapes a été la condition de libération de l'aide de 400 millions de dollars. Il est indéniable que cette matrice a constitué le tournant décisif pour l'économie algérienne dans sa phase de transition vers l'économie de marché.

Ce programme a comporté trois étapes :

I- Mesures prises avant 1990 :

A- Cadre macro économique :

1- Elimination en 1990 du système « budget-devises » pour les entreprises publiques et son remplacement par un système d'allocation au niveau des banques, qui à leur tour, négocient l'accès aux devises avec leurs clients.

2- Etablissement d'un compte spécial d'assainissement doté de 12 milliards de dinars par la loi de finance de 1991, pour financer la recapitalisation des banques la restructuration des entreprises publiques .

B- Secteurs entreprises :

1- Adoption des lois 88-01 à 88-06 sur l'autonomisation des entreprises publiques.

2- Parmi 470 entreprises publiques, 303 ont reçu notification de leur passage à l'autonomie ; prise de mesures pour traiter les 167 qui restent et qui ne sont pas toutes destinées à devenir autonomes.

3- Etablissement du Centre d'Ingénierie et d'Expertise Financière (CIEF) pour procéder à des audits financiers.

¹⁷ - Loi n° 90-02 du 6 février 1990 portant sur la prévention et le règlement des conflits collectifs.

- Loi n° 90-03 du 6 février 1990 relative à l'inspection du travail.

- Loi n° 90-04 du 6 février 1990 relative au règlement des conflits individuels.

- Loi n° 90-11 du 6 février 1990 relatives aux relations de travail.

- Loi n° 14 du 6 février relative aux modalités d'exercice du droit syndical.

- Décret législatif n° 94-09 du 26 mai 1994 portant préservation de l'emploi et protection des salariés.

- Décret n° 94-10 du 26 mai 1994 instituant la retraite anticipée.

- Décret n° 94-11 du 26 mai 1994 instituant l'assurance chômage en faveur des salariés susceptibles de perdre de façon involontaire et pour des raisons économiques leur emploi.

- 4- Adoption de la loi relative au fonds de participation, agent fiduciaire de l'Etat, qui établit des objectifs pour gérer le portefeuille des entreprises publiques.
- 5- Restructuration des entreprises publiques par les fonds de participation.
 - a. Adoption de la Loi sur la Monnaie et le Crédit qui autorise les investissements directs étrangers, avec ou sans les entreprises publiques ou privées algériennes, y compris dans les secteurs financier et pétrolier.
 - b. Abrogation des lois portant sur la gestion socialiste des entreprises et du statut général du travailleur et adoption de nouvelles lois relatives au marché de travail .
 - c. Création d'un fonds national pour l'emploi des jeunes (Dispositifs d'Insertion Professionnelle des Jeunes, DIPJ) financé sur dotation budgétaire et taxe parafiscale pour aider la création d'emplois pour les jeunes.
- 6- Actions prises en 1991 concernant le secteur des entreprises.
 - a. Définition par le CIEF d'un calendrier pour réaliser avec des cabinets internationaux des audits comptables et financiers pour les 21 entreprises autonomes sélectionnées par les Fonds de Participation.
 - b. Mise en place d'un système d'évaluation des risques de crédits aux entreprises autonomes par les banques commerciales.
 - c. Lancement des premières opérations de recapitalisation des entreprises autonomes déstructurées.
 - d. Pour les entreprises autonomes déstructurées, adoption d'une résolution permettant l'exécution des plans de redressement.
 - e. Etablissement d'un fonds d'assainissement pour soutenir le processus de restructuration des entreprises..

Ces mesures, sans être tout à fait exhaustive, ont constitué les principales directives du programme de stabilisation qui a été suivi avec la Banque mondiale, le programme d'ajustement structurel, appuyé par le Fonds Monétaire International, ne diffère pas, quant à lui du précédant, à la différence qu'il devient plus contraignant quant à son exécution , en ce sens que le déblocage des tranches des crédits alloués à l'Algérie et l'ouverture des marchés financiers extérieurs dépendent de l'application stricte de ce programme et des performances de l'économie algérienne qu'il escompte générer. Pour réaliser les objectifs du programme conclu avec le Fonds et qui visent également le rétablissement des équilibres macroéconomiques et financiers internes et externes et la mise en œuvre de mécanismes de régulation économique des ressources, des mesures de court terme et de moyen et long terme ont été arrêtées.

Voyons de plus près les mesures préconisées par le FMI et appliquées par l'Algérie, en ce qui concerne le secteur des entreprises et qui pourraient avoir des retombées directes sur le marché du travail.

- 1- Le catalogue comprend aussi bien des mesures de stabilisation que des mesures de modification de structures destinées à libérer les initiatives du secteur privé et/ ou favoriser la relance.
- 2- La première mesure concerne le rétablissement de l'équilibre des finances publiques ; cet objectif est lié au rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements.

3- La seconde mesure concerne la restructuration du secteur public et son corollaire les privatisations. Cela conduit à privatiser les entreprises publiques ne jouissant pas d'un monopole « naturel ».

4- Etablissement pour les entreprises d'un cadre juridique et institutionnel qui assure leur gestion selon les règles commerciales et qui les prépare à s'adapter à une économie de marché.

7.3.2 Les effets économiques du PAS en Algérie

7.3.2.1 La récession du secteur industriel

La production du secteur industriel tous secteurs confondus a régulièrement baissé. Mais, cette récession a été différemment ressentie d'un secteur à un autre. Ainsi, de 1994 à 1997, l'indice de la production industrielle a baissé de 11 points [55]. A l'intérieur du secteur de l'industrie, ce sont surtout les industries manufacturières qui sont le plus frappées d'une récession de l'activité manifestée à travers une baisse substantielle de la production ; l'indice de la production des industries manufacturières a connu une baisse de 21 points entre 1994 et 1997.

Tableau 7.3 : Evolution de la production industrielle en % (1989=100) [55]

	1989	1994	1995	1996	1997	1s1998	89/98	97/94 *
Indice général	100	88.4	87.6	81.5	78.5	81.6	-18.5	88.8
Indice hors hydrocarbures	100	84.2	82.9	74.1	69.3	73.0	-27.1	82.3
Indices industries manufacturières	100	80.1	79.9	68.67	63.4	67.4	-32.6	79.2
Energie	100	133.1	132.4	138.0	144.0	143.5	53.5	108.2
Hydrocarbures	100	106.1	107.6	113.0	118.0	118.5	18.5	111.2
Mines et carrières	100	82.4	81.1	78.1	71.1	73.0	-27.0	86.3
ISMMEE	100	68.2	74.5	59.6	47.9	49.9	-50.1	70.2
Matériaux de construction, céramiques, verres	100	86.2	89.7	93.7	88.8	91.7	-8.3	103.0
Chimie caoutchouc plastique	100	94.3	86.2	75.0	78.8	89.2	-10.9	83.2
Industries agro alimentaires	100	96.4	89.0	85.5	83.1	90.8	-9.2	86.2
Textiles bonneterie confection	100	82.5	73.1	53.1	49.1	53.4	-46.6	59.5

Cuir et chaussures	100	53.5	42.6	29.3	23.7	24.3	-75.8	44.3
Bois, liège, papiers	100	67.1	60.1	48.5	47.3	47.2	-52.9	70.5

7.3.2.2 L'aggravation des difficultés financières des entreprises

Un autre effet négatif issu de l'application du programme d'ajustement structurel s'est manifesté dans l'aggravation de la destruction financière des entreprises publiques ; ces dernières ayant subi les effets de la dévaluation de la monnaie, la libéralisation des prix et du taux d'intérêt et l'ouverture du commerce extérieur ont vu leurs découverts augmenter considérablement.

Ainsi, entre 1994 et 1998, la quasi-totalité des entreprises publiques ont présenté des trésoreries négatives et les découverts de ces entreprises publiques s'est fortement accru passant ainsi de 10 milliards de dinars en 1994 à 91 milliards de dinars en 1995.

Le tableau ci-dessous dresse une évolution de la trésorerie des entreprises publiques entre 1995 et 1998.

Tableau 7.4 : Evolution de la situation de la trésorerie des entreprises en 10⁶ dinars [55]

	Trésorerie au 31.12.1995	Trésorerie au 31.12.1996	Trésorerie au 31.12.1998
Total des branches	- 90.724	-113.288	- 20.771

La destruction financières des entreprises publiques est également due à la détention d'importants stocks par suite des méventes qui sont elles-mêmes la conséquence de la contraction de la demande locale et de la concurrence des produits étrangers .

Selon le rapport du CNES, l'industrie des biens de production détient à elle seule 50 % du total des stock des entreprises publiques. A l'inverse, ce sont les ISMMEE qui ont le plus supporté les effets de l'ajustement.

En 1996, un nouveau dispositif faisant la distinction entre les entreprises viables et celles qui ne l'étaient pas a été adopté. En ce qui concerne les entreprises jugées viables, c'est à dire celles qui dégagent un résultat brut d'exploitation positif, le dispositif leur a permis de ré-échelonner leur dette extérieure et de transformer leur découvert en crédit à moyen terme. Les autres sont dites définitivement non viables et leur restructuration physique a été envisagée.

Pour mettre en application ce dispositif, un bilan a concerné 768 entreprises et ont été réparties comme suit :

- 399 entreprises sont éligibles au dispositif ;
- 193 entreprises ne nécessitent pas d'intervention particulière ;

- 38 entreprises ont été traitées grâce à l'intervention de banques ;
- et, pour 138 entreprises, il y a eu l'intervention du Trésor public.

7.3.3 Les incidences sur le marché du travail

L'impact de l'ajustement structurel sur l'évolution et la structure de l'emploi a été direct et perceptible au cours des années de mise en œuvre de ces programmes d'ajustement et durant la période post-ajustement.

A ce propos écrit M. Medjkoune « Le secteur public, sur le quel a reposé pendant très longtemps la dynamique de croissance et de création d'emplois, a été fortement fragilisé par le processus de la transition vers l'économie de marché, dans un contexte de crise économique et de récession durable. » [56].

Les conditions imposées en vue de la restauration des principaux équilibres macro-économiques n'ont pu amorcer une véritable reprise de la croissance économique et dynamique de création d'emplois à même de parvenir à préserver les postes de travail antérieurement créés et encore moins à faire face à une forte demande de travail fortement stimulée par la crise économique : près de 500 000 à 600 000 nouveaux actifs chaque année [56].

Entre 1994 et 1998, 815 entreprises ont été dissoutes. Celles-ci sont principalement des entreprises publiques locales (83 %), et les entreprises publiques économiques représentent 16 % du total des entreprises dissoutes (55).

Tableau 7.5 : Répartition des entreprises dissoutes par secteur d'activité et par secteur juridique en 1998 [55]

Secteurs	EPE	EPL	Entreprises privées	Total
Agriculture	5	18	2	25
Industrie	60	383	-	443
BTPH	54	195	-	249
Services	15	83	-	98
Total	134	679	2	815

La répartition des entreprises dissoutes par secteur d'activité montre que c'est dans l'industrie qu'il y a eu le plus grand nombre de fermetures d'entreprises, soit 443 entreprises fermées en 1998, ce qui représente 54 % du total des entreprises dissoutes dont 86 % sont des entreprises publiques locales EPL.

En seconde position , on retrouve le secteur du BTPH dans lequel 249 entreprises ont été dissoutes, soit 30 % du total des entreprises dissoutes et dont 78 % sont des entreprises publiques locales EPL.

Enfin, dans les secteurs des services et de l'agriculture, les dissolutions ont concerné 98 entreprises dans les services et 25 entreprises dans l'agriculture, soit respectivement 12 % et 3 % du total des entreprises dissoutes.

Ces dissolutions ont donné lieu à des compressions massives dans les effectifs des employés. Le bilan du CNES en 1998 indique que le volume des effectifs compressés dépasse 200 000 personnes. Selon la même source, si l'on comptabilise les effectifs des départs en retraite anticipées, on obtient le chiffre de 264 000 effectifs compressés, ce qui représente 5 % de la population occupée en 1997 (soit 4 700 000 personnes).

Tableau 7.6 : Bilan des effectifs compressés par secteur d'activité en 1998 [55]

	EPE	%	EPL	%	PRIVE ES	%	TOTAL	%
Agriculture	2 205	1.7	1 234	1.5	370	35.6	3 819	1.8
BTPH	76 514	59.6	51 557	61.7	195	18.8	128 266	60.2
Services	19 345	15.1	24 522	29.3	150	14.5	44 017	20.7
Industrie	30 235	23.6	6 310	7.5	323	31.1	36 868	17.3
Total	128 299	100	83 623	100	1 038	100	212 970	100

La répartition sectorielle des effectifs compressés indique c'est dans le secteur du BTPH que 60% des compressions de personnel ont été effectuées. Ce secteur a été suivi des secteurs des services et de l'industrie avec respectivement 20% et 17 % du total des effectifs compressés.

Selon le statut des entreprises, cette répartition révèle que les licenciements ont surtout concerné les entreprises publiques économiques EPE , totalisant 60 % des effectifs compressés, ensuite viennent les entreprises publiques locales EPL, avec 39 % du total des effectifs compressés.

7.4 Les politiques d'emploi

Dans chaque pays, les politiques de main d'œuvre varient mais, en général, elles s'organisent autour des axes suivants [57] :

- Promotion sélective des investissements et/ou des entreprises publiques et privées susceptibles d'accroître, conserver ou restructurer les besoins en main d'œuvre ;

- Aide à l'adaptation de la main d'œuvre, à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail et de l'environnement professionnel ;
- Garantie des ressources pour les chômeurs.

En Algérie, en l'absence d'une véritable politique d'emploi, dès les années 1989 – 1990, un certain nombre de mesures ont été adoptées en vue de réguler le marché du travail et résorber le chômage.

A partir de 1996, et en vue de faire face à la dégradation du marché du travail, les pouvoirs publics ont mis en œuvre des dispositifs alternatifs d'insertion professionnelle et de soutien en direction des travailleurs ayant perdu leur emploi pour raison économique.

Ainsi, de nombreux organismes ont été créés pour gérer les nombreux dispositifs d'aide à la création d'emploi. On peut résumer ces principaux dispositifs comme suit :

7.4.1 Les dispositifs gérés par le ministère en charge du travail

7.4.1.1 Les programmes d'emploi des jeunes (PEJ)

Les PEJ ont été financés par l'Etat grâce au fonds d'aide à l'emploi des jeunes. Les PEJ consistaient en l'occupation temporaire des jeunes dans « des chantiers d'utilité publique ».

L'exécution des PEJ a montré de nombreuses insuffisances, après quoi un nouveau dispositif a été décidé dès 1990 en remplacement du PEJ.

7.4.1.2 Le dispositif d'insertion professionnelle des jeunes (DIPJ)

Ce dispositif a pour objet la prise en charge de l'insertion professionnelle des jeunes. Il comporte trois volets :

a- Les emplois salariés d'initiative locale (ESIL) :

Il s'agit d'emplois temporaires créés par les collectivités locales d'une durée allant de 6 mois à 12 mois. Les bénéficiaires sont des jeunes chômeurs peu qualifiés.

b- L'aide à la création d'activités sur la base des projets proposés par les jeunes sous la forme juridique individuelle et/ou collective.

c- La formation des promoteurs de coopératives pendant 6 mois au sein d'établissements spécialisés de formation. Cette formation porte principalement sur les conditions de fonctionnement des projets financés.

7.4. 2 Les dispositifs gérés par l'agence de développement social (ADS)

7.4.2.1 L'indemnité d'activité d'intérêt général (IAIG)

Ce dispositif social est destiné aux personnes en âge de travailler, en situation de chômage qui sont employées dans des activités sur des chantiers communaux dans les mêmes conditions de travail en terme de durée légale de travail et de couverture sociale.

7.4.2.2 Les travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre

Ce dispositif mis en place en 1997 vise deux objectifs, à savoir le traitement économique du chômage et l'assistance sociale des populations les plus défavorisées. Ainsi, les TUP-HIMO visant la création massive d'emplois temporaires ont surtout porté sur l'entretien des réseaux routiers et hydrauliques et la préservation de l'environnement.

7.4.2.3 Les contrats pré-emploi (CPE)

Ce dispositif d'insertion professionnelle des jeunes est financé par le Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes (FNSEJ), géré par l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) et il est domicilié à l'Agence de Développement Social (DAS).

Ce dispositif concerne les jeunes âgées de 19 ans et plus qui sont primo-demandeurs et ayant le niveau de formation supérieur.

7.4.2.4 Le développement communautaire (DC)

Ce programme initié en 1998 vise la réalisation de petits projets d'infrastructures de base en collaboration avec les bénéficiaires et encadrés par l'APC. Les bénéficiaires contribuent au financement des projets à hauteur de 20 à 25 % du coût global du projet sous forme d'apports personnels en capitaux, équipements et main d'œuvre.

7.4.2.5 Le micro crédit

Ce dispositif mis en œuvre dès 1999 constitue un instrument de lutte contre le chômage et la pauvreté. Il s'adresse aux personnes ayant la volonté de créer une activité mais dépourvues de ressources nécessaires. Ce dispositif n'impose aucune limite d'âge.

7.4.3 Les dispositifs de protection des travailleurs et d'aide à la réinsertion gérés par la CNAC

Ce dispositif n'est pas considéré comme une mesure de création d'emploi puisqu'il comporte des actions destinées à la préservation des postes de travail et l'aide au retour au travail notamment en ce qui concerne les personnes qui ont été licenciées pour raison économique. Ce dispositif comporte deux types de mesures ; celles dites passives et celles dites actives.

Les mesures dites passives consistent en un versement de l'indemnité d'assurance-chômage et en un contrôle des affiliés à la caisse pour une durée moyenne de vingt trois (23) mois.

Les mesures dites actives consistent en des actions d'aide et de soutien au retour à l'emploi et à la création d'activités.

7.4.4 Le dispositif de soutien et d'insertion professionnelle des jeunes

Le nouveau dispositif d'insertion professionnelle en direction des jeunes est mis en place au second semestre de l'année 1997. Son encadrement et sa gestion sont confiées à l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ).

La mission de l'ANSEJ consiste à soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs dans la mise en place de leur projets. C'est une façon d'aider les jeunes promoteurs dans leur démarches auprès des institutions et organismes concernés par la réalisation de l'investissement.

Les personnes éligibles pour ce dispositif doivent satisfaire quatre conditions, à savoir :

- i- Etre âgé de 19 à 35 ans et exceptionnellement à 40 ans si l'activité crée trois emplois permanents ;
- ii- Ne pas occuper un emploi rémunéré ;
- iii- Posséder une qualification et/ou un savoir-faire certifié ;
- iv- Fournir un apport personnel sous forme de fonds propres variables en fonction de l'investissement projeté.

Ce dispositif comporte deux types d'actions :

7.4.4.1 L'aide à la création de micro entreprises

Dans ce cas, le financement de la micro entreprise est assuré par le promoteur grâce à un apport personnel de 5 à 20 % selon le coût du projet et la zone d'implantation et par le Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes dont le concours peut aller jusqu'à 25 % du coût de l'investissement. Le reste est financé par crédits bancaires dont le montant peut atteindre 70 % du coût global de l'investissement.

7.4.4.2 L'assistance aux promoteurs

L'ANSEJ intervient théoriquement dans toutes les phases de création de la micro-entreprise à travers des actions d'information, de suivi et de formation des jeunes promoteurs.

7.4.5 Les dispositifs de préservation et de promotion des investissements

7.4.5.1 Le dispositif de préservation de l'emploi

Il a consisté en la création d'un fonds d'assainissement financier en direction des entreprises publiques. Le Trésor public a mis à la disposition de ces entreprises, en situation de déficit structurel, des moyens financiers importants pour aider ces dernières à redresser leur situation et sauvegarder l'emploi existant dans le cadre d'un plan pluriannuel de redressement.

7.4.5.2 La promotion des investissements

Dans le cadre d'une politique de libéralisation économique, les pouvoirs publics ont promulgué des textes juridiques et réglementaires afin d'inciter l'entreprise publique en matière d'investissement et encourager le secteur privé à prendre part à l'activité économique grâce à un soutien à l'investissement et aux aides à la création d'entreprises favorisant ainsi l'accroissement du nombre d'emplois.

7.5 Evaluation générale des dispositifs d'emploi

En raison de la multiplicité de ces dispositifs d'aide à l'emploi ainsi que des structures de leur prise en charge, leur évaluation au cas par cas semble difficile. Cependant, on peut souligner que ces différents dispositifs sont tous structurés autour des points suivants :

- une nouvelle législation du travail consacrant la gestion concurrentielle de la main d'œuvre, la flexibilité et la mobilité du facteur travail ;
- une subvention à la création d'activité ;
- une assurance chômage, retraite anticipée et départ volontaire indemnisé ;
- une volonté de développer un segment formation – reconversion ;
- des programmes d'emplois temporaires.

L'évaluation générale de ces dispositifs montre des points forts et des points faibles :

Concernant les points forts, on peut énumérer ce qui suit :

- Emergence de l'esprit d'entreprise ;
- Relance de la création d'entreprises en dépit de la récession économique ;
- Constitution d'un important portefeuille de projets de micro-entreprises ;
- Mise en place d'une passerelle avec la PME/PMI ;
- Introduction de la logique économique, notamment dans le secteur public ;
- Réhabilitation du rôle des banques et des institutions financières dans le choix des projets à financer et le suivi des promoteurs.

Concernant les points faibles :

- Multiplicité des dispositifs et des structures de prise en charge ;
- Procédures longues et coûteuses et insuffisamment maîtrisées ;
- Faible assistance technique aux promoteurs en termes d'informations et d'accompagnement ;
- Inefficacité des procédures de financement par les banques en termes d'accès au crédit.

7.6 Conclusion

Au total, l'ensemble de ces mesures, nées pour atténuer les effets des programmes d'ajustement structurel, dans le contexte de mutation de l'économie nationale vers une économie de marché n'arrive toujours pas à endiguer le mouvement de dégradation continue du marché du travail. Le niveau de chômage reste élevé et montre les limites de ces dispositifs. C'est pourquoi, la lutte résolue contre le chômage doit passer par une véritable politique active de l'emploi basée sur des actions vigoureuses de l'élargissement de l'offre d'emplois. Les actions menées jusque-là s'inscrivent beaucoup plus dans la logique de la gestion sociale du chômage et n'ont donc que peu d'impact sur la résorption effective du chômage.

Dans le chapitre suivant, après avoir isolé l'effet de l'évolution de la population active en Algérie dû à la croissance démographique et celui dû réellement aux taux d'activité de

l'économie, nous tenterons de formuler quelques propositions qui pourraient, dans une certaine mesure, atténuer les pressions sur le marché du travail.

CHAPITRE 8

DECOMPOSITION DE LA VARIATION DE LA POPULATION ACTIVE SELON L'INCIDENCE DEMOGRAPHIQUE ET L'INCIDENCE DES TAUX D'ACTIVITE DE L'ECONOMIE

8.1 Introduction

Tout au long de ce travail, nous avons tenté de démontrer que les déterminants structurels du marché du travail relèvent à la fois de la démographie et de l'économie.

Pour ce qui est de la démographie, nous avons axé l'analyse sur les paramètres qui déterminent l'offre de travail. Ce concept d'offre de travail, nous avons tenté de l'analyser tant quantitativement que qualitativement à travers l'agrégat de la population active. Cependant, les variations de la population active peuvent être décomposées en incidence due à l'évolution démographique et en incidence due aux comportements d'activité.

En effet, les entrées en activité et les sorties de l'activité dépendent étroitement d'autres facteurs comportementaux tels que la scolarisation, les départs en retraite, la sortie provisoire des hommes et surtout des femmes, etc. L'influence de ces différents facteurs est mesurée à travers la notion de taux d'activité.

Ce chapitre se veut une tentative de la décomposition des variations de la population active algérienne en deux composantes; la première va déterminer la part de l'évolution de la population active due à l'incidence de l'évolution démographique, toutes choses étant égales par ailleurs, la seconde composante va déterminer l'incidence due aux taux d'activité. C'est à travers cette dernière composante que nous pourrions isoler l'effet dû aux changements dans les comportements d'activité.

Ainsi, ce chapitre va comporter deux sections : dans la première section, nous nous inspirerons de la méthodologie exposée dans l'ouvrage de D. Millot et E. Triby [6] pour une décomposition des variations de la population active algérienne en deux composantes (incidence démographique et incidence des taux d'activité). Dans la seconde section, nous proposerons les autres politiques en relation directe avec le marché de l'emploi tels que les programmes de l'éducation et des formations professionnelles qui pourraient contribuer dans une large mesure à faire baisser les pressions actuelles exercées sur le marché de l'emploi.

8.2 Décomposition des variations de la population active algérienne

Dès le début de ce travail, nous avons montré que les facteurs d'évolution de la population active sont dus aux mouvements démographiques, d'une part, et aux

comportements d'activité, d'autre part. Après avoir précisé le rôle de ces facteurs, nous cherchons à présent à les quantifier et à isoler ces deux effets.

8.2.1 Présentation de la méthode

Cette méthode est inspirée des travaux de O. Marchand et C. Thélot, reprise par D. Millot et E. Triby pour la décomposition des variations de la population active française.

Tout d'abord, il est utile de définir ce que l'on entend par l'incidence démographique et par l'incidence des taux d'activité.

a- Définition de l'incidence démographique

On définit *l'incidence du mouvement démographique* comme la variation de la population active qu'on aurait observée si les taux d'activité étaient restés constants. Théoriquement, ce flux mesure alors le mouvement naturel de la population ainsi que le solde migratoire.

Dans le cadre de ce présent travail, la population totale est supposée fermée et le solde migratoire est, par conséquent, nul.

a- Définition de l'incidence des taux d'activité

On définit *l'incidence de la variation des taux d'activité* comme la variation de la population active qu'on aurait observée si la population était restée la même et si seuls les taux d'activité avaient changé.

Dans le premier cas, en écartant l'incidence due aux taux d'activité (ou en les supposant constants dans le temps), c'est l'effet de la démographie qui est mis en évidence. Dans le second cas, au contraire, c'est l'incidence des comportements d'activité qui est mise en évidence en supposant que la population ne change pas de taille ni de structure dans le temps.

Théoriquement, l'accroissement de la population active entre deux dates est le résultat de deux flux : le flux résultant de l'évolution démographique et le flux qui résulte de l'évolution des taux d'activité. Ces deux flux peuvent être complémentaires et leur somme donnera la variation totale de la population active s'ils sont de même signe. Comme ils peuvent être contradictoires et c'est leur somme algébrique qui correspond à la variation totale de la population active : dans ce cas les deux flux sont de signes opposés.

8.2.2 Application de la méthode de la décomposition des variations de la population active algérienne

Le tableau ci après donne, dans le cas de l'Algérie, les différents paramètres que nous avons évoqués. Horizontalement, il quantifie les variations annuelles moyennes de la population active. On voit que l'effectif des actifs (occupés ou non) n'a pas cessé d'augmenter depuis 1966, date du recensement général de la population et de l'habitat, et ce, jusqu'à 2002. Verticalement, on trouve une décomposition des facteurs de cette augmentation.

Cependant, l'application de cette méthode aux données que nous avons exploitées dans le cadre de ce travail, donne un écart entre la variation totale de la population active et la somme des deux variations (la variation due à l'incidence de l'évolution démographique et la variation due à l'incidence des taux d'activité).

C'est pourquoi, nous avons adopté une clé de répartition de l'écart observé entre les deux variations afin d'obtenir la variation totale observée.

Pour la détermination de la clé de répartition de l'écart observé entre la variation totale de la population active et la somme des deux variations calculées, nous avons déterminé des coefficients de pondération, chacun d'eux représente le poids de chacune des deux variations par rapport à la variation totale de la population active.

La dernière colonne du tableau ci après se base sur les projections du Bureau International du Travail de la population totale et de la population active pour montrer à titre exploratoire les éléments de la variation de la population active pour la période 2002 – 2010.

Tableau 8.1 : Décomposition des variations de la population active
(variations annuelles moyennes en milliers)

	1966-1977	1977-1987	1987-1997	1997-2002	2002-2010
Variation de la population active	100.80	233.50	271.40	102.20	391.50
Incidence de l'évolution démographique	92.91	110.43	172.89	86.56	179.57
Incidence de la variation des taux d'activité	7.89	123.07	98.51	15.64	211.93

Tableau 8.2 : Décomposition des variations de la population active
(variations annuelles moyennes en pourcentage)

	1966-1977	1977-1987	1987-1997	1997-2002	2002-2010
Variation de la population active	100	100	100	100	100
Incidence de l'évolution démographique	92	47	63	84	45

Incidence de la variation des taux d'activité	8	53	37	16	55

8.2.2.1 La période de 1966 à 1997

Pour la période de 1966 à 1977, la variation de la population active annuelle moyenne est de 100 800 personnes. Ce flux de 100 800 personnes est lui même le résultat de deux effets complémentaires. C'est sans aucun doute l'incidence de l'évolution démographique qui explique pour une large part la variation totale de la population active algérienne entre 1966 et 1977.

Le flux démographique calculé ici, toutes choses étant égales par ailleurs, c'est à dire à taux d'activité constants sur la même période, montre que le flux démographique aurait augmenté la population active de 92 910 personnes en moyenne par an. Mais, les taux d'activité ne sont pas restés inchangés même si l'incidence due aux variations des taux d'activité calculée ici n'est pas aussi prépondérante que l'incidence due à la démographie.

Ainsi, si la population était restée inchangée et si seuls les taux d'activité avaient changé, la variation de la population active ne dépasserait pas 7 890 personnes en moyenne par an.

Au total, on voit que de 1966 à 1977, l'accroissement annuel moyen de la population active (100 800 personnes) est la somme de la variation annuelle moyenne due à l'évolution démographique, soit 92 910 personnes et la variation annuelle moyenne due à l'évolution des taux d'activité, est de seulement 7 890 personnes.

En termes relatifs, la variation annuelle moyenne de la population active algérienne entre 1966 et 1977 est expliqué à 80 % par l'incidence de l'évolution démographique. Cela tient principalement à la forte croissance démographique de la population algérienne entre 1966 et 1977. Les comportements d'activité jouent un faible rôle dans la variation totale, soit 8 % par rapport à la variation totale.

8.2.2.2 La période de 1977 à 1987

De 1977 à 1987, la population active a augmenté en moyenne de 233 500 personnes par an. Ce flux de 233 500 personnes est la somme des deux flux que nous avons tenté de séparer : le flux démographique ici calculé est de 110 430 personnes en moyenne par an et le flux dû aux taux d'activité est égal à la valeur de 123 070 personnes en moyenne par an.

En d'autres termes, si durant cette période, les taux d'activité étaient restés inchangés en conservant sur l'ensemble de la période, le taux d'activité de 1977, alors la population active aurait dû augmenter de 110 430 personnes en moyenne et par an.

Mais, des changements dans les comportements d'activité ont dû intervenir. Le fait que les femmes accèdent au travail, par exemple, conduit à une évolution positive des taux d'activité. L'incidence due à l'évolution des taux d'activité durant cette décennie est plus

importante que l'incidence de l'évolution démographique, soit 123 070 personnes en moyenne par an.

En termes relatifs, la part de l'incidence des taux d'activité dans la variation annuelle moyenne de la population active entre 1977 et 1987 est de 53 % , alors que l'incidence due à l'évolution démographique est de 47 %.

Au total, au cours de cette période, à mesure que la composante démographique perd son importance, les comportements d'activité prennent une place prépondérante dans l'évolution de l'offre de travail mesurée ici par l'agrégat de la population active.

Mais, cette substitution n'est pas définitive, c'est ce qui ressort des calculs se rapportant à la période 1987-1997.

8.2.2.3 La période de 1987 à 1997

De 1987 à 1997, la variation annuelle moyenne de la population active est 271 400 personnes. Cet accroissement annuel moyen de la population active est plus important que celui enregistré durant les deux décennies antérieures (100 800 personnes en moyenne par an de 1966 à 1977 et 233 500 personnes en moyenne par an de 1977 à 1987). Ce flux de 271 400 personnes se décompose en deux éléments : les flux démographiques contribuent à raison de 172 890 personnes en moyenne par an et les flux dus aux variations des taux d'activité contribuent pour 98 510 personnes en moyenne par an.

Là encore, l'incidence de l'évolution démographique prédomine. Sa part dans la variation totale est de 63 % et, du coup, l'incidence due à l'évolution des taux d'activité diminue, elle ne représente plus que 37 % du total de la variation annuelle moyenne de la population active entre 1987 et 1997 alors qu'au cours de la décennie 1977-1987, cette part représentait 53 %.

8.2.2.4 La période de 1997 à 2002

Entre 1997 et 2002, soit en l'espace de cinq ans, la variation annuelle moyenne de la population active est de 102 200 personnes ; c'est 102 200 personnes proviennent de deux flux complémentaires, le flux démographique contribue pour 86 560 personnes en moyenne par an, soit 84 % de la variation totale annuelle moyenne de la population active, les 16 % restant viennent de l'évolution des taux d'activité, soit 15 640 personnes.

8.2.2.5 La période 2002-2010 (projection)

Selon les projections établies par le BIT, la population globale serait de 35 635 000 personnes en 2010, alors que la population active atteindrait 11 700 000 personnes. En appliquant la méthode de décomposition des variations de la population active à ces données projetées, on obtient une variation annuelle moyenne de la population active de 391 500 personnes. Les éléments de cette variation seraient attribués à raison de 45 % à l'incidence de l'évolution démographique et à 55 % à l'incidence des taux d'activité.

Il est attendu donc, que les flux démographiques « ici projetés » à taux d'activité constants au niveau observé en 2002, donnent une augmentation de la population active de 179 570 personnes. Par ailleurs, on s'attend que les variations des taux d'activité donnent une augmentation de la population active de 211 930 personnes.

En somme, à l'horizon 2010, la composante démographique va perdre de son impact alors que les comportements d'activité prennent une place prépondérante dans l'évolution de la population active.

Tableau 8.3 : Décomposition des variations de la population active
(variations annuelles moyennes en milliers)

- Période 1966-1977 -

En milliers	1966	1977
Population totale	11 800	17 104
Population active	2 000	3 008
Taux d'activité (%)	16.94	17.58
Variation de 1966-1977		1 008
Variation annuelle moyenne		100.80
Population active si les taux d'activité sont stables		2 898.98
Variation par rapport à 1966		898.98
Variation annuelle moyenne due démographique		89.90
Pop. active si la population totale ne change pas		2 075.21
Variation par rapport 1966		75.21
Variation annuelle moyenne ou incidence des taux d'activité		3.38
ECART OBSERVE		0.89
Coefficient de pondération P1		3.00
P1 * ECART		92.91
Variation due l'évolution démo. corrigée		0.38
P2 * ECART		7.89
Variation due à des taux d'activité corrigée		
SOMME DES DEUX VARIATIONS		

		100.80
--	--	--------

Tableau 8.4 : Décomposition des variations de la population active
(variations annuelles moyennes en milliers)

- Période 1977- 1987 -

En milliers	1977	1987
Population totale	17 104	22 600
Population active	3 008	5 343
Taux d'activité (%)	17.58	23.64
Variation de 1977-1987		2 335
Variation annuelle moyenne		233.50
Population active si les taux d'activité sont stables		3 974.56
Variation par rapport à 1977		966.56
Variation annuelle moyenne due l'évolution démographique		96.66
Population active si la population totale ne change pas		4043.66
Variation par rapport 1977		1035.66
Variation annuelle moyenne ou incidence des taux d'activité		1035.66
ECART OBSERVE		103.57
Coefficient de pondération P1		33.28
P1* ECART		0.41
Variation due l'évolution démographique corrigée		13.78
P2* ECART		110.43
Variation due à l'évolution des taux d'activité corrigée		19.50
SOMME DES DEUX VARIATIONS		

		123.07
		233.50

Tableau 8.5 : Décomposition des variations de la population active
(variations annuelles moyennes en milliers)

- Période 1987-1997 -

En milliers	1987	1997
Population totale	22 600	29 276
Population active	5343	8057
Taux d'activité (%)	23.64	27.52
Variation de 1987-1997		2714
Variation annuelle moyenne		271.40
Population active si les taux d'activité sont stables		6921.31
Variation par rapport à 1987		1578.31
Variation annuelle moyenne due l'évolution démographique		157.83
Population active si la population totale ne change pas		6219.71
Variation par rapport 1987		876.71
Variation annuelle moyenne ou incidence des taux d'activité		87.67
ECART OBSERVE		245.50
Coefficient de pondération P1		25.90
P1* ECART		172.89
Variation due l'évolution démographique corrigée		10.84
P2* ECART		98.51
Variation due à l'évolution des taux d'activité corrigée		

SOMME DES DEUX VARIATIONS		271.40
---------------------------	--	--------

Tableau 8.6 : Décomposition des variations de la population active
(variations annuelles moyennes en milliers)

- Période 1997-2002 -

En milliers	1997	2002
Population totale	29 276	30 836
Population active	8 057	8 568
Taux d'activité (%)	27.52	27.78
Variation de 1997-2002		511.00
Variation annuelle moyenne		102.50
Population active si les taux d'activité sont stables		8 486.33
Variation par rapport à 1997		429.33
Variation annuelle moyenne due l'évolution démographique		85.87
Population active si la population totale ne change pas		8 134.54
Variation par rapport 1997		77.54
Variation annuelle moyenne ou incidence des taux d'activité		15.51
ECART OBSERVE		
Coefficient de pondération P1		0.83
P1* ECART		0.84
Variation due l'évolution démographique corrigée		0.69
P2* ECART		86.56
Variation due à l'évolution des taux d'activité corrigée		0.16
SOMME DES DEUX VARIATIONS		15.64
		102.20

--	--	--

Tableau 8.7 : Décomposition des variations de la population active
(variations annuelles moyennes en milliers)

- Période 2002-2010 -

En milliers	2002	2010 (*)
Population totale	30 836	35 635
Population active	8 568	11 700
Taux d'activité (%)	27.78	32.83
Variation de 2002-2010		3 132.00
Variation annuelle moyenne		391.500
Population active si les taux d'activité sont stables		9 901.436
Variation par rapport à 2002		1 333.436
Variation annuelle moyenne due l'évolution démographique		166. 679
Population active si la population totale ne change pas		10 124.35
Variation par rapport 2002		1 556.35
Variation annuelle moyenne ou incidence des taux d'activité		194.544
ECART OBSERVE		30 277
Coefficient de pondération P1		0.426
P1* ECART		12 .890
Variation due l'évolution démographique corrigée		179.570
P2* ECART		17.387
Variation due à l'évolution des taux d'activité corrigée		211.930
SOMME DES DEUX VARIATIONS		391.500

(*) Projections.

Au total, l'évolution de la population active algérienne s'explique d'abord par les données démographiques dont la part dans la variation annuelle moyenne atteint 82 % entre 1966 et 1977. Par la suite, l'importance de cette composante diminue relativement durant deux décennies (47 % entre 1977 et 1987 et 63 % entre 1987 et 1997). Néanmoins, cette substitution n'est pas irréversible. En effet, pour la période de 1997 à 2002, le poids de l'incidence due à l'évolution démographique devient dominant et contribue à raison de 84 % dans la décomposition de la variation annuelle moyenne de la population active.

A l'inverse, l'incidence due aux comportements d'activité représente 8 % entre 1966 et 1977 et 16 % entre 1997 et 2002.

Mais, durant les vingt années précédentes, soit la décennie 1977-1987 et la décennie 1987-1997, le poids de cette composante a été significatif (53 % durant la période 1977-1987 et 37 % durant la période 1987-2002).

En réalité, les comportements d'activité sont fortement corrélés avec deux variables classiques que sont l'âge et le genre. Voyons donc l'évolution des taux d'activité par rapport à ces deux variables.

- Evolution des taux d'activité selon l'âge :

Tableau 8.8 : Taux d'activité selon l'âge en %

	1960	1970	1980	1990	2000	2010
10-19ans	26,91	22,76	17,95	13,65	21,77	20,08
20-59ans	56,87	53,55	54,86	56,69	63,23	70,11
60ans et +	41,43	34,26	28,66	24,34	23,19	23,06

Source: Reconstitué à partir de la base de données LABORSTA, BIT,

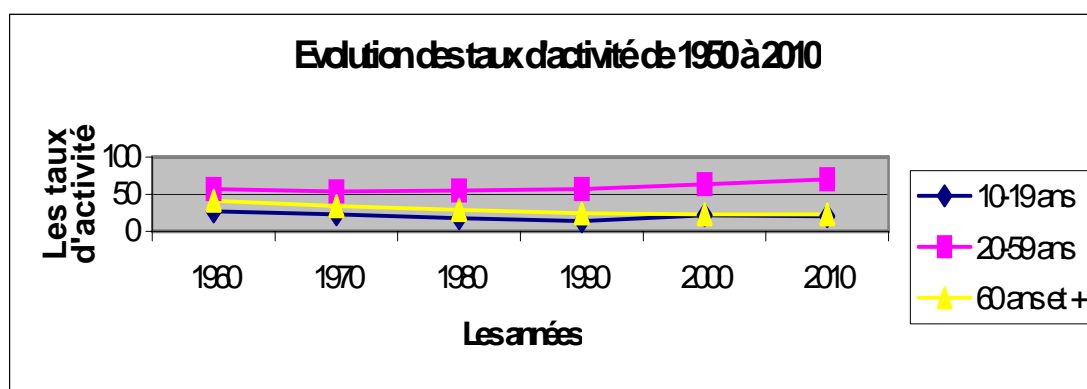


Figure 8.1 : Evolution des taux d'activité de 1950 à 2010

On voit dans le tableau ci-dessus que dans les catégories d'âges extrêmes, les taux d'activité diminuent. Cela s'explique par l'allongement de l'espérance de vie, l'entrée en activité plus tard et la sortie d'activité plus tôt.

Les taux d'activité des effectifs [20-59] ans progressent lentement et ce n'est que vers 2010 que cette évolution deviendra significative, passant de 63,23 % en 2000 à 71,11 % selon les projections de 2010.

- Evolution des taux d'activité selon le genre :

Tableau 8.9 : Taux d'activité selon le genre en %

	1960	1970	1980	1990	2000	2010
Femmes	10,41	10,18	11,05	12,04	19,29	29,52
Hommes	50,76	41,89	41,12	43,85	49,36	54,82

Source: Calculs à partir de la base de données LABORTA,BIT,2004

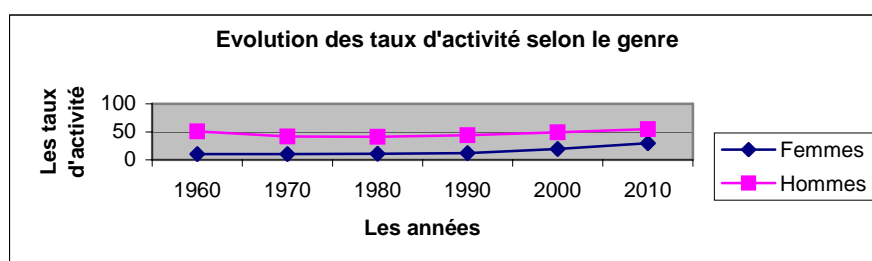


Figure 8.2 : Evolution des taux d'activité selon le genre

Jusqu'en 1980, les taux d'activité des femmes ne dépassaient pas 11 %. En 2000, le taux d'activité des femmes atteint 19,29 %, ce qui s'explique par l'arrivée des femmes sur le marché du travail et l'extension des définitions relatives au travail des femmes (la prise en compte des catégories des femmes partiellement occupées et du travail à domicile).

Les projections à 2010 montrent l'irréversibilité de l'activité des femmes. Il reste à connaître si cette augmentation du taux d'activité des femmes sera due à l'entrée massive à l'emploi salarié ou à d'autres formes d'emplois qui ont déjà existé auparavant.

8.2.3 Les flux d'entrée et les flux de sortie en activité

L'analyse de la dynamique de la population active est aussi intéressante en termes de flux d'entrée et de sortie d'activité. On peut en effet, s'intéresser à deux groupes pouvant être concernés par l'entrée en activité économique (15-24 ans) et la sortie d'activité (55-64 ans). La comparaison des poids de ces deux sous-groupes donne une idée pertinente sur les pressions existantes sur le marché du travail.

En Algérie, le rapport de ces deux populations a constamment augmenté, il passe de 38 en 1970 à 49 en 1980 et le pic est atteint en l'an 2000 avec 54 entrants pour 10 sortants. Ce n'est que vers 2010 que ce ratio diminue pour tomber à 35 entrants contre 10 sortants [25].

Ces données reflètent assez logiquement le poids de la croissance démographique de la population algérienne durant les décennies antérieures. Ainsi, compte tenu de l'inertie des

phénomènes démographiques, l'effet de la baisse de la natalité sur le marché du travail ne peut être attendu qu'à l'horizon 2010.

Le tableau ci dessous donne le nombre d'entrants pour 10 sortants en Algérie depuis 1950 à 2010.

Tableau 8.10 : Evolution du nombre d'entrants pour 10 sortants en Algérie de 1950 à 2010

En milliers	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010
(15-24) ans	1632	1976	2416	3665	5108	6586	6933
(55-64) ans	481	489	630	750	1082	1218	2014
15-24/55-64	34	40	38	49	47	54	34

Source: Etabli à partir de la base de données LABORSTA,BIT

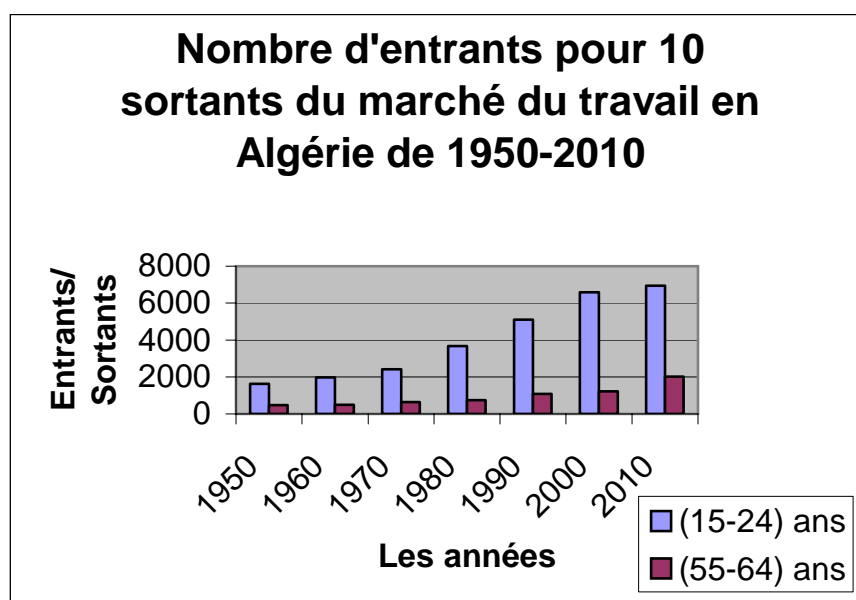


Figure 8.3 : Nombre d'entrants pour 10 sortants

8.3 La relation formation-emploi

Jusque là, nous avons axé l'analyse des facteurs d'évolution de la population active sur les évolutions démographiques et les variations des taux d'activité. Outre ces deux facteurs essentiels à la compréhension de la dynamique de la population active, d'autres facteurs relevant des politiques d'emploi ainsi que d'autres politiques qui sont en rapport direct avec le marché du travail peuvent être intégrés dans l'analyse.

A cet effet, cette section a pour objet de souligner la relation entre les systèmes d'éducation et de formation et le marché de l'emploi. Cette préoccupation se justifie du fait qu'une bonne adéquation entre les systèmes d'éducation et de formation professionnelle et les possibilités d'emploi pourrait atténuer les tensions qui pèsent actuellement sur le marché du travail en Algérie.

8.3.1 Quelques éléments de diagnostic

Les données récentes relatives au marché du travail en Algérie (l'enquête de main d'œuvre de septembre 2003), montrent que sur une population active de 8 762 326 personnes, 2 78 270 personnes sont en chômage.

Parmi cette population, 16 % ont moins de vingt et 32 % ont un âge compris entre 20 et 24 ans. De plus, 70 % des chômeurs sont sous qualifiés, ce qui pose le problème de leur insertion dans le monde d'activité et donc la problématique du lien formation-emploi..

En définitive, le chômage concerne une population jeune puisque 73 % a un âge inférieur à 30 ans et 70 % de la population en chômage est sous qualifié.

8.3.1.1 Le poids du nombre

L'importance quantitative des flux d'élèves dans les différents cycles de l'enseignement est la première caractéristique du système d'éducation et de la formation en Algérie. Pour l'année 2000, le secteur de l'éducation comporte 8 212 845 élèves dont la répartition selon les cycles d'enseignement est la suivante :

Tableau 8.11 : Structure des effectifs des élèves par cycle et par sexe [1]

	Total	Filles	Garçons
1 et 2 cycles	4 843 313	2 264 608	2 578 705
3 eme cycle	2 421 657	1 132 304	1 289 353
Secondaire	947 876	454 304	493 572
total	8 212 845	3 851 216	4 361 629

a- La déperdition scolaire

Du fondamental au supérieur, le taux de déperdition est de 95 % [58]. Sur 100 élèves, douze années après leur entrée à l'école fondamentale, 9 % obtiennent le BAC et 5 % un diplôme supérieur. Chaque année, ces déperditions représentent plus de 500 000 jeunes.

Le système d'éducation algérien produit un niveau élevé d'échec, avec une faible proportion qui est reprise par les établissements de la formation professionnelle. A titre d'exemple, sur l'effectif des jeunes âgés de 15 à 19 ans, estimé à 3 478 000 individus en l'an 2000 et représentant 11 % de la population totale, 25 % sont scolarisés, 9 % sont inscrits dans les établissements des formations professionnelles, 5 % sont occupés, 13 % sont des chômeurs à la recherche d'un emploi et 48 % n'ont aucun statut formel [25].

Pourtant, c'est justement cette tranche de la population qui pourrait être prise en charge grâce à des programmes d'éducation et de formation professionnelle en vue de retarder leur arrivée massive sur le marché de l'emploi mais surtout afin de les préparer à une meilleure employabilité dans les différents secteurs de l'économie.

b- L'enseignement supérieur

La croissance rapide des effectifs dans l'enseignement supérieur et la formation supérieure est le résultat du développement accéléré du système éducatif mais aussi de la forte

demande économique en encadrement qualifié, notamment durant les premières années de l'indépendance.

Avec les changements d'orientation de la politique économique du pays, les possibilités d'embauche des diplômés se sont réduites, et le chômage des diplômés tend à progresser (estimé à 100 000 en 1999).

8.3.2 Quelques recommandations

Les système d'éducation et des formations professionnelles revêtent un caractère stratégique eu égard aux distorsions actuelles pesantes sur le marché de l'emploi. En effet, les données démographiques exercent de fortes pressions sur le marché du travail, le chômage est une donnée structurelle dont le traitement s'impose dans le cadre d'un développement durable intégrant une active de main-d'œuvre.

Les projections du BIT montrent que le poids des 15-24 ans va continuer à exercer une forte pression jusqu'à l'horizon 2010, date à laquelle un fléchissement sera probablement attendu.

C'est pourquoi, une meilleure adéquation entre les systèmes des formations et les offres d'emploi doit absolument être recherchée afin de parvenir à de meilleurs ajustements tant quantitativement que qualitativement entre les offres et les demandes de travail.

La formation professionnelle devrait retenir l'attention des pouvoirs publics. Ce secteur pourrait absorber l'essentiel des jeunes chômeurs en retardant leur arrivée sur le marché du travail, mais aussi en leur donnant de meilleures chances d'insertion dans les activités économiques, d'autant plus que le contexte actuel impose des niveaux de qualification plus exigeants.

8.4 Conclusion

A titre didactique mais aussi dans un contexte proche de la réalité, nous avons tenté de comprendre le dynamisme de la population active algérienne, ce qui nous a conduits à procéder à la décomposition des variations annuelles moyennes de la population active en deux éléments afin d'isoler l'effet dû à l'évolution démographique proprement dite et l'effet dû aux changements dans les comportements d'activité de l'économie.

Cette décomposition nous renseigne que les évolutions démographiques expliquent dans une large mesure la dynamique de la population active. Pratiquement, sur l'ensemble des périodes considérées, la démographie prédomine sur la composante reflétant les taux d'activité. Ce n'est que vers 2010, que la démographie perd relativement de son importance, alors que les taux d'activité prennent un peu plus de poids dans la variation annuelle moyenne de la population active.

De même, l'analyse en termes de flux d'entrée en activité et de flux de sortie d'activité nous amène aux mêmes conclusions. En effet, le rapport des entrants en activité et des sortants d'activité indique une pression continue sur le marché du travail. La baisse probable du ratio est attendue pour 2010. A travers ce ratio comparant les effectifs des entrants potentiels en activité et des sortants potentiels d'activité, un accent particulier est mis sur le poids que constitue les jeunes ayant un âge compris ente 15 et 24 ans.

Ce groupe constitue un enjeu clé pour réaliser des ajustements entre les systèmes de formation et les possibilités d'offres d'emploi. En effet, la mise en place des programmes d'éducation et de formation professionnelle en adéquation avec la demande de travail émanant des entreprises pourrait contribuer à résorber les déséquilibres entre les offres et les demandes d'emploi.

Au total, dans les trois derniers chapitres, nous avons tenté de comprendre les déterminants structurels du marché du travail en Algérie et de rechercher les facteurs explicatifs des tensions exercées sur le marché du travail. Ces facteurs explicatifs relèvent à la fois de la démographie et de l'économie.

Dans une première étape, l'étude a porté sur les facteurs démographiques responsables de l'offre de travail. En effet, la dynamique de l'offre de travail que nous avons analysée à travers l'agrégat de la population active est le résultat de deux éléments, à savoir l'évolution démographique proprement dite et les changements dans les comportements d'activité que nous avons cernés à travers la notion de taux d'activité.

Cette étude nous a amené à un survol de l'histoire de la population algérienne afin de comprendre son dynamisme ainsi que les changements ayant affecté sa taille et sa structure ; c'est ainsi qu'on a été amenés à comprendre la transition démographique de la population algérienne. Cette transition démographique caractérisée par la baisse de la natalité, précédée par celle de mortalité, explique la contraction du taux d'accroissement naturel de la population algérienne (estimé à 1,69 % en 2003).

En dépit de cette baisse de l'accroissement démographique, les pressions sur le marché du travail vont continuer à être perceptibles du fait de la structure d'âge de la population algérienne et de l'inertie qui caractérise les phénomènes démographiques.

Ce n'est qu'à l'horizon 2010, que le poids de la démographie va connaître un fléchissement dû à des changements dans la structure d'âge.

Dans une seconde étape, nous avons tenté de montrer les facteurs économiques responsables du ralentissement de la création d'emploi (demande de travail). C'est la crise économique amorcée en 1986 qui a accéléré les distorsions qui existaient déjà sur le marché du travail.

Ce déséquilibre, né des choix du modèle de développement retenu par les pouvoirs publics à cette époque, s'est accentué avec l'application des programmes d'ajustement structurel imposés par les institutions monétaires internationales après le rééchelonnement de la dette extérieure algérienne.

Ainsi, depuis 1996, les pouvoirs publics ont mis en place de nombreux dispositifs de soutien aux sans emploi ainsi que de nombreuses structures de prise en charge et de gestion de ces différents dispositifs.

Malgré ces efforts déployés, il semble que l'efficacité de ces dispositifs reste très limitée et leur contribution dans la résorption du chômage semble marginale. L'absence d'une véritable politique d'emploi pose la question du chômage comme une donnée structurelle et montre que les traitements conjoncturels s'avèrent inefficaces.

La dégradation du marché du travail s'est poursuivie avec l'application des programmes d'ajustement structurel. Les principales caractéristiques du marché du travail dévoilent un effondrement du salariat, une dépermanisation de l'emploi et une dualité et une segmentation du marché du travail.

Cette dualité du marché du travail, nous l'avons présenté en mettant en relief l'émergence du secteur informel et l'extension de l'emploi informel. Cette réalité, devenue incontournable dans toute analyse se rapportant au marché du travail en Algérie, est analysée dans le cadre de « la théorie des stratégies de l'emploi par l'informel » dans les pays ayant subi des programmes d'ajustement structurel.

Enfin, en dernier lieu et à titre exploratoire, après avoir réalisé une décomposition des variations de la population active algérienne en deux éléments afin d'isoler l'incidence due à l'évolution démographique et l'incidence due aux changements dans les comportements d'activité, nous avons conclu que l'incidence de la composante démographique explique et continue d'expliquer, au moins jusqu'à l'horizon 2010, les évolutions de la populations active en Algérie.

De même, l'analyse en termes de flux d'entrée en activité et de sortie en activité, montre que le ratio des entrants en activité, rapporté au sortants d'activité, indique que les tensions actuelles sur le marché du travail vont perdurer au moins jusqu'à 2010, date à laquelle un fléchissement probable va être observé.

Cette comparaison des flux d'entrée en activité et des flux de sortie d'activité montre que le poids du groupe 15-24 ans concerné par l'entrée en activité pourrait être atténué grâce à des programmes d'éducation et de formation professionnelle qui permettraient non seulement de meilleurs ajustements entre les systèmes de formation et les possibilités d'embauche mais également de meilleures qualifications nécessaires à leur insertion professionnelle.

CONCLUSION

Avant de formuler un certain nombre de conclusions auxquelles nous sommes parvenus au terme de travail, il est utile de rappeler que l'objet de cette recherche porte sur les déterminants structurels du marché du travail en Algérie selon une approche démo-économique.

En effet, les données récentes sur le marché du travail montrent une dégradation du marché de l'emploi. Cette dégradation a commencé à être perceptible suite à la crise économique de 1986, elle s'est accentuée après la mise en application des programmes d'ajustement structurel conclus avec les instances financières internationales en vue du rééchelonnement de la dette extérieure algérienne et du rétablissement des grands équilibres macroéconomiques et macrofinanciers internes et externes.

Tout au long de ce travail, nous avons souligné que les facteurs explicatifs des évolutions observées sur le marché du travail sont à la fois d'ordre démographique et économique, ce qui justifie notre approche démo-économique dans l'identification et l'analyse des facteurs responsables de l'offre et de la demande de travail en Algérie.

Pour comprendre ces déterminants, nous avons été amenés à analyser les évolutions du marché du travail en Algérie depuis l'indépendance à ce jour. Cette rétrospective du marché du travail en Algérie, nous l'avons menée à travers quelques grandes étapes. L'analyse de la première étape qui s'étale de l'indépendance à la veille des grandes réformes économiques établit un état des lieux sur le marché du travail. Elle montre que durant cette période des distorsions existaient déjà du fait du niveau élevé du chômage légué par la colonisation. Cependant, des efforts colossaux ont été accomplis en matière de création de postes de travail, ce qui a permis de réduire considérablement les taux de chômage.

La seconde étape d'évolution du marché du travail montre une dégradation de la situation de l'emploi, les distorsions observées s'accroissent et le chômage s'installe comme donnée structurelle, notamment depuis la mise en application des programmes d'ajustement structurel ayant conduit à un ralentissement de la création d'emplois.

Ainsi, afin de cerner les facteurs démographiques responsables de l'évolution de la population active en tant que sous ensemble de la population globale, nous avons analysé l'histoire de l'évolution de la population algérienne en rapport avec les phénomènes démographiques qui sont à l'origine de cette évolution tels que les naissances et les décès, abstraction faite des flux migratoires qui interviennent en réalité dans la détermination de l'offre de travail.

Cette étude nous a conduit à faire une incursion dans la théorie de la transition démographique en étudiant les évolutions des taux bruts de la natalité et de la mortalité depuis le début du siècle à ce jour ainsi que les taux de l'accroissement naturel qui en découlent.

En se référant à ce cadre théorique, nous avons conclu que la population algérienne est bien engagée dans la seconde phase de la transition démographique caractérisée par la baisse de la natalité (précédée par celle de la mortalité) et une contraction du taux d'accroissement naturel.

Malgré ce fléchissement du taux d'accroissement naturel de la population algérienne, ses effets sur le marché du travail ne peuvent être perçus dans le court terme, compte tenu de l'inertie des phénomènes démographiques et l'effet de structure de la population algérienne, ces effets de la baisse de l'accroissement naturel ne peuvent être attendus qu'à l'horizon 2010-2020.

La dégradation du marché du travail a conduit en outre à l'émergence d'un secteur informel et à l'extension de l'emploi informel. Sans avoir la prétention de quantifier la part ce secteur dans l'emploi total, ni sa contribution à la production nationale, nous en tenons compte pour expliquer la dualité du marché du travail.

Ainsi, les principales conclusions s'articulent autour des points suivants :

1- Tout d'abord, l'analyse du marché du travail en Algérie se pose avec acuité, compte tenu de la transition de l'économie nationale vers une économie de marché et du nouveau mode de régulation de l'économie qui en découle. Le marché du travail, faisant partie intégrante de ce système, doit donc lui aussi obéir à cette nouvelle logique.

2- Du fait de la spécificité du marché du travail, son analyse doit être menée sur un double plan : démographique et économique. Sous cette hypothèse, nous avons tenté de rechercher les facteurs démographiques responsables de l'évolution de l'offre de travail, d'une part, et les facteurs économiques qui sont à l'origine du ralentissement de la demande de travail, d'autre part. Ces facteurs à la fois démographiques et économiques expliquent les distorsions apparues sur le marché de l'emploi et qui se sont aggravées depuis la crise de 1986 et encore plus sous les conditions des programmes d'ajustement supervisés par les instances monétaires internationales.

3 - En ce qui concerne l'évolution de l'offre de travail que nous avons tenté de cerner à travers la notion de population active, nous avons souligné que deux mouvements concourent à modifier l'évolution de la population active, il s'agit des mouvements démographiques et des changements dans les comportements d'activité.

En effet, si l'on néglige les flux migratoires qui contribuent également à la détermination de l'offre de travail, celle-ci sera déterminée par l'évolution de la démographie ainsi que par les comportements d'activité.

Afin d'isoler ces deux éléments, nous avons procédé à une décomposition de la variation annuelle moyenne de la population active en deux éléments : l'évolution de la démographie que nous avons définie comme « l'incidence due aux évolutions démographiques » et les changements des comportements d'activité que nous avons définis comme « l'incidence des taux d'activité ».

4 - Cette décomposition des variations de la population active montre que l'incidence due à l'évolution démographique explique pour une large part la dynamique de la population active algérienne, conclusion d'ailleurs que nous avons confirmée grâce à une analyse en termes de flux d'entrée en activité et de flux de sorties de l'activité.

Le recours à cette analyse nous a permis d'identifier le sous-groupe de la population qui est concerné en premier lieu par l'entrée en activité. Il s'agit des jeunes de 15-24 ans dont le poids continue à exercer des pressions insoutenables sur le marché du travail.

5 - Ce groupe des jeunes concerné par l'entrée en activité constitue un enjeu clé pour créer un lien avec d'autres politiques alternatives susceptibles d'atténuer les tensions actuelles qui caractérisent le marché de l'emploi.

En effet, une meilleure prise en charge de cette catégorie de la population active (notamment celle n'ayant aucun statut formel) permettrait de meilleurs ajustements entre les système d'éducation et de formation professionnelle et les exigences des entreprises de production responsables de la demande de travail.

REFERENCES

1. CNES ; Rapport national sur le développement humain, Alger, 2000.
2. Y. Montenay, « La relativité de la notion de fardeau démographique », Communication présentée au Colloque international organisé par le CREAD à Alger les 26, 27 et 28 juin 2004 sur « La question de l'emploi en Afrique du Nord : Tendances récentes et perspectives 2020 ».
3. CNES ; Projet de rapport de la 24^{ème} session plénière, Alger, 2004.
4. A. Derguini ; Politique active de l'emploi et transition vers l'économie de marché, Communication présentée au Colloque international organisé par le CREAD à Alger les 26, 27 et 28 juin 2004 sur « La question de l'emploi en Afrique du Nord : Tendances récentes et perspectives 2020 ».
5. M. Vernières ; Ajustement, éducation et emploi, Economica, Paris, 1995, P. 3.
6. D. Millot et E. Tribby ; Population et travail, Ellipses, Paris, 1996, P. 75.
7. David Marsden ; Limites sociales des nouvelles théories, Economica, Paris, 1989.
8. Th. R. Malthus ; 1798, Essai sur le principe de population. Avant-propos de J. Dupâquier, Réédition INED, Paris, 1980.
9. G-F. Dumont ; Démographie : Analyse des populations et démographie économique, Dunod, Paris, 1992.
10. H. Denis ; Histoire de la pensée économique, PUF, 3^{ème} éd., Paris, 1971.
11. J.-P. Benassy ; Macroéconomie et théorie du déséquilibre, Bordas, Paris, 1984.
12. J. M. Keynes ; Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, Paris, Payot, 1969.
13. M. Amami ; Microéconomie : théories, critiques et exercices pratiques, Gaëtan Morin, Chicoutimi, 1981.
14. T. R. Malthus ; Essai sur le principe de population, Tome 2, GF-Flammarion, Paris, 1992.
15. A. J. Coale & E. M. Hoover ; Population growth and economic development in low income countries, Princeton University Press, Princeton, 1958.

16. R. J. Barro & H. I. Grossman ; A General Disequilibrium Model of Income and Employment, American Economic Review. N° 61. Pp. 82-93.
17. D. Marsden ; Marchés du travail : limites sociales des nouvelles théories, Economica, Paris, 1989.
18. B. Fourcade ; Les observatoires de l'emploi et de la formation professionnelle au Maghreb : une impossible émergence ?, Communication présentée au Colloque international organisé par le CREAD à Alger les 26, 27 et 28 juin 2004 sur « La question de l'emploi en Afrique du Nord : Tendances récentes et perspectives 2020 ».
19. A. Mokadem ; Conférence sur « L'emploi et la population en Algérie. », Ecole Supérieure de Banque, Alger, 1995.
20. ONS ; « Collection statistique spéciale », n° 35, Alger, 1992.
21. CNES ; « Rapport portant sur l'évaluation des dispositifs d'emploi en Algérie. », Alger, 2001.
22. S. Musette et N. Hammouda ; « Evaluation des effets du PAS sur le marché du travail en Algérie. », Revue du CREAD, Alger, N° 46/47, P. 161.
23. ONS ; « Collection statistique », Alger, n° 30.
24. ONS ; « Collection statistique », Alger, n° 58.
25. F. Serour et A. Kouaouci ; « La question de l'emploi des jeunes 15-24 ans au Maghreb avec une référence particulière au cas algérien. », Colloque international sur l'emploi en Afrique du Nord, CREAD, Alger, juin 2004.
26. CNES ; Rapport sur la relation formation emploi, Alger, 1999.
27. ONS ; « Collection statistique », Alger, 1999.
28. F. Boufenik ; Colloque de Rabat sur « Les transitions démographiques des pays du sud. », 2000.
29. ONS ; Rétrospective 1962-1991, Collection statistique N° 35, Alger, Pp 14-18.
30. ONS ; Rétrospective 1970-1996, Collection statistique N° 35, Alger, Pp. 19-24.
31. ONS ; Collection statistique, Alger, 2004.
32. A. Ighemat ; Le marché du travail en Algérie : situation, tendance, perspectives, CERPQ, Etude n° 1, P. 35 pour les données de 1970 à 1990.
33. Ministère du travail et de la protection sociale pour les données de 1991 à 1994, Alger, 2001.
34. CNES ; Rapport sur le développement humain, Alger, 2003.

35. A. Kouaouci ; « Familles, femmes et contraception. », CNEAP-FNUAP, Alger, 1992.
36. RGPH ; Années 1966 , 1977, 1987, 1998.
37. ONS ; Projections statistiques jusqu'à 2020.
38. CNES ; « Rapport sur le développement humain. », Alger, 2001.
39. A. Bouyacoub ; « Emploi et croissance en Algérie. », Colloque international sur La question de l'emploi en Afrique du nord, Alger, 2004.
40. Rapport du FEMISE ; Partenariat Euro-Méditerranéen, Extrait du tableau 25, P.64, 2003.
41. P. Adair et Y. Hamed ; « Marchés informels et micro-entreprises au Maghreb : emploi, production et financement. », Colloque international sur La question de l'emploi en Afrique du nord : Tendances récentes et perspectives, Alger, 2004.
42. J. Charmes ; « Secteur informel et emploi informel au Maghreb : un état des lieux et des connaissances par rapport à d'autres expériences dans le monde. », Définition du Bureau International du Travail, Colloque international sur La question de l'emploi en Afrique du nord : Tendances récentes et perspectives, Alger, 2004.
43. Colloque international sur La question de l'emploi en Afrique du nord : Tendances récentes et perspectives, Alger, 2004.
44. Dominique Millot et Emmanuel Triby, Population et travail, Ellipses, Paris, 1996.
45. C. Chenais ; La transition démographique, PUF, Paris, 1986.
46. A. Guend ; La population de l'Algérie : Evolution passée et perspectives d'avenir, OPU, Alger, 1994.
47. ONS ; Collection statistique, Alger, 2003.
48. CNES ; « Rapport sur le développement humain. », Alger, 2002.
49. ONS ; Collection statistique, Alger, 2001.
50. G. Tapinos ; Elément de démographie : Analyse, déterminants socio-économiques et histoires des populations, Edition Armand colin, Paris, 1985.
51. Rapport national de la conférence internationale sur la population et le développement ; Le Caire, 3-13 septembre 1994, P.18.
52. M. S. Babes ; Transition démographique et paradigme de la modernisation entre crise du développement et ajustement structurel, L'année francophone internationale, Paris, 1999.
53. H. Benissad ; L'ajustement structurel : Objectif et expériences, Alim édition, Alger, 1993.

54. H. Bali ; Inflation et mal-développement en Algérie, OPU, Alger, 1993, P. 30.
55. CNES, Rapport préliminaire des effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel. Bulletin officiel N° 6, P. 48.
56. M. Medjkoune ; « Ajustement structurel, emploi et chômage en Algérie. », Revue du CREAD N° 46/47 (4^{ème} trimestre 1998 et 1^{er} trimestre 1999), P 153.
57. Document de l'OCDE ; « Problèmes et perspectives de la main d'œuvre. », Paris, 1978, P. 9,10 et 11.
58. CNEC, Rapport sur la relation formation-emploi, Commission relations de travail, Année 1999. P. 16.

